

TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux_Comité gouvernance et éthique (CGE)

Description	Page
Séance no 20_tenue le 3 mars 2010	1
Séance no 21_tenue le 8 juin 2010	6
Séance no 22_tenue le 15 septembre 2010	11
Séance no 23_tenue le 3 novembre 2010	16
Séance no 24_tenue le 15 décembre 2010	22
Séance no 25_tenue le 17 mars 2011	28
Séance no 26_tenue le 14 juin 2011	33
Séance no 27_tenue le 13 octobre 2011	37
Séance no 28_tenue le 14 décembre 2011	43
Séance no 29_tenue le 15 mars 2012	46
Séance no 30_tenue le 10 avril 2012	50
Séance no 31_tenue le 5 juin 2012	52
Séance no 32_tenue le 6 septembre 2012	57
Séance no 33_tenue le 11 décembre 2012	61
Séance no 34_tenue le 13 mars 2013	65
Séance no 35_tenue le 11 avril 2013	69
Séance no 36_tenue le 4 décembre 2013	72
Séance no 37_tenue le 12 mars 2014	76
Séance no 38_tenue le 14 avril 2014	81
Séance no 39_tenue le 8 mai 2014	85
Séance no 40_tenue le 28 octobre 2014	88
Séance no 41_tenue le 10 mars 2015	91
Séance no 42_tenue le 9 avril 2015	95
Séance no 43_tenue le 23 septembre 2015	99
Séance no 44_tenue le 8 décembre 2015	102
Séance no 45_tenue le 9 mars 2016	108
Séance no 46_tenue le 7 avril 2016	115
Séance no 47_tenue le 14 décembre 2016	118
Séance no 48_tenue le 15 mars 2017	124
Séance no 49_tenue le 20 avril 2017	128
Séance no 50_tenue le 16 juin 2017	131
Séance no 51_tenue le 20 septembre 2017	137
Séance no 52_tenue le 13 décembre 2017	143
Séance no 53_tenue le 15 mars 2018	147
Séance no 54_tenue le 12 avril 2018	153
Séance no 55_tenue le 19 septembre 2018	157
Séance no 56_tenue le 12 décembre 2018	161
Séance no 57_tenue le 19 mars 2019	165

Séance no 58_tenue le 11 avril 2019	172
Séance no 59_tenue le 7 juin 2019	176
Séance no 60_tenue le 18 septembre 2019	179
Séance no 61_tenue le 11 décembre 2019	183
Séance no 62_tenue le 12 mars 2020	188
Séance no 63_tenue le 16 avril 2020	196
Séance no 64_tenue le 16 septembre 2020	201
Séance no 65_tenue le 21 octobre 2020	206
Séance no 66_tenue le 9 décembre 2020	211
Séance no 67_tenue le 18 mars 2021	217
Séance no 68_tenue le 15 avril 2021	222
Séance no 69_tenue le 15 septembre 2021	226
Séance no 70_tenue le 8 décembre 2021	230
Séance no 71_tenue le 17 mars 2022	236
Séance no 72_tenue le 14 avril 2022	242
Séance no 73_tenue le 12 septembre 2022	246
Séance no 74_tenue le 7 décembre 2022	251
Séance no 75_tenue le 2 mars 2023	257
Séance no 76_tenue le 20 avril 2023	261
Séance no 77_tenue le 8 juin 2023	267
Séance no 78_tenue le 6 septembre 2023	272
Séance no 79_tenue le 22 novembre 2023	279
Séance no 80_tenue le 18 mars 2024	284
Séance no 81_tenue le 18 juin 2024	291
Séance no 82_tenue le 11 septembre 2024	295
Séance no 83_tenue le 19 novembre 2024	301

**Société de l'assurance
automobile**

Québec



**Procès-verbal de la séance no 20
tenue à Québec, Salle du Conseil
333, boul. Jean-Lesage,
Tour nord, 6^e étage
le mercredi 3 mars 2010 à 9 h**

Adopté le 8 juin 2010

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie Carole Tétreault, présidente du comité
M. Alain Albert, membre
M. André Caron, membre
Mme Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration

M. Claude Gélinas, secrétaire
Mme Gisèle Gauthier, adjointe au secrétaire

INVITÉE :

Mme France Desmeules, adjointe au répondant en éthique

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

La présidente du comité souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du comité et les remercie d'avoir accepté de se joindre au comité de gouvernance et d'éthique.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2009

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2009 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour du 8 décembre 2009)

Le secrétaire dépose une nouvelle version du tableau de bord des suivis à apporter aux séances du comité de gouvernance et d'éthique.

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis et le tableau de bord annuel du comité de gouvernance et d'éthique. La présidente demande que le formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil soit revu pour la prochaine période d'évaluation.

Les membres du comité passent également en revue les tableaux de bord annuels de tous les comités du conseil. La présidente du comité demande au secrétaire de faire les démarches nécessaires auprès de M. Claude Hallé et Mme Célyne Girard pour que les dates qui sont à déterminer à la section 2 du tableau de bord annuel du comité des ressources humaines et du service à la clientèle soient fixées.

La présidente du comité fait rapport sur l'information recueillie suite à l'envoi d'un courriel à tous les présidents de comité du conseil portant sur la réalisation des suivis à apporter aux tableaux de bord annuels des comités. Elle est toujours en attente de recevoir l'information demandée au comité des technologies de l'information. Elle fera le point à leur sujet lors de la prochaine rencontre.

La présidente du comité fait le point sur les fiches d'évaluation reçues des membres du conseil et dépose un tableau synthèse au présent procès-verbal sous la cote CGE-2 b) du 10.03.03. Après échange, les membres du comité s'entendent pour que le processus d'autoévaluation des membres des comités soit effectué en même temps que celui de révision du tableau de bord annuel.

3. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

3 A Capsule d'information sur la conservation et la destruction des documents – dépôt d'un tableau comparatif

Le secrétaire dépose, en liasse, au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 a) du 10.03.03, une nouvelle version de la capsule d'information sur les règles concernant la conservation et la destruction des documents et un tableau portant sur une étude comparative des pratiques suivies dans d'autres sociétés d'État et organismes gouvernementaux dotés d'un conseil d'administration.

Le secrétaire dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 a-1) du 10.03.03, un extrait du calendrier de conservation de la Société.

Me France Desmeules, adjointe au répondant en éthique à la Société, présente les documents et répond aux questions et commentaires des membres du comité. Les membres échangent sur les pratiques suivies dans d'autres sociétés d'État et organismes gouvernementaux. Ils s'entendent pour revoir le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil à la lumière de ces différentes pratiques.

Des corrections mineures sont apportées à la capsule d'information sur les règles concernant la conservation et la destruction des documents. La version corrigée de cette capsule sera déposée à la séance du conseil de mai 2010.

Après échanges sur les délais de conservation, les membres s'entendent pour recommander une modification au calendrier de conservation de la Société pour ajouter une note aux règles concernant le conseil d'administration (CA) et les comités du CA afin que les documents transmis aux membres du CA et aux membres des comités du CA (dossiers secondaires) puissent être détruits après l'adoption du procès-verbal d'une réunion. Les membres conviennent de déposer la recommandation lors de la séance du conseil de mai 2010.

3 B Capsule sur la neutralité politique et le devoir de réserve

Le secrétaire dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 b) du 10.03.03, une capsule d'information sur la neutralité politique.

Me France Desmeules, adjointe au répondant en éthique à la Société, présente le document et répond aux questions et commentaires des membres du comité. Des corrections sont apportées à la capsule d'information. Une nouvelle version de cette capsule ainsi qu'une capsule sur le devoir de réserve seront déposées, pour approbation, à la prochaine rencontre du comité.

Dans l'intervalle, des démarches seront entreprises auprès de Me Louis Sormany, responsable du dossier en éthique au ministère du Conseil exécutif, pour vérifier sa disponibilité à venir rencontrer les membres du CA lors d'un prochain dîner thématique.

4. FORMATION CONTINUE DES MEMBRES DU CONSEIL – PRÉSENTATION DE MADAME DIANE WILHELMY « SENS DE L'ÉTAT »

Le secrétaire dépose sous la cote CGE-4 du 10.03.03 une présentation de Mme Diane Wilhelmy intitulée «Sens de l'État».

Les membres du comité échangent sur cette présentation et plus particulièrement sur le fait qu'elle pourrait servir dans la formation des nouveaux membres du conseil. Les membres du comité demandent au secrétaire de prendre les mesures nécessaires à l'élaboration d'une vidéo qui s'inspirerait de cette présentation dans le cadre des activités d'accueil des nouveaux membres du conseil. Ils demandent également au secrétaire d'intégrer cette présentation au Manuel de l'administrateur.

5. CARTE DU LOBBYISME

Le secrétaire dépose, en liasse, au présent procès-verbal sous la cote CGE-5 du 10.03.03 les documents suivants :

- présentation portant sur la carte du lobbyisme à la Société;
- pochette émise par le Commissaire au lobbyisme intitulée «Pour savoir, comprendre et participer»;
- plan d'action en matière de lobbyisme (2007-2011).

Me France Desmeules, adjointe au répondant en éthique à la Société, présente les documents et répond aux questions et commentaires des membres du comité. Elle informe les membres du comité que le rapport final du Commissaire au lobbyisme à l'égard de la carte du lobbyisme de la Société devrait être déposé prochainement. Les membres du comité demandent au secrétaire qu'un sommaire exécutif de ce rapport soit déposé au comité lorsque le rapport sera disponible. Ils demandent également au secrétaire de faire les démarches nécessaires pour qu'une courte présentation soit faite aux membres du conseil à ce sujet. Un projet de cette présentation sera transmis aux membres du comité par courriel au cours du mois de mai prochain.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est présenté à ce point à l'ordre du jour.

7. PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La réunion prévue au mois de mai est annulée. Aussi, la prochaine réunion du comité aura lieu le 15 juin 2010.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h.

Présidente
Secrétaire



**Procès-verbal de la séance no 21
tenue à Québec, Salle du Conseil
333, boul. Jean-Lesage,
Tour Nord, 6^e étage
le mardi 8 juin 2010 à 14 h**

Adopté le 15 septembre 2010

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Marie Carole Tétreault, présidente du comité**
M. Alain Albert, membre
M. André Caron, membre
M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration

M. Claude Gélinas, secrétaire

INVITÉE :

- M^{me} France Desmeules, adjointe au répondant en éthique**

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté en modifiant l'heure du début de la séance pour 14 h au lieu de 12 h.

2. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 3 mars 2010 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour du 3 mars 2010)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis et le tableau de bord annuel du comité de gouvernance et d'éthique.

3. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

3 A Capsule d'information sur la conservation et la destruction des documents

Le secrétaire dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 a.1) du 10.06.08, une nouvelle version de la capsule d'information sur les règles concernant la conservation et la destruction des documents. Il dépose également, sous la cote CGE-3 a.2) du 10.06.08, les lettres et documents d'approbation des modifications au calendrier de conservation de la Société.

M^e France Desmeules, adjointe au répondant à l'éthique à la Société, présente le document et répond aux questions et commentaires des membres du comité.

Suivi

Les membres du comité demandent que cette capsule soit déposée lors de la prochaine séance du conseil d'administration avec mention qu'elle soit insérée dans le Manuel de l'administrateur.

Suivi

Les membres du comité demandent au secrétariat de préparer une « check-list » de gestes à poser lors du départ d'un administrateur, à titre d'aide-mémoire pour faciliter l'application de la présente capsule d'information.

3 B Capsule d'information sur la neutralité politique et le devoir de réserve

Le secrétaire dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 b) du 10.06.08, une capsule d'information sur la neutralité politique.

M^e France Desmeules, adjointe au répondant en éthique à la Société, présente le document et répond aux questions et commentaires des membres du comité.

Suivi

Les membres du comité demandent que cette capsule soit déposée lors de la prochaine séance du conseil d'administration avec mention qu'elle soit insérée dans le Manuel de l'administrateur.

3 C Capsule d'information sur le devoir de réserve

Le secrétaire dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 c) du 10.06.08, une capsule d'information sur le devoir de réserve.

M^e France Desmeules, adjointe au répondant en éthique à la Société, présente le document et répond aux questions et commentaires des membres du comité.

Suivi

Les membres du comité demandent que cette capsule soit déposée lors de la prochaine séance du conseil d'administration avec mention qu'elle soit inscrite dans le Manuel de l'administrateur.

3 D Capsule d'information sur les règles d'après mandat

Le secrétaire dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 d) du 10.06.08, une capsule d'information sur les règles d'après-mandat – administrateur public et dirigeant.

M^e France Desmeules, adjointe au répondant en éthique à la Société, présente le document et répond aux questions et commentaires des membres du comité.

Suivi

Les membres du comité demandent que cette capsule soit déposée lors de la prochaine réunion du conseil d'administration avec mention qu'elle soit inscrite dans le Manuel de l'administrateur.

4. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL – TABLEAU COMPARATIF 2007-2009

Le secrétaire dépose, sous la cote CGE-4 du 10.06.08, un tableau synthèse comparatif des trois dernières années (2007, 2008 et 2009) de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration par les membres du conseil.

Les taux de réponse et de satisfaction des membres sont très bons. Sur 41 énoncés, 27 sont désignés en amélioration par rapport aux années antérieures, 11 sont stables et seulement 2 énoncés concernent des aspects à améliorer.

Ces demandes d'amélioration concernent premièrement la transmission des documents pour la tenue des séances du conseil d'administration et des comités. On exige un délai minimal de 7 jours avant la rencontre pour permettre aux membres de prendre connaissance des documents à l'ordre du jour en temps utile. On demande en plus que la règle d'un sommaire exécutif d'une page pour tout document de plus de 3 pages soit appliquée systématiquement.

La deuxième demande d'amélioration touche l'information transmise au conseil d'administration sur les risques auxquels la Société est exposée. Il y a lieu de noter que, dans le cadre de son rapport lors de chaque séance du conseil d'administration, la présidente et chef de la direction fera le point sur les risques stratégiques de la Société. En plus, cette préoccupation fera l'objet d'une réflexion particulière des membres du comité de direction pour identifier les pistes d'amélioration.

5. CARTE DU LOBBYISME

Le secrétaire dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 10.06.08, les principaux constats tirés du Rapport sur le cadre du lobbyisme à la Société de l'assurance automobile du Québec rédigé par le Commissaire au lobbyisme du Québec.

M^e France Desmeules, adjointe au répondant en éthique à la Société, présente brièvement les grandes observations du Rapport sur la carte du lobbyisme à la Société de l'assurance automobile du Québec ainsi que les modifications proposées au plan d'action sur le lobbyisme à la Société adopté en 2007.

Les membres du comité demandent que la direction s'en tienne à un rôle de sensibilisation et de formation auprès du personnel de la Société visé par les activités du lobbyisme.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

7. PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion du comité aura lieu à Montréal le mercredi 15 septembre 2010 à 9 h.

8. **HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ**

Les membres se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 15

Présidente

Secrétaire



**Procès-verbal de la séance n° 22
tenue à Montréal, Salle du conseil
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
le mercredi 15 septembre 2010 à 16 h 30**

Adopté le mercredi 3 novembre 2010

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie Carole Tétreault, présidente du comité
M. Alain Albert, membre
M. André Caron, membre
M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction

M^e Claude Gélinas, secrétaire
M^e Gisèle Gauthier, secrétaire adjointe

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

- modifier l'heure du début de la séance pour 16 h 30 au lieu de 15 h;
- ajouter le point 6 B « Revoir la composition des comités ».

2. PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 juin 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 8 juin 2010 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour du 8 juin 2010)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

Suivi

La présidente du comité demande au secrétaire que, lors de la révision des tableaux de bord annuels des comités, une copie du mandat du comité accompagne le tableau de bord annuel.

3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET DU FONDS D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET DU RÈGLEMENT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 10-09-15, une proposition de modification du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec ainsi qu'une proposition de modification du Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général présente le document et répond aux questions des membres du comité.

Suivi

Les membres du comité agréent à ces propositions de modifications et demandent au secrétaire de déposer une version amendée de ces règlements pour adoption par le conseil d'administration lors de sa séance du mois d'octobre 2010.

4. FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

4 A Projet vidéo

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 a) du 10-09-15, un tableau portant sur un projet de vidéo visant à donner un aperçu de la structure administrative de la Société et de l'appareil gouvernemental.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général rappelle aux membres du comité que ce projet de vidéo donne suite à la présentation de M^{me} Diane Wilhelmy sur « Le sens de l'État, être au service de l'intérêt public » qui avait été faite aux membres du conseil d'administration le 3 février 2010. Il présente, par la suite, le document et répond aux questions des membres du comité.

Les membres du comité demandent à ce que la clientèle visée par cette vidéo soit élargie et que la vidéo puisse servir également à l'accueil des nouveaux employés.

4 B Projet Repères collectifs

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 b) du 10-09-15, un tableau portant sur un projet d'élaboration d'une carte des différents repères collectifs.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général informe les membres du comité que M^e Gisèle Gauthier a assisté à la présentation d'un outil « Carte des différents repères collectifs » développé par Revenu Québec sur la base des travaux de M^{me} Diane Wilhelmy et M. André Bazinet sur le sens de l'état. Il mentionne que Revenu Québec a accepté de partager cet outil avec la Société. Il explique que cet outil pourrait servir de base à l'élaboration d'une carte des différents repères collectifs de la Société.

Suivi

Les membres du comité demandent de donner suite à ce projet.

4 C Capsule d'information sur l'accès et la protection des renseignements personnels

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général suggère aux membres du comité l'élaboration d'une capsule d'information sur l'accès et la protection des renseignements personnels.

Suivi

Les membres du comité agréent à cette suggestion et demandent au secrétaire qu'un projet de capsule soit déposé lors d'une prochaine réunion.

5. REVOIR LE FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 10-09-15, les documents suivants :

- Une note de M^e Gisèle Gauthier portant sur le formulaire d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration;
- Un formulaire d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration;
- Les résultats 2009 – Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

Les membres du comité échantent sur l'opportunité de revoir le formulaire actuel et sur l'élaboration d'un formulaire spécifique pour les comités.

Suivi

Les membres du comité s'entendent pour conserver le formulaire actuel et y ajouter quelques questions ayant trait aux comités. Ils demandent au secrétaire de déposer les résultats d'une étude comparative des questions prévues à l'égard des comités dans les formulaires des organismes dont la Société s'était inspirée lors de l'élaboration du formulaire actuel.

Suivi

Les membres du comité demandent au secrétaire qu'un sommaire exécutif accompagne dorénavant les résultats d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et que l'expression « temps utile » employée dans le formulaire et plus particulièrement au paragraphe 7 soit définie comme étant 7 jours.

Suivi

La présidente du conseil d'administration mentionne qu'elle souhaite faire un bilan des réalisations des comités lors de la dernière séance du conseil d'administration de l'année 2010. Elle demande que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du comité de gouvernance et d'éthique du mois de décembre 2010.

6. AUTRES SUJETS

6 A Rencontre thématique – M. Louis Sormany

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général rappelle aux membres du comité qu'une rencontre thématique avec M. Louis Sormany, responsable du dossier éthique au ministère du Conseil exécutif, a été prévue au cours de l'automne 2010.

Suivi

Après discussion, les membres du comité demandent de rencontrer M. Sormany lors de la prochaine séance du comité pour discuter des thèmes qui pourraient être abordés lors de la rencontre avec les membres du conseil d'administration. Plus particulièrement, les membres du comité demandent que M. Sormany les entretienne sur les sujets suivants :

- Quelles sont les attentes de l'État à l'égard des conseils d'administration en matière éthique?
- Qu'est-ce que signifie l'expression « Développement d'une véritable culture éthique »?

6 B Revoir la composition des comités

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la séance se poursuit à huis clos. Le secrétaire et la secrétaire adjointe quittent la séance à 17 h 35. Une discussion entre les membres du comité s'en est suivie durant 1 h 10. La présidente du comité rappelle le secrétaire et la secrétaire adjointe pour signaler la fin du huis clos et la poursuite des travaux.

7. PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion du comité aura lieu à Québec le mercredi 3 novembre 2010 à 9 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 h 50.

Présidente

Secrétaire



**Procès-verbal de la séance n° 23
tenue à Québec, Salle du conseil
333, boul. Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
le mercredi 3 novembre 2010 à 13 h**

Adopté le mercredi 15 décembre 2010

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Marie Carole Tétreault, présidente du comité
- M. Alain Albert, membre
- M. André Caron, membre
- M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction

- M^e Claude Gélinas, secrétaire
- M^e Gisèle Gauthier, secrétaire adjointe

INVITÉS :

- M^e France Desmeules, adjointe au répondant en éthique, Vice-présidence aux affaires juridiques et secrétariat général
- M. Christian Marcotte, Vice-présidence aux affaires juridiques et secrétariat général

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 septembre 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2010 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour du 15 septembre 2010)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. MANDAT DU COMITÉ (NOUVELLES ATTRIBUTIONS)

- **Étalonnage**
- **Développement durable**

La présidente du conseil d'administration propose aux membres du comité de prendre le leadership de deux dossiers soit celui de l'étalonnage et celui du développement durable. Elle explique brièvement les raisons qui motivent cette proposition.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général porte à l'attention des membres que le dossier de l'étalonnage est actuellement pris en charge par le comité de vérification. Il dépose en liasse, au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 10-11-03, les documents suivants :

- Entente avec le Vérificateur général;
- Extrait du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec*;
- Politique de développement durable;
- Plan d'action de développement durable 2008/2010.

Les membres du conseil échangent sur les enjeux reliés à la prise en charge de ces dossiers et plus particulièrement sur le fait qu'un de ces dossiers soit celui de l'étalonnage relève actuellement de la responsabilité du comité de vérification.

Après discussion, les membres du comité demandent à la présidente du conseil d'administration d'entreprendre des démarches auprès du comité de vérification pour convenir d'un éventuel transfert partiel ou total du dossier de l'étalonnage au présent

Suivi comité. Les membres du comité demandent au secrétaire de préparer, pour discussion à la prochaine séance du comité, un projet de modification du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec pour tenir compte de ces nouvelles attributions au comité de gouvernance et d'éthique.

Suivi En vue de se familiariser avec ces dossiers, les membres demandent qu'une présentation du dossier sur le développement durable et de celui sur l'étalonnage soit faite respectivement le 15 décembre prochain et au début de l'année 2011.

4. FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

- **Capsule d'information sur l'accès et la protection des renseignements personnels**

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose en liasse, au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 10.11.03, les documents suivants :

- une capsule d'information sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels;
- un tableau intitulé « Demandes de documents administratifs ».

M^e France Desmeules, adjointe au répondant en éthique à la Société, se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

M^e Desmeules présente le document et répond aux questions et commentaires des membres du comité.

Suivi Les membres du comité demandent que cette capsule soit déposée lors d'une prochaine séance du conseil d'administration avec mention qu'elle soit inscrite dans le Manuel de l'administrateur.

Suivi Les membres du comité échangent, par la suite, sur le tableau des demandes de documents administratifs. Ils demandent au secrétaire de remplacer l'expression « Refus partiel » par celle de « Accès partiel ».

5. PRÉSENTATION – ÉVALUATION DES COMITÉS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Christian Marcotte se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

M. Marcotte fait une présentation des principaux constats qui ressortent de l'analyse comparative des formulaires d'évaluation des autres sociétés d'État. Une discussion entre les administrateurs s'en est suivie et M. Marcotte répond aux questions des membres du comité.

Suivi Les membres demandent qu'une copie de la présentation leur soit transmise.

6. REVOIR LE FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 10.11.03, le formulaire « Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration – Analyse comparative 2010 ».

Après discussion, les membres du comité adoptent sur proposition dûment formulée et appuyée, la recommandation suivante :

Recommandation

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir le formulaire d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration pour y insérer quelques questions ayant trait aux différents comités;

IL EST RECOMMANDÉ :

QU'UNE nouvelle section intitulée « Auto-évaluation » des comités du conseil soit ajoutée au formulaire;

QUE les questions suivantes soient prévues pour chacun des comités :

1. L'expertise et l'expérience des membres actuels du comité sont adéquates afin de réaliser le mandat.
2. La fréquence et le temps alloué aux réunions sont suffisants.
3. Les informations reçues par le comité sont pertinentes, complètes et obtenues 7 jours à l'avance.
4. De manière générale, le comité est efficace dans la réalisation de son mandat.
5. Les recommandations du comité au conseil d'administration sont précises, claires, étoffées et bien accueillies.

Recommandation CGER-7 du 10-11-03

Suivi

Les membres du comité demandent qu'un projet de formulaire intégrant ces nouveaux éléments soit déposé à la prochaine séance du conseil d'administration.

7. REVOIR LA COMPOSITION DES COMITÉS

À la demande de la présidente du comité, l'étude de ce point se déroule avant l'étude du point 5.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la séance se poursuit à huis clos. Le secrétaire et la secrétaire adjointe quittent la séance à 14 h 45. Une discussion entre les membres du comité s'en est suivie durant 30 minutes. La présidente du comité rappelle le secrétaire et la secrétaire adjointe pour signaler la fin du huis clos et la poursuite des travaux.

M^{mes} Marie-Anne Tawil et Nathalie Tremblay quittent la séance à 15 h 15.

8. AUTRES SUJETS

• Rencontre avec M. Louis Sormany

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-8 du 10.11.03, les 20 questions que les administrateurs devraient se poser sur les codes d'éthique.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général informe les membres du comité que M. Louis Sormany serait disponible pour une rencontre le 15 décembre prochain. Il propose aux membres du comité que cette rencontre exploratoire, en préparation pour une rencontre avec les membres du conseil d'administration, porte sur le sujet suivant : le développement d'une véritable culture éthique fait partie des critères d'évaluation des attentes gouvernementales 2010-2011 à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion : Quelles peuvent être les implications possibles pour le conseil d'administration face à cette attente? Les membres du comité agréent à cette proposition et demandent au secrétaire de faire les démarches nécessaires pour une rencontre avec M. Sormany le 15 décembre prochain de 14 h à 15 h.

Suivi

9. PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion du comité aura lieu à Québec le mercredi 15 décembre 2010 à 13 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 h 10.

Présidente

Secrétaire



**Procès-verbal de la séance n° 24
tenue à Québec, Salle du conseil
333, boul. Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
le mercredi 15 décembre 2010 à 13 h**

Adopté le jeudi 17 mars 2011

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie Carole Tétreault, présidente du comité
M. Alain Albert, membre
M. André Caron, membre
M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction

M^e Gisèle Gauthier, secrétaire

INVITÉS :

M^e Claude Gélinas, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général
M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M^{me} Marie-Josée Linteau, directrice aux ressources matérielles et immobilières
M^e France Desmeules, adjointe au répondant en éthique, Vice-présidence aux affaires juridiques et secrétariat général
M. Louis Sormany, secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation, ministère du Conseil exécutif

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 novembre 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2010 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour du 3 novembre 2010)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

2 C Révision du tableau de bord annuel

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord annuel des activités du comité de gouvernance et d'éthique.

3. ÉTAT DE SITUATION : DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et la directrice des ressources matérielles et immobilières se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 10.12.15, les documents suivants :

- Note sur l'état d'avancement de la démarche de développement durable de la Société;
- Présentation de la démarche de développement durable de la SAAQ – État d'avancement;
- Tableau synthèse – Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013;

- Aide-mémoire pour la prise en compte des principes de développement durable;
- Tableau intitulé « Cibles gouvernementales à atteindre ».

La directrice des ressources matérielles et immobilières explique que la Loi sur le développement durable adoptée en avril 2006 a instauré un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique afin que ses responsabilités s'inscrivent dans la recherche d'un développement durable. Elle souligne que les mesures prévues dans la Loi visent notamment la prise en compte de 16 principes dans les politiques, programmes et actions de l'administration. Elle porte à l'attention des membres du comité la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Elle informe les membres du comité que cette stratégie exige que chaque ministère et organisme élabore et publie un plan d'action permettant de contribuer à sa mise en œuvre en tenant compte de sa propre mission. Elle poursuit en mentionnant que cette stratégie prévoit également des activités obligatoires visant la sensibilisation et la formation du personnel.

La directrice des ressources matérielles et immobilières dresse, par la suite, un portrait de l'état d'avancement de la démarche de développement durable de la Société et des prochaines étapes prévues.

Les membres du comité appuient la Société dans sa démarche de mise en œuvre de la stratégie gouvernementale et souhaitent accompagner l'équipe responsable de ce dossier.

Une discussion entre les administrateurs s'en est suivie et la directrice des ressources matérielles et immobilières a répondu aux questions des membres du comité.

La présidente et chef de la direction quitte la séance à 14 h.

4. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

L'adjointe au répondant en éthique à la Société se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour. Elle dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Un document intitulé « 20 questions que les administrateurs devraient se poser sur les codes d'éthique » (source : ICCA) sous la cote CGE-4 a) du 10.12.15;
- Un document de réflexion, sous la cote CGE-4 b) du 10.12.15.

L'adjointe au répondant en éthique à la Société passe en revue le document de réflexion déposé sous la cote CGE-4 b) et répond aux questions des membres.

Les membres du comité accueillent favorablement les recommandations de l'adjointe au répondant en éthique à la Société et demandent de procéder au processus de révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société en 2011.

Suivi

5. RENCONTRE – M. LOUIS SORMANY

À la demande de la présidente du comité, l'étude de ce point a été devancée avant l'étude du point 4 pour permettre à M. Louis Sormany, secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation au ministère du Conseil exécutif, d'être présent.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général, l'adjointe au répondant en éthique à la Société et M. Louis Sormany se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

La présidente du comité souhaite la bienvenue à M. Sormany. Elle rappelle aux membres du comité le thème sur lequel M. Sormany les entretiendra, soit : le développement d'une véritable culture éthique fait partie des critères d'évaluation des attentes gouvernementales 2010-2011 à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion. Quelles peuvent être les implications possibles pour le conseil d'administration face à cette attente? Elle précise que le but de cette rencontre est d'avoir un échange exploratoire sur ce sujet en vue d'une rencontre avec les membres du conseil d'administration.

Monsieur Louis Sormany mentionne qu'il a pris connaissance de l'ensemble de la documentation de la Société ayant trait à l'éthique, dont le Code d'éthique et de déontologie et les capsules d'information. D'entrée de jeu, il souligne que la Société a une longueur d'avance par rapport à d'autres organisations. Il expose, par la suite, sa vision d'une véritable culture éthique. Plus particulièrement, il souligne que le conseil d'administration n'a pas à s'immiscer dans la gestion quotidienne de l'entreprise, mais plutôt faire un contrôle de la gestion. Il porte à l'attention des membres les éléments qui assurent une pérennité d'une culture éthique. Il fait un lien entre le projet de loi 114 et la capsule portant sur la neutralité politique. Il conclut que l'éthique est un guide de comportement individuel et se veut un outil d'aide à la décision. Il souligne les capsules d'information qui sont disponibles aux emplois supérieurs. Les membres demandent d'obtenir copie de ces capsules.

Suivi

Une discussion entre les administrateurs s'en est suivie et M. Sormany a répondu aux questions des membres du comité. La présidente du comité remercie M. Sormany pour cet échange très enrichissant qui a répondu aux attentes des membres du comité.

Suivi

Les membres du comité demandent de prévoir dans le tableau de bord annuel de mettre à jour les capsules d'information en fonction des lois qui sont adoptées sur le sujet, le cas échéant.

La présidente et chef de la direction se joint de nouveau aux membres du comité à 15 h 30.

6. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET DU FONDS D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La directrice aux affaires juridiques dépose, en liasse, au présent procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 10.12.15, un sommaire au conseil d'administration visant à obtenir l'adoption de modifications au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec et le projet de règlement modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

La directrice aux affaires juridiques mentionne que les modifications proposées au règlement susmentionné donnent suite à la demande des membres du comité lors de la séance du 3 novembre dernier. Elle explique que ces modifications accroissent les responsabilités du comité sur la gouvernance puisqu'elles visent la prise en charge du dossier de l'étalonnage et celui du développement durable.

Les membres agréent à la proposition de modification du règlement susmentionné et demandent que des démarches soient effectuées pour la présentation de ce dossier au prochain conseil d'administration.

7. COMPOSITION DES COMITÉS

La présidente du conseil d'administration dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 10.12.15 un tableau intitulé « Société de l'assurance automobile du Québec - Membres des comités du conseil d'administration – année 2010 ».

La présidente du conseil d'administration fait part aux membres du comité de sa réflexion à l'égard de la composition des comités et de la durée des mandats des présidents de ces comités. Plus particulièrement, elle propose de laisser les comités tels qu'ils sont formés avec l'ajout de quelques personnes comme suit :

- Ajouter une personne, soit M^{me} Céline Garneau au comité de vérification;
- Ajouter une personne, soit M. André Lesage au comité actif / passif.

Les membres du comité agréent à cette suggestion.

8. BILAN DES RÉALISATIONS 2007-2010

La présidente du conseil d'administration informe les membres du comité qu'elle présentera un bilan des réalisations du conseil d'administration lors de la séance du conseil. Elle expose brièvement les éléments qui feront partie de cette présentation.

9. **AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

10. **PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ**

La prochaine réunion du comité aura lieu à Québec le 17 mars 2011 à 13 h.

11. **HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ**

Les membres du comité se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 15.

Présidente

Secrétaire



**Procès-verbal de la séance n° 25
tenue à Québec, Salle du conseil
333, boul. Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
le jeudi 17 mars 2011 à 13 h**

Adopté le mardi 14 juin 2011

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie Carole Tétreault, présidente du comité
M. Alain Albert, membre
M. André Caron, membre
M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
Claude Gélinas, secrétaire

INVITÉS :

M^{me} Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
M^{me} Lyne Vézina, directrice des études et des stratégies en sécurité routière
M^{me} France Desmeules, adjointe au répondant à éthique à la Société
M. Olivier Dussault, Direction des affaires juridiques
M. Christian Marcotte, Vice-présidence aux affaires juridiques et secrétariat général

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 décembre 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2010 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour du 15 décembre 2010)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

2 C Capsules d'information disponibles aux emplois supérieurs

Tel qu'il a été demandé par les membres du comité, les capsules d'information disponibles au Secrétariat général des emplois supérieurs au Conseil exécutif sont déposées au présent procès-verbal sous la cote CGE-2 c) du 11.03.17. Ces capsules portent sur les conflits d'intérêts, l'acceptation de cadeaux, la participation à des activités de nature communautaire ou sociale auprès d'organismes sans but lucratif, les activités politiques, l'autorisation requise des supérieurs et la vigilance et la prudence à exercer en tout temps.

3. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE – CHANGEMENTS APPORTÉS DEPUIS LA DERNIÈRE ANNÉE

L'adjointe au répondant à éthique à la Société se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour. Elle dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 11.03.17, le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec, en vigueur depuis le 10 mars 2010.

Elle identifie les mesures nouvelles qui méritent une analyse plus approfondie de la Société pour apporter des améliorations au Code d'éthique des administrateurs et des dirigeants. Les membres notent la simplicité et la clarté de la formulation utilisée par la Régie de l'assurance maladie du Québec et demandent au secrétariat de réviser le code actuel en ce sens.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général informe les membres du comité que l'adjointe au répondant à l'éthique quittera la Société le 21 mars 2011 pour se joindre à l'équipe du nouveau Commissaire à l'éthique de l'Assemblée nationale du Québec. À titre de répondant à l'éthique de la Société, il la remercie de sa collaboration et de la somme de travail accompli depuis 2004 pour développer et promouvoir une culture éthique à la Société.

Les membres du comité remercient également l'adjointe au répondant à l'éthique de ses conseils judicieux et de l'accompagnement professionnel fourni dans le cadre des travaux du comité et lui souhaite bon succès dans les nouveaux défis qui l'attendent à l'Assemblée nationale.

Suivi

4. **PROJET « REPÈRES COLLECTIFS »**

L'adjoint à la directrice des affaires juridiques se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour. Il dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 11.03.17, une mise à jour du tableau représentant les « repères collectifs » de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Toutes les recherches pour identifier les textes et les mandats de l'appareil gouvernemental dans son ensemble sont terminées. Il reste à s'assurer de l'intégration du Rapport annuel de gestion 2010 et du nouveau Plan stratégique 2011-2015 de la Société, lorsque celui-ci aura été dûment approuvé. Ces repères traitent des sujets suivants en hyperliens :

- La mission de l'Administration gouvernementale;
- La responsabilité des ministères et des organismes centraux;
- Les mandats transversaux;
- La mission de la Société;
- Les actions de la Société;
- Les organismes de contrôle et de surveillance.

Suivi

Une version finale sera déposée lorsque tous les problèmes techniques pour assurer le fonctionnement efficace des textes en hyperliens auront été résolus.

5. **ÉTAT DE SITUATION – DOSSIER ÉTALONNAGE**

La vice-présidente à la sécurité routière et la directrice des études et des stratégies en sécurité routière se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour. Elles déposent au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 a) du 11.03.17, une note sur l'état de la situation du dossier de l'étalonnage et la proposition d'une liste d'indicateurs.

La vice-présidente dresse un historique des gestes posés par la Société en 2009 et en 2010 pour bien encadrer la prise en charge de ce dossier suite à l'entente conclue avec le Vérificateur général sur les mesures d'évaluation de la performance et l'étalonnage. La Société a confié à l'ENAP le mandat de réaliser une étude portant sur la performance de la Société comparée à celle d'entités œuvrant dans des secteurs d'activités similaires aux siens ainsi qu'à l'identification d'indicateurs. Le rapport final est attendu en décembre 2011.

Suivi

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 b) du 11.03.17, les indicateurs retenus à ce stade-ci, qui se répartissent selon les secteurs d'activités suivants : le service à la clientèle, les processus, la gestion des ressources humaines, la gestion financière et la sécurité routière. Le Vérificateur général est d'avis que les indicateurs sélectionnés ainsi que la démarche suivie semblent adéquats.

Les membres expriment leur accord, compte tenu de l'état actuel d'avancement des travaux, avec la proposition que seuls les indicateurs relatifs à la sécurité routière

pourront faire l'objet de comparaisons avec d'autres organisations dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2010.

Suivi En ce qui concerne la suite des travaux, les membres préfèrent que le rapport au conseil d'administration du 31 mars 2011 réfère plutôt à l'approbation des orientations proposées relativement à la démarche retenue, ce qui correspond davantage à l'état actuel d'avancement des travaux. De plus, ils demandent de prévoir une séance de travail avec les membres du CGE sur les mesures d'étalonnage en octobre, une fois que l'étude de l'ENAP sera démarrée. La note au conseil d'administration sera révisée en conséquence.

Les membres expriment leur satisfaction tant sur la démarche que sur les échéanciers proposés et sont d'avis que le dossier avance dans la bonne direction.

6. PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Christian Marcotte se joint aux membres du comité pour les points 6 et 7 à l'ordre du jour.

Il dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 11.03.17, une cartographie des secteurs d'expertise des membres du conseil d'administration qui permettra aux membres d'identifier leurs compétences ainsi que leur expertise en gouvernance et connaissance du secteur public.

Suivi Les membres apportent quelques modifications et demandent que le document soit remis par la présidente du comité aux membres du conseil d'administration dans le cadre de son rapport au conseil, le 31 mars prochain.

7. PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE FORMATION CONTINUE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Christian Marcotte dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 11.03.17, un document qui apporte des modifications au programme d'accueil, d'orientation et de formation continue pour les membres du conseil d'administration.

Les membres approuvent les modifications proposées et demandent au secrétaire général de soumettre un projet de procédure sur la formation continue des membres, que cette formation soit offerte à l'interne ou à l'externe.

Suivi Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion du comité aura lieu à Québec, le mercredi 15 juin 2011 à 13 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H.

Présidente

Secrétaire



Procès-verbal de la séance n° 26
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boul. Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le mardi 14 juin 2011 à 13 h 30

Adopté le jeudi 13 octobre 2011

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie Carole Tétreault, présidente du comité
M. Alain Albert, membre
M. André Caron, membre
M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction

M^e Gisèle Gauthier, secrétaire
M. Christian Marcotte, secrétaire adjoint

INVITÉS :

M^e Claude Gélinas, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général
M^e Jean-Pierre Gagné, adjoint au répondant en éthique, Vice-présidence aux affaires juridiques et secrétariat général

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire par intérim constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 17 mars 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 17 mars 2011 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour du 17 mars 2011)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A La gouvernance des sociétés d'État : bilan et suggestions

Un sommaire exécutif portant sur le « Bilan de l'IGOPP sur la gouvernance des sociétés d'État » et un document intitulé « La gouvernance des sociétés – Bilan et suggestions » sont déposés en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 a) du 11.06.14.

Les membres discutent du document et de ses constats, notamment en ce qui concerne le positionnement de la SAAQ par rapport aux exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Les membres soulignent que le ministère des Finances réalisera lui aussi un bilan de la mise en œuvre de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* au cours de l'automne. Ils demandent qu'un document comparant les deux bilans leur soit produit lorsque le document du ministère des Finances sera disponible.

Suivi

4. PRÉSENTATION DE L'ADJOINT AU RÉPONDANT À L'ÉTHIQUE

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général et l'adjoint au répondant en éthique se joignent aux membres pour l'étude de ce point et du point 7 à l'ordre du jour.

Le vice-président présente le nouvel adjoint au répondant en éthique et dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 11.06.14, son *curriculum vitae*.

L'adjoint au répondant en éthique présente aux membres son parcours professionnel et ses expériences en lien avec son poste. Il exprime son enthousiasme à occuper le poste d'adjoint au répondant en éthique.

5. **RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Christian Marcotte, analyste en gouvernance, en diversité et en éthique, dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 11.06.14, un document intitulé « Résultats 2010 – Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration ».

Les membres du comité prennent connaissance des résultats de l'évaluation 2010 du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration. Les membres relèvent que dans l'ensemble les résultats sont bons.

Une discussion s'ensuit au cours de laquelle les membres du comité identifient quatre points demandant une attention particulière, soit :

- La qualité des documents présentés, particulièrement en ce qui concerne les sommaires exécutifs précédant les documents volumineux;
- Les délais de livraison des documents;
- L'attention portée à la planification stratégique par le conseil d'administration;
- Le temps alloué par sujet lors des séances.

Les membres du comité s'entendent pour discuter de ces points avec les membres du conseil d'administration au cours de la séance du 15 juin 2011.

Les membres du comité discutent ensuite de la grille d'évaluation utilisée au cours des trois dernières années. Ils font ressortir que la grille a été un outil très utile pour assurer un suivi de l'appréciation des membres du conseil d'administration, mais qu'elle a atteint la fin de son cycle prévu d'utilisation. Les membres du comité s'entendent sur la pertinence de mettre au point une nouvelle grille d'évaluation simplifiée. Un projet de formulaire revu sera présenté au comité à l'automne.

Suivi

6. **PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE**

L'analyste en gouvernance, en diversité et en éthique, dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 11.06.14, un document intitulé « Procédure – Formation continue des membres ».

Les membres du comité discutent et approuvent la procédure de formation continue des membres. Ils demandent qu'elle soit déposée au conseil d'administration du 15 juin 2011 et ajoutée au manuel de l'administrateur.

Suivi

7. **PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION D'IMPLANTATION DE L'ÉTHIQUE À LA SOCIÉTÉ**

(Ce point à l'ordre du jour a été traité à la suite du point 4).

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 11.06.14, les documents suivants :

- Sommaire exécutif – Accompagnement en éthique SAAQ;
- Rapport d'évaluation éthique;
- Présentation portant sur le rapport d'évaluation éthique.

Le vice-président fait état des résultats de l'étude sur l'implantation de l'éthique à la SAAQ réalisée à l'automne 2010 par la firme IVA conseils & solutions. Il aborde notamment le mandat confié à la firme, les cinq volets évalués par cette dernière et les principales préoccupations au cœur de l'étude. Il présente ensuite brièvement la méthodologie utilisée par les consultants pour produire le rapport d'évaluation.

Le vice-président fait ressortir les principaux constats de l'étude et souligne le bon positionnement de la SAAQ en ce qui concerne l'implantation de l'éthique, tant au niveau de sa structure que de sa culture. Il fait ensuite ressortir les principaux risques stratégiques et résiduels identifiés par l'étude et porte à l'attention des membres du comité les recommandations proposées pour éviter que ces risques ne se concrétisent.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres du comité.

Les membres profitent de l'occasion pour souligner l'apport du vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général aux travaux du comité. Ils soulignent la conviction avec laquelle il a mené ses dossiers en matière d'éthique et de gouvernance, le remercient et le félicitent pour ses accomplissements.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion du comité aura lieu à Québec, le 12 octobre 2011, à 13 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 h.

Présidente

Secrétaire



**Procès-verbal de la séance n° 27
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boul. Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le jeudi 13 octobre 2011 à 13 h**

Adopté le mercredi 14 décembre 2011

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Marie Carole Tétreault, présidente du comité
- M. Alain Albert, membre
- M. André Caron, membre
- M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction et secrétaire par intérim
- M. Christian Marcotte, secrétaire adjoint

INVITÉS :

Société de l'assurance automobile du Québec :

- M. Claude Lantier, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim
- M^{me} Hoda Abdel Malak, directrice de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
- M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice de la planification et de la performance
- M^{me} Sylvie Letourneau, chef du Service de l'édition logistique et de la communication organisationnelle, de la Direction des communications

Régie de l'assurance maladie du Québec :

- M^{me} Chantal Garcia, secrétaire générale
- M. Mario Beaulieu, consultant de la firme GSC

École nationale d'administration publique :

- M^{me} Michelle Jacob, chef d'équipe et agente de recherche à l'Observatoire de l'administration publique

1. **PRÉLIMINAIRES**

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté avec la modification suivante :

Ajout au point 10 (huis clos des membres) du sujet « Présidence des comités 2012 ».

2. **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS**

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 juin 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 14 juin 2011 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour du 14 juin 2011)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. **ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL ET DES COMITÉS – PRÉSENTATION RAMQ**

La secrétaire générale de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et le consultant de la firme GSC, se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

La secrétaire générale de la RAMQ présente rapidement les types d'évaluations en place au conseil d'administration de la RAMQ. Elle informe les membres que le conseil d'administration de la RAMQ procède à une évaluation de chacune des séances, en plus d'une évaluation annuelle de la performance du conseil et des comités.

Le consultant de la firme GSC présente l'outil utilisé pour procéder à l'évaluation du conseil d'administration de la RAMQ. Le conseil d'administration de la RAMQ s'évalue en utilisant l'outil « Board consensus workshop » qui permet de dégager des consensus et de révéler les écarts de perceptions entre les utilisateurs. Cette évaluation se fait en temps réel, chaque membre répondant anonymement à une série de questions, dont le pourcentage d'adhésion à chacune des réponses proposées est affiché, permettant à l'ensemble des membres d'en prendre connaissance en temps réel. Cette méthode permet semble-t-il de confronter la perception que les membres ont des sujets abordés et favorise le partage de l'information, la discussion et les débats.

Le consultant de la firme GSC ajoute que les questions utilisées au cours de cette évaluation proviennent d'une banque de plus de 700 questions portant sur plusieurs thèmes, dont la gouvernance, et qu'au besoin des questions spécifiques à l'organisme évalué peuvent être ajoutées. Il présente ensuite les étapes de réalisation de l'exercice d'évaluation ainsi que la méthodologie utilisée.

Une discussion s'ensuit et le consultant de la firme GSC et la secrétaire générale de la RAMQ répondent aux questions des membres du comité.

La secrétaire générale de la RAMQ et consultant de la firme GSC quittent la séance à 14 h 15.

Suivi

Une discussion s'ensuit entre les membres du comité au cours de laquelle il est convenu que la présidente et chef de la direction s'informe auprès de la RAMQ du coût de cette évaluation.

Bien que la méthode d'évaluation présentée soit intéressante, il est entendu que l'état d'avancement de l'évaluation de la gouvernance à la SAAQ est suffisant pour ne pas justifier le recours à cette méthode, qui semble plus adaptée à la mise en place initiale de mesures de gouvernance qu'à l'ajout de valeur à un processus mature d'évaluation.

Suivi

La présidente du conseil d'administration suggère qu'une évaluation du conseil d'administration par le comité de direction soit préparée, dont la forme sera déterminée ultérieurement. Elle demande que cette évaluation porte notamment sur l'évaluation de la charge de travail qu'exigent les demandes du conseil sur les équipes de la SAAQ.

Suivi

La présidente du conseil demande de vérifier si les conseils d'administration des autres sociétés d'État reçoivent une évaluation par le comité de direction. Le secrétariat général transmettra l'information à la prochaine séance du comité.

4. ÉTAT DE SITUATION SUR LE DOSSIER ÉTALONNAGE

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim et la directrice de la planification et de la performance se joignent aux membres du comité pour les points 4 et 5 à l'ordre du jour.

La chef d'équipe et agente de recherche à l'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP, se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 11.10.13, l'état de situation du dossier d'étalonnage et l'étude de performance comparée SAAQ.

La directrice de la planification et de la performance présente l'état d'avancement du dossier. Elle explique que l'ENAP a transmis à la SAAQ plusieurs rapports d'avancement et que la date prévue pour le dépôt du rapport final, en décembre, est maintenue. Elle précise que la remise de ce rapport ne clôt pas l'exercice d'étalonnage et que la SAAQ aura encore une somme de travail importante à réaliser une fois ce dépôt effectué pour se comparer aux organisations retenues.

La chef d'équipe et agente de recherche :

- présente aux membres du comité l'étude de performance comparée réalisée par l'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP. Elle explique aux membres du comité les particularités et défis relatifs au mandat de comparaison, notamment le fait que la SAAQ œuvre dans quatre secteurs d'activités distincts, chaque secteur constituant un mandat de comparaison. Elle ajoute que le nombre élevé d'indicateurs retenus pose un défi de réalisation, de même que le fait que les données nécessaires à la comparaison sont souvent non publiées ou confidentielles et qu'il est régulièrement nécessaire de recevoir des données contextuelles supplémentaires pour permettre une interprétation rigoureuse des résultats;
- fait un bref rappel des objectifs de l'exercice d'étalonnage. Elle mentionne que cette démarche est une première à la SAAQ et que l'exercice est perfectible. Elle souligne que les exercices d'étalonnage des prochaines années bénéficieront de l'expérience acquise au cours de ce premier exercice et de la mise en place d'ententes avec les organisations qui font l'objet de la comparaison;
- présente ensuite la méthodologie en quatre volets retenue par l'ENAP pour la réalisation de l'étalonnage. Elle présente la méthode utilisée pour la définition des indicateurs de performance retenus, ainsi que les raisons qui justifiaient le rejet de certains indicateurs. Elle mentionne comment l'ENAP a procédé dans sa recherche d'organisations comparables et expose les résultats de cette recherche. Elle explique ensuite comment se déroule l'étude détaillée des organisations retenues et précise en quoi consiste l'analyse factuelle et comparée de ces organisations;

La chef d'équipe et agente de recherche fait finalement une brève présentation des rapports de synthèse préliminaires que l'ENAP a transmis à la SAAQ et de l'échéancier de la suite des travaux.

Une discussion s'ensuit et le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim, la directrice de la planification et de la performance et la chef d'équipe et agente de recherche répondent aux questions des membres.

Suivi

Les membres demandent notamment d'évaluer le coût relié à la réalisation de l'exercice d'étalonnage, et ce dans le but de sensibiliser le vérificateur général à cet élément. Une nouvelle présentation de l'état d'avancement du dossier étalonnage sera faite au comité lors de la séance du 13 décembre 2011.

5. DISCUSSION SUR LE PROCHAIN RAPPORT ANNUEL

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 11.10.13, une note d'information des modifications proposées au contenu des rapports annuels de gestion 2011.

La chef du Service de l'édition logistique et de la communication organisationnelle se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice de la planification et de la performance présente aux membres du comité les exigences légales relatives à la production des rapports annuels de gestion de la SAAQ, du FAAQ et de l'agence du Contrôle routier du Québec.

La directrice mentionne aux membres du comité qu'à la suite de la production des rapports annuels de gestion de 2010, une étude sur la facture des rapports annuels de gestion a été commandée. Elle expose aux membres du comité les recommandations faites suite au dépôt de cette étude. Ces recommandations seront discutées au comité de direction et seront prises en compte lors de la rédaction des rapports annuels de 2011.

Une discussion s'ensuit et la directrice de la planification et de la performance et la chef du Service de l'édition logistique et de la communication organisationnelle répondent aux questions des membres.

Suivi

Un état de situation sera présenté au comité lors de la séance du 13 décembre 2011. Le dépôt des rapports annuels sera fait au début d'avril 2012, de manière à recevoir les commentaires des membres du conseil d'administration pour la 3^e semaine d'avril 2012.

6. PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La directrice de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour et dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-6 a) du 11.10.13, une présentation sur le rapport du commissaire au développement durable – application de la Loi sur le développement durable.

La directrice présente les faits saillants du rapport du commissaire au développement durable. Elle rappelle aux membres du comité que le commissaire s'est intéressé à la reddition de comptes relative aux plans d'action de développement durable des membres du Comité interministériel de développement durable et que l'objectif du mandat de vérification était de s'assurer que les entités assujetties à la *Loi sur le développement durable* réalisent une reddition de comptes annuelle de qualité, quant à la mise en œuvre de leur plan de développement durable. Elle précise que bien que la SAAQ soit membre du Comité interministériel du développement durable, elle n'a pas été identifiée dans l'échantillonnage.

La directrice mentionne les principaux constats du rapport ainsi que les pistes d'amélioration proposées par le commissaire. Elle ajoute que la SAAQ a examiné ces pistes d'amélioration et a déterminé dans quelle mesure elles lui sont applicables et dans quelle mesure elles pourront lui être appliquées.

- **Discussion sur la divulgation d'information de développement durable**

La présidente du comité dépose en liasse au présent procès verbal, sous la cote CGE-6 b) du 11-10-13, les documents « Évaluation de l'état de préparation à la présentation de l'information sur le développement durable – Stratégie, Processus et Information ».

Les membres discutent de l'utilité des documents déposés en tant qu'outils de travail pour la préparation d'une éventuelle divulgation en matière de développement durable.

7. **AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

8. **PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ**

La prochaine réunion du comité aura lieu à Québec, le mardi 13 décembre 2011, à 13 h.

9. **HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ**

Les membres du comité se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 h 30.

Présidente

Secrétaire



Procès-verbal de la séance n° 28
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boul. Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le mercredi 14 décembre 2011 à 11 h 30

Adopté le jeudi 15 mars 2012

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie Carole Tétreault, présidente du comité
M. Alain Albert, membre
M. André Caron, membre
M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction et secrétaire par intérim
M. Christian Marcotte, secrétaire adjoint

INVITÉ :

M. Yvan Bordeleau, membre du conseil d'administration

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire par intérim constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants :

Au point 4, ajouter les deux sous points suivants :

4 A C.A. sans papier

4 b Composition du comité

2. **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS****2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 octobre 2011**

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2011 est adopté sans modification.

Suivi

Les membres du comité font un rapide retour sur le dossier étalonnage. Ils demandent qu'une fois reçu le rapport final de l'ENAP, la SAAQ conserve, à pertinence égale, les indicateurs les plus simple à obtenir sur une base récurrente et qu'elle concentre ses efforts au maintien à jour des informations d'étalonnage ainsi obtenues. Ils suggèrent de plus de concentrer les efforts d'étalonnage sur les juridictions les plus rapprochées, notamment l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour : 13 octobre 2011)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. **RÉVISION DU FORMULAIRE D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le secrétaire adjoint dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 11.12.14, un tableau d'évaluation du formulaire d'évaluation de l'efficacité et de la performance du C. A.

La présidente du comité présente le tableau d'évaluation du formulaire et rappelle aux membres qu'il avait été convenu de revoir le *formulaire d'évaluation de l'efficacité et de la performance du C. A.* Les membres discutent des questions du formulaire et conviennent de les conserver telles qu'elles sont pour la prochaine année. Ils demandent au secrétaire adjoint de revoir l'échelle d'évaluation de manière à rendre plus claire la lecture des résultats de l'évaluation.

Suivi

Après discussion, les membres du comité suggèrent l'utilisation d'une méthode de calcul pondéré qui permettra de faire ressortir le taux de satisfaction des membres du conseil d'administration par rapport à chacun des éléments évalués, plutôt que la répartition des évaluations des membres. Les membres du comité demandent au secrétaire adjoint de revoir les résultats des deux dernières années à l'aide de cette méthode.

4. **AUTRES SUJETS****4 A C. A. Sans papier**

Suivi

Les membres du comité discutent du projet « C. A. sans papier » en lien avec la gouvernance et le développement durable. Après discussion, ils demandent au secrétaire adjoint de leur faire

parvenir le calcul des coûts reliés à l'utilisation de cartables au cours des séances du conseil et des comités.

4 B Composition des comités

La présidente du conseil d'administration explique que, suite aux discussions qu'elle a eues individuellement avec les membres et au regard des disponibilités de chacun, des modifications seront apportées à la composition du comité.

M^{me} Marie Carole Tétreault quittera le comité à la fin de l'année 2011. La présidence pour l'année 2012 sera assumée par M^{me} Hélène Racine et M. Yvan Bordeleau se joindra aux membres du comité.

La présidente du conseil profite de l'occasion pour remercier M^{me} Tétreault pour la grande qualité du travail qu'elle a effectué à titre de présidente du comité de gouvernance et d'éthique. Elle souligne à quel point la gouvernance de la SAAQ s'est bonifiée au cours de sa présidence et exprime, en son nom et au nom des membres du conseil d'administration, toute sa reconnaissance.

5. PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion du comité se tiendra à Québec, le jeudi 15 mars 2012 à 8 h.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 45.

Présidente

Secrétaire



Procès-verbal de la séance n° 29
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le jeudi 15 mars 2012, à 11 h

Adopté le mardi 5 juin 2012

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Hélène Racine, présidente du comité
- M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration
- M. Yvan Bordeleau, membre
- M. André Caron, membre
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M. Dave Leclerc, secrétaire par visioconférence
- M. Christian Marcotte, secrétaire adjoint

INVITÉS :

- M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
- M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice de la planification et de la performance à la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
- M. Jean-Pierre Gagné, responsable du Bureau-conseil en éthique à la Vice-présidence aux affaires publiques et gouvernementales et secrétariat général

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 décembre 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011 est adopté avec la modification suivante :

Au point 2, à la 2^e phrase du second paragraphe, inverser les mots « à simple ».

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour du 14 décembre 2011)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité.

Suivi

Les membres demandent que la présentation de M^{me} Diane Wilhelmy soit ajoutée au manuel de l'administrateur en format électronique. Ils demandent également que le tableau de bord annuel du comité leur soit transmis.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le responsable du Bureau-conseil en éthique se joint par visioconférence aux membres du comité pour les points 3 et 4 à l'ordre du jour.

Les documents suivants sont déposés sous leur cote respective :

- 3 A Guide d'éthique des employés, sous la cote CGE-3 a) du 12.03.15;
- 3 B Guide à l'intention des consultants, sous la cote CGE-3 b) du 12.03.15.

Suivi

Les membres discutent des guides déposés. Ils demandent que le sujet « Reddition de comptes de l'éthique à la SAAQ » soit ajouté au tableau de bord des suivis. Ils demandent de plus qu'au moment de faire la reddition de comptes éthique, les situations inattendues et les solutions originales trouvées soient exposées au comité.

4. RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 12.03.15, les documents suivants :

- Note concernant le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Document « Révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de l'assurance automobile du Québec – Recommandations faites au comité le 17 mars 2011 – Recommandations 15 mars 2012;
- Questionnaire d'appréciation à l'égard du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le responsable du Bureau-conseil en éthique présente une proposition de processus de révision du code des administrateurs et un échéancier de réalisation. Les membres agréent à la proposition.

5. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 12.03.15, le résultat de l'évaluation annuelle de la performance et de l'efficacité du C. A. et de ses comités – 2011.

Les membres prennent connaissance des résultats de l'évaluation 2011. Ils discutent de la nouvelle méthode de calcul, des résultats des évaluations et des améliorations à apporter aux éléments où l'évaluation a été plus faible.

6. ÉTAT DE SITUATION – RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et la directrice de la planification et de la performance se joignent aux membres du comité pour les points 6 et 7 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 12.03.15, les documents suivants :

- Note au comité « Rapport annuel de gestion 2011 »;
- Les résultats à l'égard du Plan stratégique 2011-2015;
- Rapport annuel de gestion 2011 – Calendrier des travaux.

Le vice-président et la directrice font état de l'avancement du processus de production du rapport annuel de gestion et discutent de la gestion du changement nécessaire suite à l'adoption du nouveau style rédactionnel du rapport annuel.

Suivi

Les membres demandent de prévoir une rencontre téléphonique spéciale du comité pour faire une première lecture du rapport annuel de gestion. Ils demandent qu'une telle rencontre soit prévue de manière récurrente pour les années à venir.

7. ÉTAT DE SITUATION DU DOSSIER « ÉTALONNAGE »

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 12.03.15, les documents suivants :

- Note sur l'état de situation du dossier d'étalonnage;
- Présentation « État de situation sur l'exercice d'étalonnage avec l'ENAP ».

Le vice-président rappelle la démarche utilisée par l'ENAP pour réaliser l'étalonnage de la SAAQ, l'échéancier des travaux et les efforts consentis par la SAAQ pour la réalisation de ce mandat.

Il informe ensuite les membres de l'avis des représentants du Vérificateur général du Québec et présente le calendrier des travaux à venir pour mener le mandat à son terme.

Une discussion s'ensuit et le vice-président et la directrice répondent aux questions des membres.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal le mardi 5 juin 2012, à 14 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 h 30.

Présidente

Secrétaire



Procès-verbal de la séance n° 30
Tenue par voie de conférence téléphonique
Le mardi 10 avril 2012, à 11 h

Adopté le mardi 5 juin 2012

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Hélène Racine, présidente du comité,
M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre

M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice de la planification et de la performance
M. Nicolas Vincent, analyste à la Direction de la planification et de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. **RAPPORT ANNUEL DE GESTION**

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose, sous la cote CGE-2 du 12.04.10, un projet de rapport annuel de gestion 2011 de la SAAQ.

Le vice-président fait un bref rappel sur le nouveau style de rédaction retenu pour le rapport annuel de gestion 2011 de la Société et sur les effets de ce choix sur la présentation des éléments du rapport.

Les membres procèdent à la lecture détaillée du rapport et font part de leurs commentaires et suggestions de modifications à la directrice de la planification et de la performance. À la suite de cette lecture, sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation :

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le rapport annuel 2011 de la Société, qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'Agence de contrôle routier du Québec.

Recommandation CGER-8 du 12.04.10

3. **AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

4. **PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ**

La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal le mardi 5 juin 2012, à 14 h.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 15.

Présidente

Secrétaire



**Procès-verbal de la séance no 31
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le mardi 5 juin 2012, à 14 h**

Adopté le jeudi 6 septembre 2012

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Hélène Racine, présidente du comité
- M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration
- M. Alain Albert, membre
- M. Yvan Bordeleau, membre
- M. André Caron, membre
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M. Dave Leclerc, secrétaire
- M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire par visioconférence

INVITÉS :

- M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
- M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice de la planification et de la performance par visioconférence
- M. Jean-Pierre Gagné, du Bureau-conseil en éthique, vice-présidence aux affaires publiques et gouvernementales et secrétariat général

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Huis clos

Les membres se réunissent brièvement à huis clos.

1 B Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 C Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 mars 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 15 mars 2012 est adopté sans modification.

2 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 avril 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 10 avril 2012 est adopté sans modification.

2 C Tableau de bord des suivis (mise à jour : 15 mars 2012)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. ÉTALONNAGE

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et la directrice de la planification et de la performance se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse, sous la cote CGE-3 du 12.06.05, le « plan d'action de la Société de l'assurance automobile » en matière d'étalonnage et une note portant sur l'étalonnage.

Le vice-président présente un état de situation de l'avancement de l'exercice d'étalonnage de la Société, abordant notamment les constats faits par le vérificateur général dans son rapport du 30 mai 2012 et le mandat confié à l'ENAP pour l'identification d'indicateurs de comparaison.

Suivi

La directrice de la planification et de la performance informe les membres qu'elle est en contact avec d'autres sociétés d'État pour échanger sur les processus d'étalonnage. Elle explique le processus utilisé par la SAQ pour procéder à son étalonnage et expose comment il pourrait être adapté à la SAAQ.

Elle présente ensuite l'échéancier et le plan d'action de la SAAQ, ventilé par objectifs généraux et spécifiques.

Une discussion s'ensuit et le vice-président et la directrice répondent aux questions des membres.

4. RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE

Jean-Pierre Gagné du Bureau-conseil en éthique, se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétariat général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 12.06.05, les documents suivants :

- Note pour information concernant le Code d'éthique et déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Document intitulé « Révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de l'assurance automobile du Québec – Résultats du sondage et bilan d'application ».

M^e Gagné présente les résultats du sondage sur la révision du code d'éthique et le bilan d'application. Il procède à l'analyse de chacun des éléments évalués et expose ses recommandations. Une discussion s'ensuit et M^e Gagné et le vice-président répondent aux questions des membres.

Suivi

À la suite de cette discussion, les membres agréent aux recommandations de l'adjoint au répondant à l'éthique. Il est entendu qu'un projet de guide d'éthique révisé sera présenté au comité de gouvernance et d'éthique à la séance du 6 septembre 2012.

5. RÉVISION DU PROFIL DE COMPÉTENCE DES ADMINISTRATEURS

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétariat général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 12.06.05, les documents suivants :

- Note pour recommandation de la révision du profil de compétence et d'expérience des administrateurs;
- Profil de compétence des membres du conseil d'administration.

Le vice-président rappelle aux membres la situation concernant le renouvellement de plusieurs mandats d'administrateurs au cours de la période 2012-2013 et présente le profil de compétence des administrateurs tel qu'adopté en 2008.

Les membres procèdent à l'évaluation du profil de compétence. Après évaluation, les membres constatent que le profil dans sa forme actuelle permet toujours de recruter des administrateurs répondant aux besoins de la SAAQ et conviennent qu'il y a lieu de le reconduire sans modification.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres, il est recommandé :

Recommandation

CONSIDÉRANT les mandats d'administrateurs qui arriveront à échéance au cours de 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* précise les conditions à remplir pour procéder à la nomination de nouveaux administrateurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour les documents nécessaires au déroulement du processus de nomination et de renouvellement des administrateurs de la Société;

CONSIDÉRANT QUE le profil de compétence des administrateurs a été évalué et qu'il est constaté qu'il n'y a pas lieu de lui apporter de modification;

IL EST RECOMMANDÉ

QUE le conseil d'administration adopte le profil de compétence des administrateurs sans lui apporter de modification.

Recommandation CGER-9 du 12.06.05

6. RETOUR SUR PROCESSUS D'APPROBATION DU RAG 2012 ET ORIENTATIONS 2012

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétariat général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 12.06.05, une note pour information sur le processus de rédaction du rapport annuel de gestion.

La présidente du comité rappelle aux membres l'ajout en 2012 de la validation du rapport par le comité de gouvernance et d'éthique. Elle propose aux membres du comité de se pencher sur le processus actuel et plus particulièrement sur la place que le comité et que le conseil devrait jouer dans le grand processus d'approbation du RAG.

Une discussion s'ensuit au cours de laquelle diverses pistes d'amélioration sont abordées. À la suite de cette discussion, les membres s'entendent sur les éléments suivants :

- Pour la validation du rapport annuel de gestion 2012 qui sera rédigé au début de 2013, prévoir une séance supplémentaire du comité de gouvernance et d'éthique, où une validation du rapport sera effectuée;
- Que cette séance se fasse sur place plutôt que par voie de conférence téléphonique;
- Que la maquette déposée aux membres du comité pour validation ait déjà franchi l'étape de la correction linguistique;
- Que la validation des détails du rapport soit faite par le comité et que le conseil d'administration adopte, sur recommandation du comité, le rapport annuel sans en refaire une lecture page par page.

Suivi

7. ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LA HAUTE DIRECTION

La présidente du conseil d'administration propose une discussion sur la forme que pourrait prendre une éventuelle évaluation du conseil par les membres de la haute direction. Il est proposé qu'une série de rencontres entre la présidente et les vice-présidents se tiennent au courant de l'été pour discuter de la forme et les modalités de cette évaluation.

Suivi La présidente présentera le résultat de ces rencontres au cours de la séance du 6 septembre 2012.

8. AUTRES SUJETS

Accueil d'un nouvel administrateur

Le secrétaire général informe les membres qu'à la suite de la nomination par le gouvernement d'un nouvel administrateur au conseil d'administration SAAQ, la documentation prévue par la procédure d'accueil des nouveaux membres a été transmise à M. Conrad Lord et qu'un premier contact a été effectué, au cours duquel il a notamment été convié à la séance du conseil d'administration qui se tiendra le 14 juin 2012.

Ajout d'une séance en novembre

Suivi La présidente du comité demande qu'une séance soit ajoutée au mois de novembre. Le secrétaire général communiquera avec les membres pour confirmer la date à laquelle la séance se tiendra.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec le jeudi 6 septembre 2012, à 9 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 h 45.

Présidente

Secrétaire



**Procès-verbal de la séance n°32
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le mercredi 6 septembre 2012, à 8 h**

Adopté le mardi 11 décembre 2012

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Hélène Racine, présidente du comité
M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre, en visioconférence
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉ :

M^e Jean-Pierre Gagné, du Bureau-conseil en éthique, Vice-présidence aux affaires publiques et gouvernementales et Secrétariat général par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 5 juin 2012 est adopté avec la modification suivante : au point 5, corriger la coquille au mot « rappelle ».

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour : 5 juin 2012)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. MISE À JOUR DU CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS

M^e Gagné, du Bureau-conseil en éthique, se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 12.09.06, une note portant sur la révision du code d'éthique et de déontologie des administrateurs, le tableau des modifications proposées et un projet de code d'éthique et de déontologie révisé.

Le conseiller en éthique rappelle la discussion préliminaire tenue au cours de la séance du 5 juin 2012 et présente les modifications apportées au code d'éthique et de déontologie à la suite de cette discussion.

Une discussion s'ensuit et le conseiller en éthique répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyé par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation

CONSIDÉRANT :

QUE le comité a revu le code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la SAAQ;

QUE les modifications apportées sont à la satisfaction du comité;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le code d'éthique et de déontologie.

Recommandation CGER-10 du 12.09.06

4. **ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LA HAUTE DIRECTION**

Ce point est traité à la suite du point 5.

La présidente du conseil d'administration se joint aux membres du comité à 11 h.

Le vice-président et secrétaire général présente les résultats de l'évaluation du conseil d'administration effectué par le comité de direction au cours de la séance du 4 septembre 2012.

Suivi Il en ressort une excellente appréciation générale du travail effectué par le conseil d'administration et le constat d'une synergie apportant une plus-value à la Société. Des commentaires concernant la fréquence de certains comités sont formulés, et il est entendu que le projet de calendrier 2013 les intégrera.

Suivi Les membres du comité demandent qu'une évaluation du conseil soit effectuée annuellement. Il est entendu que cette évaluation aura lieu en début septembre.

Les membres reviennent brièvement sur la révision du code d'éthique et discutent notamment des notions d'indépendance des membres et du rôle de soutien du bureau conseil en éthique pour les administrateurs.

5. **BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE**

Le vice-président et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 12.09.06, un sommaire exécutif du bilan sur la mise en œuvre de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, un résumé des recommandations du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et un résumé des recommandations de l'institut sur la gouvernance des organisations publiques et privées (IGOPP).

Le vice-président présente les faits saillants du rapport sur la mise en œuvre de la loi sur la gouvernance des sociétés d'État et rappelle les recommandations formulées par l'IGOPP. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal le jeudi 15 novembre 2012, à 8 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 15.

Présidente

Secrétaire



**Procès-verbal de la séance no 33
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le mardi 11 décembre 2012, à 14 h 30**

Adopté le mercredi 13 mars 2013

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Hélène Racine, présidente du comité
M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre

M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice de la planification et de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté avec l'ajout, au point 6 « Autres sujets », du point « composition des comités du conseil d'administration – 2013 ».

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 septembre 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2012 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour : 6 septembre 2012)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

– Repères collectifs

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 12.12.11, une note d'information « Dépôt du document Repères collectifs » ainsi que les « Repères collectifs ».

Les membres demandent que le document soit dépersonnalisé, puis déposé sur le site du C. A. sans papier.

4. REFONTE DU MANUEL DE L'ADMINISTRATEUR

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 12.12.11, une note de présentation de la nouvelle table des matières du Manuel de l'administrateur ainsi que le projet de nouvelle table des matières du Manuel de l'administrateur.

Le vice-président et secrétaire général présente la proposition de nouvelle table des matières pour le manuel de l'administrateur. Les membres en prennent connaissance et demandent certaines modifications. Les modifications demandées seront apportées et la nouvelle version du manuel sera présentée au comité dès qu'elle sera achevée.

Suivi

Les membres demandent qu'à partir de 2013, l'évaluation annuelle de l'efficacité et de la performance du conseil intègre une question sur l'évaluation du Manuel de l'administrateur.

5. ÉTALONNAGE – APPROBATION DES INDICATEURS

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et la directrice de la planification et de la performance se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 12.12.11, une note « Proposition d'étalonnage 2012 » et le projet de texte pour la section « étalonnage » du RAG 2012.

Le vice-président présente l'état de situation du dossier « étalonnage » pour 2012.

La directrice de la planification et de la performance présente le projet d'indicateurs à inclure au Rapport annuel de gestion 2012 de la SAAQ. Pour chacun des indicateurs qui apparaissent pour la première fois dans l'exercice d'étalonnage, la directrice précise l'organisme avec lequel la SAAQ se comparera, le statut de l'indicateur et la place que cet indicateur occupe dans le modèle d'affaires intégré de la SAAQ.

Une discussion s'ensuit et le vice-président et la directrice répondent aux questions des membres.

La directrice présente ensuite les indicateurs qui sont envisagés pour une intégration au rapport annuel de gestion 2013. Elle présente ensuite le projet de texte qui portera sur l'étalonnage dans le rapport annuel de gestion 2012 de la SAAQ.

Une discussion s'ensuit et la directrice répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation

CONSIDÉRANT :

QUE l'enjeu 6 du Plan stratégique 2011-2015 de la Société est d'assurer une saine gestion des fonds publics, ce qui passe notamment par un exercice d'étalonnage;

QU'il y a lieu de donner suite aux observations inscrites dans le Rapport 2012 du VGQ concernant l'étalonnage à la SAAQ;

L'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* qui stipule que la SAAQ doit se doter de mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires;

L'article 27, alinéa 2.1 du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec*, qui stipule que le comité de gouvernance et d'éthique doit examiner l'étalonnage avec des entreprises similaires en regard des mesures d'évaluation d'efficacité et de performance de la Société;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les indicateurs et organisations proposés pour l'étalonnage de la SAAQ en 2012;

QUE les choix d'indicateurs et d'organisations proposés pour la poursuite des travaux d'étalonnage soient également approuvés.

Recommandation CGER-11 du 12.12.11

6. AUTRES SUJETS**Composition des comités du conseil d'administration – 2013**

La présidente du conseil informe les membres que M. Conrad Lord a manifesté l'intérêt de se joindre au comité de gouvernance et d'éthique. Après discussion avec la présidente du comité, il a été décidé qu'il siégerait au comité à compter de 2013.

La présidente du conseil informe de plus les membres du comité que M^{me} Brigitte Corbeil prendra la place laissée vacante à la suite du départ de M^{me} Lyne Bouchard au sein du comité des technologies de l'information.

7. PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal le mercredi 13 mars 2013, à 13 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 h 30

Présidente

Secrétaire



**Procès-verbal de la séance n° 34
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le mercredi 13 mars 2013, à 15 h**

Adopté le jeudi 11 avril 2013

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Hélène Racine, présidente du comité
M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
M. Conrad Lord, membre

M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉE :

M^{me} Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté avec l'ajout, au point 7 « autres sujets », des deux sujets suivants :

- Rapport annuel de gestion;

- Développement durable.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mis à jour : 11 décembre 2012)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

Suivi

Les membres demandent que le sujet « reddition de comptes en éthique » soit divisé en deux suivis distincts : les suivis triennaux (révision du guide d'éthique des employés et du code d'éthique des dirigeants de la Société) et le suivi annuel régulier.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès verbal, sous la cote CGE-3 du 13.03.13, le manuel de l'administrateur de la SAAQ.

Les membres soulignent le travail qui a été effectué pour améliorer le manuel de l'administrateur depuis deux ans et félicitent l'équipe responsable pour le résultat obtenu.

4. ÉVALUATION 2012 DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 13.03.13, une note sur l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration – 2012 ainsi que les résultats 2012 de l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration.

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général présente les résultats de l'évaluation 2012 du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration.

Une discussion s'ensuit et le vice-président et secrétaire général répond aux questions des membres. Ceux-ci ont ressorti l'excellent niveau de satisfaction général des membres du conseil.

Suivi

Ils demandent que les résultats de l'évaluation soient transmis aux présidents des comités pour qu'ils puissent prendre connaissance des résultats de la section « F » relative au comité qu'ils président. Ils demandent de plus qu'une section soit ajoutée pour évaluer les outils du conseil d'administration.

5. PLAN D'ACTION EN ÉTHIQUE

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 13.03.13, une note d'information et le Plan d'action en éthique 2012-2015.

Il présente le plan d'action en éthique 2012-2015 et fait ressortir son degré d'avancement. Il souligne la bonne implantation de l'éthique à la Société et le nombre d'objectifs déjà atteints par le plan. Il présente ensuite quelques exemples de mesures qui seront mises en place dans les prochains mois.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

6. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SAAQ

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 13.03.13, une note concernant les modifications apportées au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec*, un document d'explication des changements apportés ainsi que le *Règlement modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec*.

Le vice-président et secrétaire général présente les modifications apportées au Règlement. La directrice des affaires juridiques explique la raison des modifications apportées et répond aux questions des membres du comité.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec*;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte, dans ses versions française et anglaise, le *Règlement modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* ci-annexé.

Recommandation CGER-12 du 13.03.13

7. AUTRES SUJETS

Rapport annuel de gestion

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général présente un état d'avancement du rapport annuel de gestion. Il suggère que le rapport annuel soit transmis aux membres du conseil d'administration séparément des autres documents relatifs à la séance d'avril, et avant ceux-ci, vu le temps nécessaire à une lecture approfondie du rapport annuel. La transmission du rapport annuel comprendra de plus une note rappelant aux membres du conseil le processus d'approbation du document.

Les membres agréent à cette suggestion.

Développement durable

Le vice-président et secrétaire général explique aux membres que l'équipe responsable du dossier « développement durable » est présentement à compiler les résultats de l'année 2012 pour publication au rapport annuel de gestion. Les membres pourront prendre connaissance des résultats de la transmission du rapport prévue pour le 4 avril 2013.

Le vice-président et secrétaire général propose qu'une présentation faisant la mise à jour des résultats soit faite au cours de la rencontre d'octobre 2013. Les membres agréent à cette suggestion.

8. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec le jeudi 11 avril 2013, à 10 h.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 h 30

Présidente

Secrétaire

Procès-verbal de la séance n° 35
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le jeudi 11 avril 2013, à 10 h

Adopté le mercredi 4 décembre 2013

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Hélène Racine, présidente du comité, par voie de visioconférence
- M^{me} Marie-Anne Tawil, membre et présidente du conseil d'administration, par voie de visioconférence
- M. Alain Albert, membre
- M. Yvan Bordeleau, membre, par voie de conférence téléphonique
- M. André Caron, membre
- M. Conrad Lord, membre, par voie de visioconférence
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M. Dave Leclerc, secrétaire général
- M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉS :

- M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice de la planification et de la performance
- M. Mario Grenier, de la Direction de la planification et de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 mars 2013

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 13 mars 2013 est adopté avec la modification suivante :

- À la page 2, point 4 : retirer la seconde phrase du second paragraphe.

2 B Tableau de bord des suivis (mis à jour : 13 mars 2013)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. RAPPORT ANNUEL DE GESTION

La directrice de la planification et de la performance et M. Mario Grenier se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice de la planification et de la performance dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 13.04.11, une note et un projet de Rapport annuel de gestion 2012.

La directrice et les membres procèdent à la lecture, page par page, du projet de Rapport annuel de gestion 2012 de la Société, du Fonds d'assurance et de Contrôle routier Québec. Les membres formulent leurs commentaires et suggestions de modification à la directrice. Cette dernière note les modifications à effectuer et répond aux interrogations des membres. À la suite de la lecture, il est entendu que la version amendée sera transmise aux membres du conseil d'administration dès que disponible, pour approbation à la séance du 25 avril 2013.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation

CONSIDÉRANT QUE le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2012 de la Société qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'Agence de contrôle routier du Québec, et l'a trouvé satisfaisant;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2012 de la Société, qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'Agence de contrôle routier du Québec.

Recommandation CGER-13 du 13.04.11

4. **AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

5. **PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ**

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec le mardi 29 octobre 2013, à 13 h.

6. **HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ**

Les membres du comité se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h.

Présidente

Secrétaire



**Procès-verbal de la séance n° 36
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le mercredi 4 décembre 2013, à 13 h 30**

Adopté le mercredi 12 mars 2014

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Hélène Racine, présidente du comité
M. Guy Morneau, président du conseil d'administration
M. Alain Albert, membre
M. André Caron, membre
M. Conrad Lord, membre

M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Dave Leclerc, secrétaire
M^{me} Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

Par visioconférence :

M. Yvan Bordeleau, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance
M. Jean-Pierre Gagné, responsable du Bureau-conseil en éthique

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 avril 2013

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2013 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mis à jour : 11 avril 2013)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique. Ils demandent que deux questions soient ajoutées au questionnaire de l'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil et de ses comités. Ils demandent d'ajouter une question sur l'utilisation du iPad et de la plateforme du CA sans papier ainsi qu'une question concernant l'utilisation de la visioconférence.

3. ÉTALONNAGE

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance se joignent aux membres du comité pour les points 3, 4 et 5 à l'ordre du jour. La directrice générale se joint par visioconférence.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 12.12.04, les documents suivants :

- Note « Proposition d'étalonnage 2013 »;
- Annexe – Indicateurs présentés au RAG 2013.

Le vice-président et la directrice présentent le sommaire exécutif concernant la proposition d'étalonnage 2013. Ils abordent notamment le contexte, l'état de situation, les orientations, le scénario proposé, le risque associé au dossier et les recommandations qui suit : Afin de répondre à l'enjeu 6 du Plan stratégique 2011-2015 de la Société, qui est d'assurer une saine gestion des

fonds publics, ils recommandent que les indicateurs proposés pour l'étalonnage au rapport annuel soient approuvés pour être adoptés par le CA en vue de leur publication au RAG 2013.

Les membres posent des questions et le vice-président répond à chacune d'entre elles.

4. PLANIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 12.12.04, une note pour information portant sur le Rapport annuel de gestion 2013.

Le vice-président présente le sommaire exécutif concernant le rapport annuel de gestion 2013. Il met en contexte la rédaction du rapport annuel de gestion 2013 et il aborde l'état de situation et notamment les nouveautés suivantes :

- Un virage sans papier : le nombre de copies imprimées sera réduit au minimum, et la version électronique inclurait, dans la mesure du possible, des hyperliens qui redirigeraient le lecteur vers des compléments d'information (bilan routier, message publicitaire, site d'un partenaire, etc.);
- La section *Au cœur du quotidien des Québécois* sera remplacée par des entrevues (entre trois et cinq) et par des photos d'employés de la Société. Les entrevues auront un axe client pour démontrer l'intention des employés de la Société à faire vivre la meilleure expérience possible à ses diverses clientèles.

Par la suite, le vice-président présente le calendrier des travaux et les principales étapes inhérentes à un tel exercice soient : l'approbation par le conseil d'administration des états financiers lors de la rencontre du 19 mars 2014, l'envoi du rapport annuel de gestion aux membres du comité de gouvernance et d'éthique le 4 avril pour commentaires lors de la rencontre du 10 avril et finalement, l'envoi le 18 avril du document en format PDF à l'ensemble des membres du conseil d'administration pour approbation finale le 24 avril 2014.

Une discussion s'ensuit.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE – ÉTAT DE SITUATION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 12.12.04, les documents suivants :

- Note pour information portant sur le suivi de la démarche de développement durable de la Société;
- Plan d'action de développement durable 2011-2015 (révisé).

Le vice-président présente le sommaire exécutif du suivi de la démarche de développement durable de la Société. Il aborde notamment le contexte et l'état de situation du dossier.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres du comité.

6. PLAN D'ACTION EN ÉTHIQUE, BILAN 2012

Le responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 13.12.04, une note pour information sur le suivi du plan d'action en éthique 2012-2015.

Le vice-président fait une mise en contexte du dossier et le responsable du Bureau-conseil en éthique poursuit avec le sommaire exécutif concernant le suivi du plan d'action en éthique 2012-2015. Il aborde notamment le contexte, l'état de situation, les objectifs et l'appréciation.

Une discussion s'ensuit et les membres posent des questions au responsable du Bureau-conseil qui répond à chacune d'entre elles.

7. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

8. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal le 12 mars 2014, à 8 h.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 h 05

Président

Secrétaire



**Procès-verbal de la séance n° 37
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le mercredi 12 mars 2014, à 8 h**

Adopté le lundi 14 avril 2014

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Hélène Racine, présidente du comité
M. Guy Morneau, président du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
M. Conrad Lord, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
M^{me} Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

INVITÉ :

M^e Jean-Pierre Gagné, responsable du Bureau-conseil en éthique, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté avec l'ajout au point 4 du sujet 4B Modification à la dénomination du comité.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 décembre 2013

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2013 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mis à jour : 4 décembre 2013)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 14.03.12, une note portant sur l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration – 2013 ainsi que le tableau des résultats.

Le vice-président et secrétaire général présente la note et les résultats de l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration. Il parcourt le questionnaire ainsi que le tableau des résultats avec les membres du comité. Les membres demandent que la note soit modifiée. Il répond aux questions des membres. Une discussion s'ensuit.

4. FORMATION DES COMITÉS

4 A Formation des comités

Le président du conseil d'administration dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 a) du 14.03.12, un projet de résolution pour adoption par le conseil d'administration, concernant la formation des comités du conseil.

Le président énumère ses priorités et ses orientations futures. Il souhaite, entre autres, pousser plus loin la Société en matière de performance principalement en ce qui a trait à la mesure, l'étalonnage et la gestion des risques. L'optimisation des ressources est également une préoccupation du conseil. L'approche retenue par la Société est de réaliser l'optimisation des ressources à l'intérieur de ses projets stratégiques. Le président mentionne son confort avec cette approche. Par la suite, il décrit la nouvelle formation des comités en expliquant ses propositions.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation :

IL EST RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

QUE, tel qu'il est prévu au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2014, soit la suivante :

Gouvernance et éthique : Guy Morneau, président
 Alain Albert
 Anne-Marie Croteau
 Adrien Desautels
 Jude Martineau

Actif/Passif : Adrien Desautels, président
 Brigitte Corbeil
 Johanne Goulet

Vérification : Jude Martineau, président
 Louise Champoux-Paillé
 Brigitte Corbeil

Ressources humaines et
 du service à la clientèle : Alain Albert, président
 Yvan Bordeleau
 Conrad Lord
 Hélène Racine

Technologies de
 l'information : Anne-Marie Croteau, présidente
 André Caron
 François Geoffrion

Recommandation CGER-14 du 14.03.12

4 B Changement de dénomination du comité de vérification

Le président du conseil d'administration dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 b) du 14.03.12, une note concernant le changement de dénomination du comité de vérification.

Il explique son positionnement en lien avec le changement de dénomination. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation :

ATTENDU QUE l'analyse démontre qu'il est possible au plan légal moyennant les amendements appropriés, de remplacer la dénomination du « comité de vérification » de la Société par « comité de vérification et de la performance », et ce, pour autant que le changement de dénomination n'affecte pas la composition du comité et les fonctions qu'il doit exercer aux termes de l'article 24 de la Loi sur la gouvernance;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve le changement de dénomination du comité de vérification en modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Recommandation CGER-15 du 14.03.12

5. PLAN D'ACTION EN ÉTHIQUE 2012-2015

Le responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du comité par visioconférence pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 14.03.12, une note sur le suivi du plan d'action en éthique 2012-2015.

Le responsable du Bureau-conseil en éthique présente le sommaire exécutif et fait état des principaux objectifs de son mandat. Par la suite, il répond aux questions des membres.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec le 14 avril 2014, à 13 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 h 05.

Présidente

Secrétaire



Procès-verbal de la séance n° 38
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le lundi 14 avril 2014, à 13 h

Adopté le jeudi 8 mai 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil et président du comité
M. Alain Albert, membre
M. Jude Martineau, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
M^{me} Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

Par visioconférence :

M^{me} Anne-Marie Croteau, membre

ABSENCES :

M. Adrien Desautels, membre
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance
M. Mario Grenier, de la direction générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 mars 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 12 mars 2014 est adopté dans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mis à jour : 12 mars 2014)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance et l'analyste se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 14.04.10, une note et un projet de rapport annuel de gestion 2013.

La directrice et les membres procèdent à la lecture, page par page, du projet de Rapport annuel de gestion 2013 de la Société, du Fonds d'assurance et de Contrôle routier Québec. Les membres formulent leurs commentaires et suggestions de modification à la directrice. Cette dernière note les modifications à effectuer et répond aux interrogations des membres. À la suite de la lecture, il est entendu que la version amendée sera transmise aux membres du conseil d'administration dès que disponible, pour approbation à la séance du 24 avril 2014.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation

CONSIDÉRANT QUE le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2013 de la Société qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'Agence de contrôle routier du Québec, et l'a trouvé satisfaisant;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2013 de la Société, qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'Agence de contrôle routier du Québec.

Recommandation CGER-16 du 14.04.14

4. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

5. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec le jeudi 8 mai 2014, à 9 h.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 h 45.

Présidente

Secrétaire

Procès-verbal de la séance n° 39
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le jeudi 8 mai 2014, à 9 h

Adopté le mardi 28 octobre 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil et président du comité
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M^{me} Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Dave Leclerc, secrétaire
M^{me} Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 12 mars 2014 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mis à jour : le 14 avril 2014)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. ÉVALUATION DU CONSEIL

Le président du conseil d'administration débute la séance en discutant de sa vision du mandat du comité de gouvernance et d'éthique. Il s'entretient avec les membres et demande aux présidents des comités de faire des suivis auprès des membres des comités sur notamment les sujets suivants : Échéance des dépôts de documents, présentations au conseil, soupers thématiques et de formation, visioconférence, plan stratégique et suivi du plan, gestion des risques, rapport des comités et performance des comités et des administrateurs.

Une discussion s'ensuit.

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS

Le président du conseil demande aux présidents des comités la poursuite de leur engagement auprès de leurs comités respectifs. Il aborde notamment l'optimisation des ressources, plusieurs autres sujets sont abordés. Une discussion s'ensuit.

5. POLITIQUE DE GOUVERNANCE

Le président du conseil d'administration dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 14.05.08, un projet de politique de gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le président informe les membres du comité sur son souhait de doter la Société d'une politique sur la gouvernance dans le but de démystifier la gouvernance pour le grand public. Il demande aux présidents des comités de lui fournir des commentaires et souhaite faire adopter cette politique d'ici la fin de l'année 2014.

Une discussion s'ensuit.

6. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE (ÉTALONNAGE)

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 14.05.08, une note et un projet de règlement pour approbation de modifications au mandat du comité de vérification et de performance.

Le vice-président et secrétaire général expose la situation et décrit le processus pour la modification du règlement sur la gouvernance.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation :

ATTENDU QUE l'analyse démontre qu'il est possible au plan légal moyennant les amendements appropriés, d'ajouter au mandat du comité de vérification et de la performance l'étalonnage en modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et en le supprimant du mandat du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve la modification du mandat du comité de vérification et de la performance en modifiant le règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Recommandation CGER-17 du 14.05.08

7. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

8. PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec le mardi 28 octobre 2014, à 13 h.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du comité se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h.

Président

Secrétaire



Procès-verbal de la séance n° 40
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le mardi 28 octobre 2014, à 13 h

Adopté le mardi 10 mars 2015

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil et président du comité
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. Jude Martineau, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
M^{me} Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

PAR TÉLÉPHONE :

M^{me} Anne-Marie Croteau, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 mai 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 8 mai 2014 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mis à jour au 8 mai 2014)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. PLANIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance et le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 14.10.28, note sur le rapport annuel de gestion 2014.

Les vice-présidents présentent la note et abordent notamment les sujets suivants : la ligne directrice, les nouveautés 2014 et les risques associés au dossier.

Une discussion s'ensuit et les vice-présidents répondent aux questions des membres.

4. POLITIQUE DE GOUVERNANCE – DISCUSSION ET APPROBATION

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 14.10.28, un projet de Politique de gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Les membres étudient le document page par page et donnent leurs commentaires. Ils apportent quelques modifications au document. Ils se disent satisfaits de la version et concluent que la version finale devra être présentée au conseil d'administration de décembre pour son adoption.

5. ÉVALUATIONS – DISCUSSION ET SUGGESTION

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 14.10.28, les documents suivants :

- Formulaires d'évaluation du CA et des administrateurs de l'Association des diplômés de l'Université Laval;
- Questionnaire d'évaluation du CA des Violons du Roy;
- Projet d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités.

Les membres étudient le document « Projet d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités » page par page et donnent leurs commentaires. Ils apportent quelques modifications au document.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal le 11 mars 2015, à 13 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 h 30

Président

Secrétaire

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Procès-verbal de la séance n° 41
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le mardi 10 mars 2015, à 13 h
Adopté le 9 avril 2015

SONT PRÉSENTS :

M. Alain Albert, membre
M^{me} Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre

M^{me} Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

Par visioconférence de Québec :

M. Guy Morneau, président du conseil et président du comité
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Jude Martineau, membre
M. Dave Leclerc, secrétaire

INVITÉ :

M^e Jean-Pierre Gagné, responsable du Bureau-conseil en éthique, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 28 octobre 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2014 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour : 28 octobre 2014)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 15.03.10, les documents suivants :

- Note pour information sur l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration – 2014;
- Évaluation du fonctionnement du conseil et des comités 2014;
- Commentaires recueillis;
- Formulaire d'évaluation.

Le vice-président et secrétaire général présente la note et les résultats de l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration. Il parcourt le questionnaire ainsi que le tableau des résultats avec les membres du comité. Le président du conseil et les membres passent en revue les commentaires reçus lors de l'évaluation. Ils demandent qu'un plan de travail pour l'année 2015 soit élaboré pour chacun des comités du conseil.

4. **FORMATION DES COMITÉS**

Le président du conseil d'administration dépose séance tenante la résolution concernant la composition des comités.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation :

IL EST RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

QUE, tel qu'il est prévu au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2015, soit la suivante :

Gouvernance et éthique : Guy Morneau, président
 Alain Albert
 Anne-Marie Croteau
 Adrien Desautels
 Jude Martineau

Actif/Passif : Adrien Desautels, président
 Brigitte Corbeil
 Johanne Goulet

Vérification et de
la performance : Jude Martineau, président
 Louise Champoux-Paillé
 Brigitte Corbeil

Ressources humaines et
du service à la clientèle : Alain Albert, président
 Yvan Bordeleau
 Conrad Lord
 Hélène Racine

Technologies de
l'information : Anne-Marie Croteau, présidente
 André Caron
 François Geoffrion

Recommandation CGER-15 du 15.03.10

5. PLAN D'ACTION EN ÉTHIQUE 2012-2015, BILAN 2014

Le responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 15.03.10, une note pour information sur le suivi du plan d'action en éthique 2012-2015.

Les membres prennent connaissance du document et posent des questions au responsable du Bureau-conseil en éthique. Une discussion s'ensuit.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 9 avril 2015, à 8 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 h 50

Président

Secrétaire

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Procès-verbal de la séance n° 42
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le jeudi 9 avril 2015, à 8 h
Adopté le 23 septembre 2015

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil et président du comité
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Dave Leclerc, secrétaire
M^{me} Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

PAR VISIOCONFÉRENCE :

M^{me} Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance
M. Christian Marcotte, Conseiller à la coordination et à la planification

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2015

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 10 mars 2015 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis (mis à jour : 10 mars 2015)

Les membres du comité passent en revue le tableau de bord des suivis du comité de gouvernance et d'éthique.

3. RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance et le conseiller responsable se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 15.04.09, une note et un projet de rapport annuel de gestion 2014.

La directrice et les membres procèdent à la lecture, page par page, du projet de Rapport annuel de gestion 2014 de la Société, du Fonds d'assurance et de Contrôle routier Québec. Les membres formulent leurs commentaires et suggestions de modification à la directrice. Cette dernière note les modifications à effectuer et répond aux interrogations des membres. À la suite de la lecture, il est entendu que la version amendée sera transmise aux membres du conseil d'administration dès que disponible, pour approbation à la séance du 28 avril 2015.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation

CONSIDÉRANT QUE le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2014 de la Société qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'Agence de contrôle routier du Québec, et l'a trouvé satisfaisant;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2014 de la Société, qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'Agence de contrôle routier du Québec.

Recommandation CGER-16 du 15.04.09

4. AUTRE SUJET

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

5. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec le 23 septembre 2015, à 13 h.

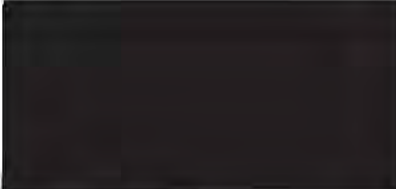
6. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h



Président



Secrétaire

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Procès-verbal de la séance n° 43
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le 23 septembre 2015, à 13 h
Adopté le 8 décembre 2015

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil et président du comité
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M^{me} Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Dave Leclerc, secrétaire
M^{me} Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

INVITÉS :

Me Jean-Pierre Gagné, responsable du Bureau-conseil en éthique

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 avril 2015

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 9 avril 2015 est adopté sans modification.

3. RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Le responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 15.09.23, les documents suivants :

- note concernant le code d'éthique;
- questionnaire sur le code d'éthique.

Le vice-président et le responsable du Bureau-conseil présentent le dossier de la révision du code aux membres du comité. Une discussion s'ensuit. Le vice-président répond aux questions des membres.

4. SUIVI DES PLANS DE TRAVAIL 2015 ET DISCUSSION POUR LES PLANS 2016

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 15.09.23, les documents suivants :

- plan de travail CAP;
- plan de travail CGE;
- plan de travail CRHSC;
- plan de travail CTI;
- plan de travail CVP.

Les membres apportent quelques modifications aux plans pour l'année 2016. Une discussion s'ensuit.

5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration propose la création d'un comité sur la Sécurité routière.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la création d'un comité sur la Sécurité routière.

Recommandation CGER-17 du 15.09.23

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec le 9 décembre 2015, à 8 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 h 20



Président

Secrétaire

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Procès-verbal de la séance n° 44

Tenue à Québec, salle du conseil d'administration

333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage

Le 8 décembre 2015, à 13 h

Adopté le 9 mars 2016

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil et président du comité

M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction

M. Alain Albert, membre

M^{me} Anne-Marie Croteau, membre

M. Jude Martineau, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire

M^{me} Myriam Régnier, adjointe au secrétaire

EST ABSENT :

M. Adrien Desautels, membre

INVITÉS :

Me Jean-Pierre Gagné, responsable du Bureau-conseil en éthique

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance

M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 23 septembre 2015

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance du 23 septembre est adopté sans modification.

3. CRÉATION DU COMITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Tel que discuté lors de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 15.09.23, il sera recommandé au conseil d'administration de créer un comité sur la sécurité routière afin de soutenir le conseil en cette matière. Le président propose aux membres le mandat de ce comité tel qu'indiqué à la note déposée en liasse au présent procès-verbal sous la cote CGE-3 du 15.12.08. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée les membres du comité adoptent la recommandation suivante :

Recommandation

ATTENDU QUE la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prévoit que le conseil d'administration peut constituer des comités pour l'étude de questions particulières ou pour faciliter le bon fonctionnement de la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QUE la sécurité routière est partie intégrante de la mission et des mandats de la Société;

ATTENDU QUE le comité sur la sécurité routière soutiendra le conseil d'administration en matière de sécurité routière;

ATTENDU QUE le comité sur la sécurité routière aura le mandat d'apprécier les différentes

stratégies d'action que la SAAQ met de l'avant pour améliorer le bilan routier, en faire le suivi et en évaluer les résultats. Il devra prendre en considération le respect de la mission de la SAAQ et la collaboration des différents partenaires.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil crée le comité sur la sécurité routière au sein du conseil d'administration de la Société.

Recommandation CGE du 15.12.08

4. **COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration dépose séance tenante un projet de résolution et un tableau sur la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2016 sous la cote CGE-4 15.12.08. Il fait part aux membres de la réflexion qui l'a mené à la proposition déposée. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée, les membres du comité adoptent la recommandation suivante :

Recommandation

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration nomme les membres des comités permanents du conseil et les présidents des comités sur recommandation du président du conseil.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2016, soit la suivante :

Gouvernance et éthique :

Guy Morneau, président
Alain Albert
Anne-Marie Croteau
Johanne Goulet
Jude Martineau

Actif/Passif :

Johanne Goulet, présidente
Brigitte Corbeil
Adrien Desautels
François Geoffrion

Vérification et de la performance :

Jude Martineau, président
 Louise Champoux-Paillé
 Brigitte Corbeil

Ressources humaines et du service à la clientèle :

Alain Albert, président
 Yvan Bordeleau
 Conrad Lord
 Hélène Racine

Technologies de l'information :

Anne-Marie Croteau, présidente
 André Caron
 François Geoffrion

Recommandation CGE du 15.12.08

5. SUIVI DES PLANS DE TRAVAIL 2015

Les membres du comité passent en revue les plans de travail des cinq comités du conseil d'administration de la Société pour 2015 déposés en liasse au procès-verbal sous la cote CGE-5 du 15.12.08. Les membres indiquent qu'ils ont été respectés.

6. DÉPÔT DES PLANS DE TRAVAIL 2016

Les membres du comité passent en revue les dossiers qui seront traités par les six comités du conseil d'administration au cours de l'année 2016. Les projets de plan de travail sont déposés en liasse au présent procès-verbal sous la cote CGE-6 du 15.12.08. Aucune modification n'est apportée.

7. RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres pour les points 7 et 8 à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 15.12.08, la présentation « Révision du code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents » et le code d'éthique et de déontologie adopté le 20 septembre 2012.

Le vice-président et le responsable du Bureau-conseil présentent le dossier de la révision du code aux membres du comité. Il est question des résultats obtenus à la suite du questionnaire administré auprès des personnes assujetties, des commentaires émis par les répondants, des éléments tirés de codes élaborés au sein d'organisations comparables et des éléments qui pourraient être modifiés dans l'actuelle version du code d'éthique et de déontologie de la Société.

Une discussion s'ensuit. Le vice-président et le responsable du Bureau-conseil répondent aux questions des membres.

Les modifications proposées au code d'éthique et de déontologie seront soumises aux membres à la séance du comité de gouvernance et d'éthique prévue en mars 2016.

8. PROCÉDURE DE DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-8 du 15.12.08, une note et un projet de procédure de délibération relative aux conflits d'intérêts.

Il indique aux membres du conseil d'administration ne dispose pas actuellement d'une procédure permettant de s'assurer que le Secrétariat général encadre de façon claire et uniforme les délibérations dans les cas où un administrateur est visé par l'obligation de s'abstenir de délibérer et de voter sur une question considérée par le conseil d'administration. Une discussion s'ensuit.

Le comité de gouvernance et d'éthique est en accord avec la procédure interne proposée par le Secrétariat général de la Société. La procédure sera transmise à tous les membres du conseil d'administration dans les prochaines semaines.

9. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-9 du 15.12.08, une note sur l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration.

Considérant que les documents utilisés pour l'évaluation ont été mis à jour en octobre 2014, il propose d'utiliser les mêmes versions pour l'évaluation 2015. Les membres du comité de gouvernance et d'éthique sont en accord avec la recommandation. Les questionnaires seront remis aux membres lors du conseil d'administration du 9 décembre 2015 et ils devront les remplir et les retourner au secrétariat d'ici la fin janvier 2016. Ces résultats seront présentés au comité de gouvernance et d'éthique le 9 mars 2016.

10. PROJET DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-10 du 15.12.08, une note sur le projet de recherche de l'Université Laval. Ce projet vise à améliorer l'information qui est portée à l'attention des conseils d'administration, que ce soit au moyen des technologies de l'information ou par des moyens traditionnels. La participation de la Société est sollicitée à cet effet.

Les membres discutent ce point à huis clos. Après discussion, les membres conviennent de ne pas participer au projet de recherche.

11. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015 ET ÉTALONNAGE

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance, se joignent à la rencontre pour ce point de l'ordre du jour.

La présidente et chef de la direction dépose en liasse au présent procès-verbal une note et une annexe au sujet de la production du Rapport annuel de gestion 2015 de la Société sous la cote CGE-11 du 15.12.08. Elle explique notamment aux membres les indicateurs d'étalonnage proposés et les prochaines étapes à réaliser en vue de l'adoption du rapport lors du conseil d'administration du 26 avril 2016. Une discussion s'ensuit. La présidente et chef de la direction, le vice-président et la directrice générale répondent aux questions des membres.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal le 9 mars 2016, à 8 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos,

15. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H

Présidente

Secrétaire

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Procès-verbal de la séance n° 45
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le 9 mars 2016, à 9 h
Adopté le 7 avril 2016

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration et présidente du comité
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M^{me} Anne-Marie Croteau, membre
M^{me} Johanne Goulet, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
M^{me} Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

M. Jude Martineau, membre

INVITÉ :

Me Jean-Pierre Gagné, responsable du Bureau-conseil en éthique, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET PLAN DE TRAVAIL

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2015

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015 est adopté par les membres sans modification.

2 B Plan de travail du comité 2016

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

3. COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROFIL DE COMPÉTENCES

La présidente du conseil d'administration discute avec les membres de la composition des comités du conseil. L'arrivée de M^{me} Sylvie Thivierge, fiscaliste et comptable professionnelle agréée, au sein du conseil le 19 janvier dernier donne l'occasion de revoir la composition des comités. En fonction de ses expériences professionnelles, les membres sont en accord pour recommander au conseil d'administration qu'elle soit membre du comité de vérification et de la performance et du comité des technologies de l'information. Les présidents de ces comités sont heureux de pouvoir compter sur un nouveau membre pour réaliser leurs travaux. La présidente du conseil confirme que M^{me} Thivierge a un intérêt pour faire partie de ces deux comités.

Sur proposition formulée, les membres du comité adoptent la recommandation suivante :

Recommandation

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration nomme les membres des comités permanents du conseil et les présidents des comités sur recommandation de la présidente du conseil;

ATTENDU QUE le 19 janvier 2016, le conseil des ministres a procédé à la nomination de deux nouveaux administrateurs, la présidente et un membre indépendant, au sein du conseil d'administration de la Société.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2016, soit la suivante :

Gouvernance et éthique :

Lorna Telfer, présidente
Alain Albert
Anne-Marie Croteau
Johanne Goulet
Jude Martineau

Actif-Passif :

Johanne Goulet, présidente
Brigitte Corbeil
François Geoffrion

Vérification et de la performance :

Jude Martineau, président
Louise Champoux-Paillé
Brigitte Corbeil
Sylvie Thivierge

**Ressources humaines et
du service à la clientèle :**

Alain Albert, président
Yvan Bordeleau
Conrad Lord
Hélène Racine

Technologies de l'information :

Anne-Marie Croteau, présidente
André Caron
François Geoffrion
Sylvie Thivierge

Recommandation CGE du 16.03.09

4. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 16.03.09, une note sur l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités pour 2015, le tableau des résultats, la liste des commentaires recueillis et le questionnaire.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général présente la note et les résultats obtenus. Il indique que le taux global de satisfaction des membres est de 92 % et effectue le suivi des améliorations par rapport à l'évaluation 2014. De plus, il mentionne que c'est la première fois depuis quelques années qu'aucun résultat de 75 % ou moins, seuil établi pour la mise en place d'actions, n'est relevé. La présidente du conseil et les membres passent en revue les commentaires reçus lors de l'évaluation et sont très satisfaits. Les présidents de comité discuteront des résultats obtenus et des commentaires soulevés concernant le fonctionnement de leur comité lors d'une prochaine rencontre.

5. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE ET DE LA POLITIQUE DE GOUVERNANCE – CRÉATION DU COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 16.03.09, une note sur la modification du Règlement sur la gouvernance et de la politique de gouvernance, un projet de règlement modifié et un projet de politique modifié.

Il explique que ces changements sont nécessaires en raison de la création du comité sur la sécurité routière par le conseil d'administration le 9 décembre 2015. Les membres discutent des propositions de modifications et apportent quelques changements au libellé du mandat.

Sur proposition formulée, les membres du comité adoptent la recommandation suivante :

Recommandation

ATTENDU QUE, le 9 décembre 2015, le conseil d'administration a adopté la résolution AR-2928 du 15.12.09 afin de créer le comité sur la sécurité routière;

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance du Québec ainsi que la Politique de gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec présentent les comités du conseil;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont à la satisfaction du comité de gouvernance et d'éthique.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la mise à jour du Règlement sur la gouvernance ainsi que de la Politique de gouvernance de la Société pour inclure le comité sur la sécurité routière.

Recommandation CGE du 16.03.09

6. REDDITION DE COMPTE EN ÉTHIQUE – SUIVI DU PLAN D'ACTION EN ÉTHIQUE 2012-2015

Le responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres par visioconférence pour les points 6 et 7 à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 16.03.09, une note sur le suivi du plan d'action en éthique 2012-2015.

Le responsable du Bureau-conseil en éthique présente aux membres le bilan du Plan d'action en éthique 2012-2015 qui s'inscrivait dans le plan stratégique 2011-2015 de la Société. Il rappelle que l'objectif était de poursuivre l'implantation d'une culture éthique à la Société. Il mentionne que les cibles du plan ont été atteintes à 100 % et présente les résultats aux membres. Les membres adressent leurs questions, notamment au sujet de la façon dont les employés ont été sensibilisés et sur la nature des questions en matière de conflits d'intérêts qui sont traitées par le Bureau-conseil.

Il conclut en présentant aux membres les actions qui seront réalisées en 2016. Il souligne que, par la mise en place de mécanismes et de ressources dédiés à l'éthique, la Société peut affirmer que sa culture éthique est bien vivante et qu'elle rencontre les plus hauts standards. La reddition de compte des actions qui seront réalisées en éthique au cours de l'année sera présentée au comité de gouvernance et d'éthique en mars 2017. Les membres sont très satisfaits et remercient le responsable du Bureau-conseil en éthique pour son travail.

7. RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 16.03.09, une note, un tableau des modifications proposées et un projet de Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents révisé.

Le vice-président et le responsable du Bureau-conseil présentent le dossier de la révision du code aux membres du comité. Ils rappellent que le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le code d'éthique soit révisé périodiquement.

Le 23 septembre 2015, le comité de gouvernance et d'éthique décidait de procéder à l'administration d'un sondage auprès des personnes assujetties au code. Cet exercice visait à mesurer le taux de satisfaction à l'égard du code et à recueillir des commentaires. Les résultats du sondage, un bilan de l'application du code et des propositions de modifications ont été présentés pour discussion aux membres du comité lors de la séance du 9 décembre 2015.

Les modifications proposées aujourd'hui sont le résultat de ces échanges. Le responsable du Bureau-conseil en éthique passe en revue les changements et répond aux questions des membres.

Les membres sont en accord avec le projet de code révisé. Ils sont toutefois d'avis que la recommandation formulée suivante soit présentée au conseil d'administration lorsque le Plan stratégique 2016-2020 de la Société aura été déposé.

Recommandation

ATTENDU QUE, le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit, à son article 27, que le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec doit être révisé périodiquement;

ATTENDU QU'un sondage de la satisfaction à l'égard du code et qu'un étalonnage ont été fait dans le but de recueillir les commentaires et les pistes d'amélioration;

ATTENDU QUE les modifications proposées au Code sont à la satisfaction du comité de gouvernance et d'éthique.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la mise à jour proposée du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Recommandation CGE du 16.03.09

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. **PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ**

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 7 avril 2016, à 8 h.

10. **HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ**

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

11. **LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 15**



Présidente

Secrétaire général

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Procès-verbal de la séance n° 46
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le 7 avril 2016, à 9 h
Adopté le 14 décembre 2016

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration et présidente du comité
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M^{me} Anne-Marie Croteau, membre
M^{me} Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
M^{me} Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice générale de la performance
M. Guillaume Morand, directeur du développement des affaires et du suivi de la performance
M. Christian Marcotte, conseiller à la coordination et à la planification, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET PLAN DE TRAVAIL

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2016

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 est adopté par les membres sans modification.

2 B Plan de travail du comité 2016

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

3. RAPPORT ANNUEL DE GESTION – RECOMMANDATION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice générale de la performance, le directeur du développement des affaires et du suivi de la performance et le conseiller à la coordination et à la planification se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 16.04.07, une note et un projet de rapport annuel de gestion 2015.

La directrice générale de la performance et les membres procèdent à la lecture, page par page, le Rapport annuel de gestion 2015 de la Société et du Fonds d'assurance. Les membres formulent leurs commentaires et suggestions de modifications à l'équipe au fur et à mesure. L'équipe note les modifications à effectuer et répond aux interrogations des membres. À la suite de la lecture, il est entendu que la version amendée sera transmise aux membres du conseil d'administration pour approbation à la séance du 26 avril prochain.

Sur proposition formulée, les membres du comité adoptent la recommandation suivante :

Recommandation

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2015 de la Société qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile du Québec et l'Agence de contrôle routier du Québec, et l'a trouvé conforme.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2015 de la Société qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'Agence de contrôle routier du Québec.

Recommandation CGE du 16.04.07

4. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

5. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 20 septembre 2016, à 13 h.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

7. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 40



Présidente

Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 47
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6^e étage
Le 14 décembre 2016, à 13 h
Adopté le 15 mars 2017

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration et présidente du comité
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M^{me} Anne-Marie Croteau, membre
M^{me} Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
M^{me} Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice générale de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET PLANS DE TRAVAIL

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 avril 2016

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2016 est adopté par les membres sans modification.

2 B Plan de travail du comité 2016

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. Les sujets ont tous été couverts même si la rencontre du mois d'octobre a été annulée.

2 B Plan de travail du comité 2017

Les membres passent en revue les dossiers qui seront abordés dans le plan de travail 2017. Ils sont en accord avec la proposition.

3. SUIVI DES PLANS DE TRAVAIL DES COMITÉS 2016 ET DÉPÔT DES PLANS DE TRAVAIL 2017

La présidente du conseil dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 16.12.14, les plans de travail des six comités pour l'année 2017.

Les membres du comité font d'abord le bilan des travaux réalisés au sein des comités du conseil d'administration de la Société au cours de l'année 2016. Ils se disent satisfaits de ce qui a été accompli.

Les membres du comité passent ensuite en revue les dossiers qui seront abordés dans les plans de travail des comités en 2017. Pour le comité sur la sécurité routière, trois rencontres plutôt que deux sont prévues en 2017 afin notamment de faire le suivi de la consultation publique en sécurité routière.

Des plans de travail pour les séances conjointes CTI-CVP et CAP-CVP ont également été préparés afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers.

4. **COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2017**

La présidente du conseil d'administration dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 16.12.14, un tableau et un projet de résolution sur la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2017.

La présidente remercie les présidents des comités pour leur travail et propose aux membres que la composition des comités soit la même en 2017. Des changements seraient effectués en cours d'année s'il y avait de nouvelles nominations. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée, les membres du comité adoptent la recommandation suivante :

Recommandation

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration nomme les membres des comités permanents du conseil et les présidents des comités sur recommandation de la présidente du conseil;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2017, soit la suivante :

Gouvernance et éthique :

Lorna Telfer, présidente
Alain Albert
Anne-Marie Croteau
Johanne Goulet
Jude Martineau

Actif-Passif :

Johanne Goulet, présidente
Brigitte Corbeil
François Geoffrion

Vérification et de la performance :

Jude Martineau, président
Louise Champoux-Paillé
Brigitte Corbeil
Sylvie Thivierge

Ressources humaines et du service à la clientèle :

Alain Albert, président
Yvan Bordeleau
Conrad Lord
Hélène Racine

Technologies de l'information :

Anne-Marie Croteau, présidente
 André Caron
 François Geoffrion
 Sylvie Thivierge

Sécurité routière :

Jean-Marie De Koninck, président
 André Caron
 Louise Champoux-Paillé
 Conrad Lord

Recommandation CGE du 16.12.14

5. FORMATION DES ADMINISTRATEURS

La présidente du conseil effectue un retour sur la présentation sur la gouvernance agile faite aux membres en juin dernier ainsi que la rencontre des membres avec M. Sabia en octobre. Une discussion s'ensuit.

Elle rappelle également aux membres le processus pour participer à une activité de formation continue, notamment à celles proposées par le Collège des administrateurs de sociétés.

6. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-9 du 15.12.14, une note sur le processus d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités pour 2016 ainsi que le questionnaire.

Le vice-président et secrétaire général indique que le questionnaire pour 2016 est le même que l'an dernier. Cependant, il sera rempli électroniquement, un hyperlien sera transmis à cet effet aux membres d'ici la fin décembre.

Les membres sont en accord.

7. PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS POUR LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice générale de la performance se joignent aux membres du comité pour les points 7 et 8 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 16.12.14, une note sur le rapport annuel de gestion 2016 et un projet de table des matières.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance indique aux membres que le rapport annuel de gestion est préparé en collaboration avec la Vice-présidence aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière. La Société a effectué un balisage des meilleures pratiques pour améliorer la présentation de son rapport annuel de gestion 2016. La directrice générale présente aux membres les principales nouveautés, la table des matières proposées et les prochaines étapes.

Les membres sont en accord avec les orientations proposées.

8. PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020 – VOLET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-8 du 16.12.14, une note et un projet de tableau synoptique du volet développement durable du plan stratégique 2016-2020.

Le vice-président et la directrice générale parcourent les documents. Ils indiquent aux membres qu'à partir du plan stratégique 2016-2020 nous ajoutons sept objectifs pour former le plan de développement durable. Ce dernier inclut aussi les plans d'action de la Société qui sont arrivés à échéance concernant la diversité et les personnes handicapées. Les invités passent en revue chacun des objectifs et les cibles. Ils répondent aux questions des membres tout au long de la présentation.

Le vice-président conclut en indiquant qu'en mars 2017, un document complet sera déposé pour recommandation par le comité et pour approbation par le conseil d'administration.

Les membres sont en accord avec les objectifs de développement durable proposés. Ils demandent cependant de modifier le libellé de l'objectif ODD 2 « Renforcer la prise en compte de la diversité dans la prestation de services » par « Renforcer la prise en compte de la diversité de la clientèle » pour faciliter la compréhension.

Le vice-président et la directrice générale quittent la séance.

9. PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS POUR LE RAPPORT SUR LA LOI CONSTITUTIVE DE LA SOCIÉTÉ

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-9 du 16.12.14, une note sur les orientations du rapport sur la Loi constitutive de la Société et un projet de table des matières.

Le vice-président et secrétaire général parcourt les documents avec les membres. Il indique aux membres qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE), le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports doit faire un rapport au

gouvernement sur l'application de la loi constitutive de la Société tous les 10 ans. Le rapport de la Société doit être déposé à l'Assemblée nationale avant la fin de la prochaine session parlementaire, soit le 16 juin 2017. Le vice-président et secrétaire général présente les objectifs de cette revue de mandat, les orientations proposées et le calendrier des travaux.

Le rapport sera présenté aux membres du comité et au conseil d'administration en avril 2017 pour approbation.

Il répond aux questions des membres tout au long de la présentation.

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 15 mars 2017, à 13 h.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

13. LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 10

A large rectangular area of the document has been completely redacted with a solid black box, covering what appears to be the signatures of the President and the General Secretary.

Présidente

Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 48
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le 15 mars 2017, à 13 h
Adopté le 20 avril 2017

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration et présidente du comité
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M^{me} Anne-Marie Croteau, membre
M^{me} Johanne Goulet, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
M^{me} Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

M. Jude Martineau, membre

INVITÉS :

M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice générale de la performance, par visioconférence
M^e Marie-Hélène Dufour, responsable du Bureau-conseil en éthique, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET PLAN DE TRAVAIL 2017

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 décembre 2016

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016 est adopté par les membres sans modification.

2 B Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

3. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 17.03.15, une note sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités 2016 ainsi que le tableau des résultats.

Le vice-président parcourt la note avec les membres et mentionne notamment que le taux de satisfaction s'élève à 95 %. Une discussion s'ensuit. Il est noté que les membres apprécient les séances de formation et qu'ils aimeraient qu'il y en ait davantage pour la prochaine année.

Le vice-président propose que le moyen d'évaluation soit reconduit. Les membres sont en accord.

4. REDDITION DE COMPTES EN ÉTHIQUE

La responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 17.03.15, une note sur la reddition de comptes en éthique pour l'année 2016.

Le vice-président rappelle aux membres que 2015 marquait la fin du plan d'action en éthique et que, dans le Plan stratégique 2016-2020 de la Société, l'éthique a été intégrée dans sa vision, assurant ainsi la poursuite de l'implantation d'une culture éthique. La responsable du Bureau-conseil en éthique fait le bilan des activités réalisées par le Bureau-conseil en éthique en 2016 et mentionne notamment que le Bureau-conseil a été consulté à 141 reprises, 231 personnes ont participé aux séances de formation en éthique, la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents a été effectuée ainsi que des présentations au conseil d'administration et au comité de direction sur la revue des normes déontologiques à l'égard de la prévention des conflits d'intérêts chez les administrateurs et vice-présidents ont été réalisées. Elle conclut enfin avec les actions à venir cette année, dont l'implantation d'un processus interne facilitant la divulgation d'actes répréhensibles. Le vice-président et la responsable du Bureau-conseil en éthique répondent aux questions des membres tout au long de la présentation.

Les membres sont satisfaits de la présentation du bilan.

La responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

5. **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020 – RECOMMANDATION**

La directrice générale de la performance se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 17.03.15, une note sur le plan de développement durable 2016-2020, le plan de développement durable 2016-2020 et le tableau synoptique.

La directrice générale rappelle aux membres que le tableau synoptique du plan leur a été présenté lors de la séance de décembre 2016. Elle parcourt le document Plan de développement durable 2016-2020 avec les membres, recueille les commentaires et répond à leurs questions.

Les membres du conseil sont en accord avec le contenu du document présenté et adoptent la recommandation suivante :

Recommandation

ATTENDU QUE le développement durable est au cœur de la vision de la Société de l'assurance automobile du Québec : être reconnue comme un assureur public performant et innovant, de façon durable et éthique;

ATTENDU QUE la Société mettra en œuvre 17 objectifs de développement durable d'ici 2020, dont dix découlent de son Plan stratégique 2016-2020 et sept autres ont été ajoutés afin de contribuer à la mise en œuvre des activités gouvernementales à l'égard du développement durable et des personnes handicapées;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique et le conseil d'administration étaient en accord avec les objectifs énoncés dans le tableau synoptique présenté en décembre 2016;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à la lecture du document final et recommande son approbation;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Plan de développement durable 2016-2020 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Recommandation du CGE du 17.03.15

Le vice-président et la directrice générale quittent la séance.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 6 avril 2017, à 8 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

9. LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 H 40



Présidente

Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 49
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6^e étage
Le 20 avril 2017, à 9 h
Adopté le 16 juin 2017

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
M^{me} Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration et présidente du comité
M. Alain Albert, membre
M^{me} Anne-Marie Croteau, membre

INVITÉS :

M^{me} Anne-Marie Lemire, directrice générale de la performance
M. Christian Marcotte, conseiller à la coordination et à la planification, Direction du développement des affaires et du suivi de la performance

1. **PRÉLIMINAIRES**

1 A **Présences, avis de convocation – Quorum**

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

La présidente et chef de la direction vient saluer les membres et les informe qu'elle ne pourra pas assister à la séance.

1 B **Ordre du jour : modifications, additions, adoption**

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET PLAN DE TRAVAIL 2017**

2 A **Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 mars 2017**

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 15 mars 2017 est adopté par les membres sans modification.

2 B **Suivi du plan de travail**

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

3. **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016 – RECOMMANDATION**

La directrice générale de la performance et le conseiller à la coordination et à la planification à la Direction du développement des affaires et du suivi de la performance se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice générale dépose en liasse au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 17.04.20, une note, un projet de rapport annuel de gestion 2016 et un sommaire des obligations.

La directrice générale de la performance parcourt avec les membres le Rapport annuel de gestion 2016 de la Société et du Fonds d'assurance, page par page. Les membres formulent leurs commentaires et suggestions de modifications à l'équipe au fur et à mesure. L'équipe note les modifications à effectuer et répond aux interrogations des membres. À la suite de la lecture, il est entendu qu'une version amendée sera transmise aux membres du comité en mode suivi des corrections et une version avec les modifications intégrées sera déposée pour approbation par le conseil d'administration à la séance du 26 avril prochain.

La présidente et chef de la direction se joint aux membres à la fin de la lecture du rapport.

La présidente du conseil d'administration rappelle aux membres du comité l'importance de ce document et les remercie pour leurs commentaires. Elle demande à la présidente et chef de la direction d'attester qu'elle a approuvé le contenu. Cette dernière confirme qu'elle est satisfaite du rapport.

Les membres du comité sont en accord avec le contenu du document et soulignent la clarté de la présentation des résultats de la première année du plan stratégique 2016-2020 dans le rapport annuel de gestion.

Les membres adoptent la recommandation suivante :

Recommandation

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2016 de la Société qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile du Québec et l'Agence de contrôle routier du Québec;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique est favorable à son approbation;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2016 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Recommandation du CGE du 17.04.20

La directrice générale de la performance et le conseiller à la coordination et à la planification à la Direction du développement des affaires et du suivi de la performance quittent la séance.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 10 mai 2017, à 13 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

9. LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 H 45



Présidente

Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 50
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6^e étage
Le 16 juin 2017, à 8 h 30
Adopté le 20 septembre 2017

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
M^{me} Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration et présidente du comité
M. Alain Albert, membre

EST ABSENTE :

M^{me} Anne-Marie Croteau, membre

INVITÉS :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

ENAP :

M. Paul-Émile Arsenault, consultant expert

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

La présidente et chef de la direction vient saluer les membres et les informe qu'elle ne pourra pas assister à la séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET PLAN DE TRAVAIL 2017

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 avril 2017

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 20 avril 2017 est adopté par les membres sans modification.

2 B Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

3. RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA LOI CONSTITUTIVE DE LA SOCIÉTÉ – RECOMMANDATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

3 A Contexte et objectifs

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 a) du 17.06.16, une note portant sur le Rapport sur l'application de la loi constitutive de la Société.

Le secrétaire général parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention. Il rappelle l'obligation, pour les sociétés assujetties à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, de produire, tous les 10 ans, une revue de mandat ainsi que les objectifs poursuivis par cette démarche. Pour assurer l'indépendance, la revue de mandat de la Société a été confiée à l'École nationale d'administration publique (ENAP). Le consultant expert présentera les faits saillants du rapport qui couvre la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2016.

3 B Présentation du rapport de l'ENAP

Le consultant expert de l'ENAP se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Il dépose au procès-verbal, sous la cote CGE 3 b) 17.06.16, la présentation SAAQ – Revue de mandat après 10 ans et le Rapport sur l'application de la loi constitutive de la Société de l'assurance automobile du Québec – Revue de mandat de la SAAQ.

Le consultant expert parcourt la présentation avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention. Le rapport de l'ENAP fait ressortir que la Société est conforme aux prescriptions de la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État et de sa loi constitutive. Sur les 22 critères évalués, 19 confirment que ses pratiques sont solides (note « A ») et 3 sont acceptables et en cours d'amélioration (note « B »). Quant aux recommandations, elles s'adressent à trois interlocuteurs différents : aux autorités gouvernementales, au ministre de tutelle et au conseil d'administration de la Société. En ce qui concerne les recommandations au conseil d'administration, il s'agit de défis à relever pour les années prochaines et qui sont déjà considérés dans le plan stratégique de la Société.

Les membres du comité et de la direction le remercient pour la rigueur de l'analyse effectuée.

Le consultant expert de l'ENAP quitte la séance.

3 C Rapport de validation DVIEP

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CGE 3 c) du 17.06.16, le rapport de validation de la Direction de la vérification et de l'évaluation des programmes (DVIEP) du rapport au gouvernement sur l'application de la loi constitutive de la Société.

Le directeur passe en revue le rapport de validation de la DVIEP avec les membres et répond à leurs questions. Les conclusions de la DVIEP indiquent que le cadre méthodologique proposé par l'ENAP répond au modèle conceptuel du gouvernement, que les analyses sont rigoureuses et favorisent l'indépendance et que le rapport reflète les analyses effectuées.

3 D Prochaines étapes

Le vice-président et secrétaire général revient sur la note déposée en 3 A et indique les prochaines étapes à franchir en vue du dépôt du rapport à l'Assemblée nationale par le ministre à l'ouverture de la prochaine session parlementaire en septembre prochain.

Les membres du comité doivent recommander au conseil d'administration d'adopter une résolution la semaine prochaine pour la transmission du rapport au ministre.

Les membres du comité adoptent la recommandation suivante :

Recommandation

ATTENDU QUE l'article 41 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE) prévoit l'obligation pour tout ministre responsable d'une société d'État de faire un rapport au gouvernement sur l'application de la loi constitutive de cette société au moins une fois tous les dix ans;

ATTENDU QUE cette revue de mandat des sociétés d'État vise à :

- analyser la mission des sociétés d'État concernées afin de s'assurer que leur mandat respectif correspond toujours aux priorités gouvernementales;
- apprécier la performance globale des sociétés d'État, notamment par l'étalonnage;
- fournir des recommandations pertinentes pour l'amélioration de la performance de l'organisation;

ATTENDU QU'afin d'assurer l'indépendance, la revue de mandat a été confiée à l'École nationale d'administration publique (ENAP);

ATTENDU QUE, conformément au guide de rédaction du ministère des Finances, responsable de l'application de la LGSE, des consultations préalables au dépôt ont été faites auprès du Secrétariat du Conseil du trésor ainsi qu'auprès du ministère des Finances et que les commentaires ont été pris en considération;

ATTENDU QUE le rapport de validation produit par la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes de la Société conclut que le cadre méthodologique proposé par l'ENAP répond au modèle conceptuel du gouvernement, que les analyses sont rigoureuses et favorisent l'indépendance et que le rapport reflète les analyses effectuées;

ATTENDU QUE le rapport confirme que la SAAQ respecte les prescriptions de la LGSE et de sa loi constitutive, que sa mission et son mandat correspondent toujours aux priorités gouvernementales et que ses pratiques en matière de gouvernance et de gestion sont solides;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance du rapport de l'ENAP et en recommande la transmission au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la transmission du *Rapport sur l'application de la loi constitutive de la Société de l'assurance automobile du Québec* au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Recommandation CGE du 17.06.16

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quitte la séance.

4. AUTRES SUJETS

- Rapport sur la gouvernance de l'IGOPP – Dépôt pour information.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 17.06.16, un topo synthèse sur le Rapport de l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques (IGOPP) diffusé le 8 juin dernier. Il parcourt le topo avec les membres et répond à leurs questions. Une analyse des résultats de la Société sera présentée à la prochaine séance du comité.

7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 20 septembre 2017, à 13 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

9. LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 H

Présidente

Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 51
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6^e étage
Le 20 septembre 2017, à 13 h
Adopté le 13 décembre 2017

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration et présidente du comité

M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction

M^{me} Johanne Goulet, membre

M. Jude Martineau, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général

M^{me} Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

M^{me} Anne-Marie Croteau, membre

INVITÉ :

M^{me} Marie-Hélène Dufour, avocate responsable du Bureau-conseil en éthique

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET PLAN DE TRAVAIL

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 juin 2017

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 16 juin 2017 est adopté par les membres sans modification.

2 B Suivi du plan de travail CGE 2017

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

2 C Suivi des plans de travail des comités

Les membres discutent de l'état d'avancement des travaux des comités. Les planifications sont respectées.

Le processus d'élaboration des plans de travail 2018 des comités est en cours. À partir des plans des comités, un plan de travail du conseil d'administration sera également produit. L'objectif est de déposer les versions définitives des plans de travail à la séance du conseil d'administration de décembre.

3. FORMATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

La présidente du conseil d'administration effectue un retour sur la séance d'information des nouveaux membres du conseil d'administration qui a eu lieu le 8 septembre dernier, à Québec. Ils ont eu l'occasion de rencontrer les membres de l'équipe de direction et du secrétariat général. En plus d'une présentation générale de la Société et des principaux dossiers en cours, les nouveaux membres ont reçu une formation en éthique. La présentation PowerPoint de la formation est disponible dans le site de la Gouvernance.

4. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 17.09.20, une note portant sur l'évaluation de l'efficacité et de la performance du conseil d'administration et de ses comités ainsi que la liste des questions.

Le vice-président et secrétaire général propose aux membres que le même questionnaire soit utilisé pour évaluer l'efficacité et la performance du conseil d'administration et de ses comités. Encore une fois cette année, il sera rempli électroniquement, un hyperlien sera transmis à cet effet aux membres en décembre.

Les membres sont en accord.

5. ANALYSE DU RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE DE L'IGOPP – POUR DISCUSSION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 17.09.20, une note sur l'analyse du rapport sur la gouvernance de l'Institut de la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP).

L'adjointe au secrétaire général parcourt la note avec les membres et rappelle les résultats obtenus par la Société dans le cadre de l'étude de l'IGOPP publiée le 8 juin dernier ainsi que la méthodologie utilisée par l'IGOPP. Le Secrétariat général, en collaboration avec la Vice-présidence aux ressources humaines, aux finances et à la performance, a analysé les recommandations de l'étude de l'IGOPP qui s'adressent au gouvernement et aux conseils d'administration des sociétés. À partir des recommandations générales et des résultats propres à la Société, des pistes d'amélioration liées principalement à la diffusion de l'information dans le site Web de la SAAQ pourraient être mises en œuvre. L'adjointe au secrétaire général passe en revue les propositions avec les membres et recueille leurs commentaires dans le but de mettre en œuvre les changements dans le site Web de la Société lors de la diffusion en 2018 du rapport annuel de gestion 2017.

6. CARACTÈRE OBLIGATOIRE DE LA FORMATION EN ÉTHIQUE

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Elle dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 17.09.20, une note sur le caractère obligatoire de la formation en éthique.

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention. D'entrée de jeu, elle mentionne que la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes a réalisé l'an dernier un mandat d'audit sur l'éthique à la Société. La seule recommandation formulée visait à s'assurer que la formation en éthique soit suivie systématiquement par tous les employés. Pour ce faire, un plan d'action a été élaboré, il inclut l'utilisation, depuis décembre 2016, d'un outil de suivi pour la participation à la formation. De plus, le caractère obligatoire de la formation en éthique a été confirmé par le comité de direction de la Société. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2018, la formation initiale en éthique sera obligatoire dans un délai d'un an suivant l'embauche des tous les employés (occasionnels, permanents, étudiants ou stagiaires), gestionnaires, vice-présidents ainsi que les employés des mandataires en permis et immatriculation et en vérification mécanique. Le vice-président et secrétaire général propose aux membres du comité que la formation soit aussi obligatoire pour les membres du conseil d'administration.

Les membres du comité sont en accord avec la proposition. Les membres suggèrent qu'une courte formation de rappel en éthique soit effectuée annuellement auprès des membres du conseil et de l'ajouter au plan de travail du conseil. Il pourrait aussi être intéressant de produire une capsule vidéo à cet effet.

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

7. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RECOMMANDATION

L'arrivée de deux nouveaux membres, M^{me} Claudia Di Iorio, et de M. Michel R. Saint-Pierre, au sein du conseil le 4 juillet dernier donne l'occasion de revoir la composition des comités. La présidente dépose séance tenante un tableau et un projet de résolution présentant la proposition de la composition des comités du conseil pour 2017, sous la cote CGE-7 du 17.09.20. Le réaménagement des comités proposé tient compte des expertises de l'ensemble des membres. Une discussion s'ensuit. Les membres sont en accord avec les changements.

Sur proposition formulée, les membres du comité adoptent la recommandation suivante :

Recommandation

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration nomme les membres des comités permanents du conseil et les présidents des comités sur recommandation de la présidente du conseil et du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE, le 4 juillet 2017, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration de la Société;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE la composition des comités du conseil d'administration pour 2017, soit la suivante :

Gouvernance et éthique :	Michel R. Saint-Pierre, président Yvan Bordeleau Louise Champoux-Paillé Anne-Marie Croteau
Actif-Passif :	Johanne Goulet, présidente Brigitte Corbeil François Geoffrion Jude Martineau
Vérification et de la performance :	Jude Martineau, président Louise Champoux-Paillé Brigitte Corbeil Sylvie Thivierge

Ressources humaines et
du service à la clientèle :

Conrad Lord, président
Yvan Bordeleau
Johanne Goulet
Michel R. Saint-Pierre

Technologies de l'information :

Anne-Marie Croteau, présidente
André Caron
François Geoffrion
Sylvie Thivierge

Sécurité routière :

Jean-Marie De Koninck, président
André Caron
Claudia Di Iorio
Conrad Lord

Recommandation CGE du 17.09.20

8. **AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. **PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ**

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 13 décembre 2017, à 13 h.

10. **HUIS CLOS AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

Les membres du comité se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

11. **HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ**

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

12. **LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 10**

Secrétaire général

Présidente

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 52
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6^e étage
Le 13 décembre 2017, à 13 h 30
Adopté le 15 mars 2018

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Saint-Pierre, président du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil
M. Yvan Bordeleau, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
M^{me} Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

M^{me} Anne-Marie Croteau, membre
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre

EST ABSENTE :

M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction

INVITÉS :

M^{me} Nathalie Noël, directrice générale de la performance
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Marie-Hélène Dufour, avocate responsable du Bureau-conseil en éthique

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET SUIVI DU PLAN DE TRAVAIL

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 septembre 2017

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2017 est adopté par les membres sans modification.

2 B Plan de travail 2017

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

3. DISCUSSION SUR LE MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ ET PLAN DE TRAVAIL 2018

Le président du comité dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 2017.12.13, une présentation sur le mandat du comité de gouvernance et d'éthique et un projet de plan de travail 2018.

Pour cette première rencontre du comité depuis les changements apportés à sa composition en septembre dernier, le président du comité effectue avec les membres un retour sur le mandat du comité et présente un projet de plan de travail pour 2018 ainsi que des sujets potentiels qui pourraient être ajoutés.

Les membres demandent qu'un suivi particulier des cibles du plan de développement durable soit ajouté, de même que des discussions sur la cartographie des compétences des membres du conseil et sur les formations des administrateurs à planifier en 2018. Ces éléments seront ajoutés au plan de travail 2018 du comité.

4. PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS POUR LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice générale de la performance se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général déposent au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 2017.12.13, une note sur les orientations du rapport annuel de gestion 2017.

La directrice générale parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions tout au long de son intervention. Elle indique qu'en 2016, la structure du rapport annuel de gestion a été révisée pour refléter le plan stratégique 2016-2020 de la Société et s'inspirer des meilleures pratiques. Cette

année, une revue des rapports des principaux ministères et organismes comparables à la Société a confirmé que le modèle utilisé s'inscrit dans les tendances actuelles. Dans la section Gouvernance du rapport, afin de répondre notamment aux demandes des membres du conseil, la participation des membres du conseil aux rencontres conjointes des comités sera précisée et les principales formations suivies par les administrateurs seront mentionnées. Le projet de rapport annuel de gestion 2017 sera présenté à la séance du comité en avril, pour une approbation par le conseil d'administration le 26 avril 2018.

Les membres du comité sont en accord, mais reviennent sur les recommandations du rapport de l'Institut de la gouvernance d'organisations privées et publiques présentées au comité en septembre et demandent que l'âge et le lieu de résidence (région administrative) soient ajoutés aux biographies des membres du conseil, de même que la mention des autres conseils d'administration sur lesquels chacun des membres siègent actuellement.

La directrice générale de la performance quitte la séance.

5. MISE À JOUR DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE LA DÉCLARATION ANNUELLE D'INTÉRÊTS

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du comité.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 17.12.13, une note, un tableau de suivi des modifications proposées au code d'éthique et le formulaire de déclaration annuelle d'intérêts modifié.

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique parcourt la note avec les membres et mentionne que des modifications au Code d'éthique de déontologie des administrateurs et vice-présidents sont nécessaires afin de se conformer à une nouvelle norme comptable qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril dernier concernant la divulgation par les principaux dirigeants et leur famille immédiate, incluant les enfants à charge du conjoint, des transactions conclues avec la Société à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Les membres sont en accord avec les changements apportés au code afin de se conformer aux nouvelles règles. Concernant le formulaire de déclaration, ils demandent notamment des précisions au sujet de termes utilisés. À la demande du comité, le formulaire sera modifié afin de le simplifier tout en respectant les obligations du code. Une nouvelle version sera soumise au comité par courriel et transmise aux membres du conseil afin qu'ils puissent le remplir d'ici le 31 janvier 2018.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et l'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique quittent la séance.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

7. PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion du comité se tiendra à Montréal le 15 mars 2018, à 13 h.

8. **HUIS CLOS DES MEMBRES**

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

9. **LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 40**



Président

Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 53
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le 15 mars 2018, à 13 h
Adopté le 12 avril 2018

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Saint-Pierre, président du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Anne-Marie Croteau, membre

M^{me} Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général
M^{me} Véronique Pelchat, relève de l'adjointe au secrétaire général

EST ABSENT :

M. Dave Leclerc, secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Nathalie Noël, directrice générale de la performance
M^{me} Marie-Hélène Dufour, avocate responsable du Bureau-conseil en éthique, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

L'adjointe au secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET PLAN DE TRAVAIL

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 décembre 2017

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017 est adopté par les membres sans modification.

2 B Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. Le suivi des résultats 2017 du plan stratégique – volet développement durable sera traité aujourd'hui plutôt qu'en avril comme prévu.

3. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

L'adjointe au secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 2018.03.15, une note sur l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2017 ainsi que le tableau des résultats.

L'adjointe au secrétaire général parcourt la note avec les membres et mentionne notamment que le taux global de satisfaction est de 94 %, soit presque au même niveau que l'an dernier (95 %). À la suite de commentaires émis lors de l'évaluation, le libellé de certaines questions sera révisé pour une meilleure compréhension. Une discussion s'ensuit.

Il est proposé par le Secrétariat général d'utiliser le même mode d'évaluation pour 2018. Les membres sont en accord.

4. PROFIL DE COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET FORMATION DES MEMBRES

4 A Cartographie des compétences et d'expériences

L'adjointe au secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 a) du 2018.03.15, une note sur la cartographie des compétences et d'expériences des membres du conseil, un projet de formulaire d'autoévaluation des membres, un projet de gabarit de cartographie et, le profil de compétences actuel.

L'adjointe au secrétaire général parcourt les documents avec les membres et une discussion s'ensuit sur les éléments proposés pour développer une cartographie des compétences et d'expériences des membres du conseil d'administration.

Les membres du comité indiquent que la diffusion des notes biographiques complètes des administrateurs dans le rapport annuel de gestion est un moyen transparent de rendre compte des compétences présentes au sein du conseil d'administration. Les membres du comité reconnaissent toutefois qu'il serait pertinent de concevoir une cartographie pour un usage interne seulement. Cet outil permettra notamment d'identifier un profil complémentaire à considérer au moment de recruter de nouveaux administrateurs et de déterminer les formations pertinentes à offrir à l'ensemble des administrateurs.

Les membres suggèrent que la formule d'autoévaluation soit simplifiée en demandant à chacun des membres d'identifier leurs principales compétences (3 à 5). Aussi, ils proposent que le volet universitaire soit ajouté à la section relative à l'expérience professionnelle et que l'expertise en développement durable ainsi qu'un espace « autres » soient ajoutés à la liste des compétences et expériences.

L'adjointe au secrétaire général fera parvenir aux membres du comité la version amendée du questionnaire d'autoévaluation. Le formulaire sera ensuite transmis aux membres du conseil afin qu'ils puissent le remplir dans les prochaines semaines. Le Secrétariat général fera alors une compilation des résultats qui seront présentés au comité lors de la rencontre du mois de septembre.

4 B Formations proposées pour les administrateurs en 2018

L'adjointe au secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 b) du 2018.03.15, une note sur les formations proposées pour les administrateurs en 2018.

L'adjointe au secrétaire général parcourt la note avec les membres et indique qu'il est envisagé d'organiser deux séances de formation aux administrateurs en 2018 (juin et décembre). Parmi les thèmes proposés, les membres identifient deux sujets pour 2018 : les défis liés à la gestion des ressources humaines dans le contexte de l'arrivée de la génération millénium sur le marché du travail ainsi que les impacts de la consommation du cannabis sur la sécurité routière. Les autres thèmes proposés pourront être retenus pour les prochaines années.

5. REDDITION DE COMPTES EN ÉTHIQUE

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du comité et dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 18.03.15, une note sur la reddition de comptes en éthique pour l'année 2017.

La responsable du Bureau-conseil en éthique fait le bilan des activités réalisées par celui-ci en 2017. Elle mentionne notamment que le Bureau-conseil a été consulté à 150 reprises et que 365 personnes ont participé aux séances de formation en éthique. Cette formation, obligatoire pour tous les nouveaux employés depuis le 1^{er} janvier 2018, sera adaptée pour les employés contractuels, les étudiants et les stagiaires en 2018. Elle rappelle également aux membres qu'en 2017 la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents a été effectuée, de même que la mise à jour du gabarit de déclaration annuelle d'intérêts. Elle mentionne aussi que le Bureau-conseil a implanté un nouveau processus pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles tel que requis par la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles qui est entrée en vigueur en 2017. Elle explique les moyens d'information mis en place pour faire connaître ce nouveau moyen pour divulguer des situations jugées répréhensibles. Par ce moyen, les personnes bénéficient des garanties et protections prévues à la loi. En 2017, il n'y a pas eu de divulgation à la Société, cette information sera diffusée dans le rapport annuel de gestion tel que prescrit par la loi. La responsable du Bureau-conseil en éthique répond aux questions des membres tout au long de la présentation.

Les membres sont satisfaits de la présentation du bilan.

La responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

6. PLANIFICATION STRATÉGIQUE – VOLET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice générale de la performance se joignent aux membres du comité.

6 A Résultats 2017

Le vice-président et la directrice générale de la performance déposent au procès-verbal, sous la cote CGE-6 a) du 2018.03.15, une présentation des résultats 2017 de la planification stratégique – volet développement durable.

La directrice générale de la performance parcourt la présentation avec les membres. Elle rappelle que les 7 objectifs en développement durable ont été intégrés au Plan stratégique 2016-2020. Elle passe en revue les actions réalisées en 2017 pour chacun des objectifs, présente les perspectives pour les prochaines années et répond aux questions des membres tout au long de son intervention. Elle conclut en indiquant que cette reddition de comptes sera intégrée au rapport annuel de gestion 2017 qui sera présenté aux membres du comité en avril prochain.

Les membres sont satisfaits de la présentation de l'état d'avancement relatif aux objectifs de développement durable de la Société.

6 B Rapport du VGQ

Le vice-président et la directrice générale de la performance déposent au procès-verbal, sous la cote CGE-6 b) du 2018.03.15, un sommaire sur le rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) en lien avec le développement durable.

Les invités parcourent le sommaire avec les membres et répondent à leurs questions tout au long de leur intervention. Ils font le suivi des travaux en cours et mentionnent que les commentaires du VGQ parviendront sous peu à la présidente et chef de la direction. Ils indiquent également que le VGQ déposera ce printemps un rapport d'audit concernant la conformité de la Société en 2017 à la Loi sur le développement durable.

Les invités quittent la séance.

7. MODIFICATION – RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ – RECOMMANDATION

L'adjointe au secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 2018.03.15, une note sur les modifications proposées au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec* et du *Fonds d'assurance automobile du Québec*, le tableau des modifications et le Règlement actuel.

L'adjointe au secrétaire général parcourt la note et le tableau des modifications proposées au règlement et recueille les commentaires des membres. Des ajustements sont demandés par ceux-ci. La version amendée sera proposée pour adoption par les membres du conseil la semaine prochaine.

Sur proposition formulée, les membres du comité adoptent la recommandation suivante :

Recommandation

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (section IV, article 5) prévoit que le directeur des affaires juridiques agit comme secrétaire en cas d'absence et d'incapacité d'agir de celui-ci, ou à sa demande;

ATTENDU QU'il est proposé que le règlement sur la gouvernance soit modifié afin que le président du conseil d'administration puisse désigner la personne qui remplacera le secrétaire général s'il doit s'absenter;

ATTENDU QU'il y a lieu également d'effectuer des modifications de concordance au règlement;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande les modifications proposées;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les modifications proposées au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Recommandation CGE du 18.03.15

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine réunion du comité se tiendra à Québec, le 12 avril 2018, à 9 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du comité se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 30

Président

Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 54
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le 12 avril 2018, à 9 h
Adopté le 19 septembre 2018

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Saint-Pierre, président du comité
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. Dave Leclerc, secrétaire général
M^{me} Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Anne-Marie Croteau, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Nathalie Noël, directrice générale de la performance
M. Guillaume Morand, directeur du développement des affaires et du suivi de la performance
M^{me} Ariane Vincent, conseillère en performance à la Direction du développement des affaires et du suivi de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET PLAN DE TRAVAIL

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 mars 2018

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 est adopté par les membres sans modification.

2 B Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

3. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017 – RECOMMANDATION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice générale de la performance, le directeur du développement des affaires et du suivi de la performance et la conseillère en performance se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 18.04.12, une note, incluant le sommaire des obligations et un projet de rapport annuel de gestion 2017.

La directrice générale de la performance parcourt avec les membres le Rapport annuel de gestion 2017 de la Société et du Fonds d'assurance, page par page. Les membres formulent leurs commentaires et suggestions de modifications à l'équipe au fur et à mesure. L'équipe note les modifications à effectuer et répond aux interrogations des membres. Les changements proposés seront intégrés dans la version qui sera déposée pour approbation par le conseil d'administration.

Les membres du comité remercient les équipes pour le travail réalisé.

Les membres adoptent la recommandation suivante :

Recommandation

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2017 de la Société qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile du Québec et l'Agence de contrôle routier du Québec;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande son approbation;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2017 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Recommandation du CGE du 18.04.12

Les invités quittent la séance.

4. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

5. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 19 septembre 2018, à 13 h.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du comité se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

8. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H



Président

Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 55

Tenue à Québec

333, boulevard Jean-Lesage, S-1.167

Le 19 septembre 2018, à 13 h

Adopté le 12 décembre 2018

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Saint-Pierre, président du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. Dave Leclerc, secrétaire général
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

M^{me} Anne-Marie Croteau, membre

INVITÉE :

M^{me} Marie-Hélène Dufour, avocate responsable du Bureau-conseil en éthique

1. **PRÉLIMINAIRES**

1 A **Présences, avis de convocation – Quorum**

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B **Ordre du jour : modifications, additions, adoption**

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. **PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL**

2 A **Adoption du procès-verbal de la séance tenue 12 avril 2018**

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 12 avril 2018 est adopté par les membres sans modification.

2 B **Suivi du plan de travail**

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

3. **CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES DES MEMBRES DU CA**

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 18.09.19, une note ainsi qu'un tableau sur la cartographie des compétences et connaissances des membres du Conseil d'administration de la Société.

Le vice-président et secrétaire général rappelle les objectifs de l'exercice ainsi que ses limites. Ainsi, il invite les membres à apprécier les résultats avec réserve. Par ailleurs, il recommande que ces derniers soient à usage interne afin de définir un profil complémentaire pour recruter un nouveau membre ou d'identifier d'éventuels sujets de formation, par exemple. Certains membres rappellent que l'information diffusée sur le Web ainsi que dans le Rapport annuel de gestion est déjà très détaillée.

Les membres sont en accord pour que la cartographie des compétences demeure un outil de travail interne. Par ailleurs, ils proposent des améliorations. Celles-ci seront apportées pour le prochain exercice. Il est aussi décidé que cet exercice soit réalisé tous les deux ans.

4. **ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE DU CA**

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 18.09.19, une note ainsi qu'un questionnaire sur le processus d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du Conseil d'administration et de ses comités pour 2018.

Le vice-président et secrétaire général rappelle que le Secrétariat mène annuellement un exercice afin d'évaluer le fonctionnement et l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités. L'activité permet aussi aux membres de s'autoévaluer, d'évaluer la performance de la présidente du conseil et d'émettre tout commentaire et piste d'amélioration. Afin d'assurer une comparaison efficace avec les résultats des années antérieures, il recommande d'utiliser le questionnaire complété l'année précédente pour évaluer l'année en cours. Les membres sont en accord.

Il est toutefois demandé au Secrétariat d'explorer d'autres méthodes d'évaluation. Des échanges pourraient se tenir sur le sujet au courant de l'année 2019. Un membre met toutefois un bémol : l'adoption d'un nouveau mode d'évaluation devra avoir une plus-value pour le conseil, le cas échéant. En effet, les résultats du sondage actuellement réalisé démontrent qu'il n'y a pas d'enjeu dans le fonctionnement et l'efficacité du conseil.

5. RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES VICE-PRÉSIDENTS

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du comité.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 18.09.19, une note ainsi qu'un questionnaire sur la révision du code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société.

Le vice-président et secrétaire général rappelle que la dernière édition du code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société est entrée en vigueur en septembre 2012 et que la périodicité de sa révision est triennale.

L'avocate mentionne que le code a fait l'objet de modifications mineures lors de sa dernière révision en 2015-2016. Cependant, compte tenu du temps écoulé depuis le dernier sondage menant à ces ajustements, elle mentionne qu'il serait opportun d'administrer un nouveau sondage auprès des personnes assujetties au code. Elle suggère également d'effectuer un étalonnage auprès d'organisations comparables.

L'avocate propose de présenter aux membres du comité un bilan des résultats du sondage, et de l'étalonnage, à la séance de décembre 2018 pour que s'ensuivent des discussions sur la pertinence de réviser le code. Les membres sont en accord.

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

6. COMPOSITION DU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La présidente du conseil demande aux membres du comité de recommander au Conseil d'administration la nomination de M^{me} Corinne Charette sur le comité des technologies de l'information. M^{me} Charette a été nommée au conseil d'administration le 6 juin 2018. Entre autres expériences pertinentes, elle a occupé divers postes de cadre supérieur dans les secteurs privé et

public, plus particulièrement dans le domaine des technologies de l'information. Les membres sont en accord.

7. PLAN DE TRAVAIL 2019 - PROJET

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 18.09.19, un projet de plan de travail pour 2019.

Le vice-président et secrétaire général parcourt le projet de plan de travail avec les membres. Il est demandé d'ajouter au mois de septembre un point pour discuter des différentes méthodes d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité d'un Conseil d'administration et de ses comités.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 12 décembre 2018, à 13 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du comité se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 30


Président
Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 56

Tenue à Québec, S-1

333, boulevard Jean-Lesage

Le 12 décembre 2018, à 13 h

Adopté le 19 mars 2019

SONT PRÉSENTS :

M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Anne-Marie Croteau, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. Dave Leclerc, secrétaire général
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Nathalie Noël, directrice générale de la performance
M^e Marie-Hélène Dufour, avocate responsable du Bureau-conseil en éthique

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 septembre 2018

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2018 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

3. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018 – ORIENTATIONS

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance ainsi que la directrice générale de la performance se joignent aux membres du comité.

Le vice-président dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 18.12.12, une note sur le rapport annuel de gestion 2018 ainsi que la table des matières du rapport.

Le vice-président parcourt la note et répond aux questions des membres. Il mentionne que la Société conserve les orientations établies en 2017 pour son rapport annuel de gestion (RAG) de 2018. Il rappelle que la Société doit normalement remettre au ministre son RAG avant le 30 avril de chaque année. Le déploiement de la livraison 1 de CASA exigeant des travaux supplémentaires de la part des auditeurs, le RAG serait toutefois déposé au plus tard le 30 septembre 2019. Cette situation exceptionnelle ne représente pas un enjeu.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice générale de la performance quittent la séance.

4. SONDAGE ET ÉTALONNAGE – RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du comité.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 18.12.12, une note et un tableau sur la révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société.

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique présente les principaux résultats du sondage sur le code d'éthique et de l'étalonnage réalisé auprès d'organisations gouvernementales comparables. Elle mentionne que le sondage a révélé que les personnes ayant répondu se disent très satisfaites du code d'éthique. Le taux de satisfaction globale est de 98 %.

Des suggestions de modification sont proposées. Les membres en discutent avec l'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique. Il est demandé à cette dernière de réaliser un autre exercice d'étalonnage auprès de sociétés d'état, plus spécialement en lien avec le devoir de réserve.

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose séance tenante une note sur les comités du conseil d'administration.

La présidente du conseil d'administration présente le contenu de la note et propose de :

- regrouper les mandats du comité sur la sécurité routière et du comité des ressources humaines et du service à la clientèle pour créer le comité des clientèles et ressources humaines;
- regrouper les mandats du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance pour créer le comité actif-passif et vérification.

Elle rappelle que la performance de la Société, bien que le terme soit retiré du nom d'un comité, est suivie naturellement par l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Les membres se disent en accord avec la proposition et s'accordent pour la recommander au prochain conseil d'administration.

6. COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose séance tenante un tableau présentant la composition des comités du conseil d'administration.

La présidente du conseil d'administration présente la composition suggérée pour de chaque comité. Les membres se disent en accord avec la proposition et s'accordent pour la recommander au prochain conseil d'administration.

7. PLAN DE TRAVAIL 2019 – APPROBATION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 18.12.12, le projet de plan de travail du comité pour 2019.

Le vice-président et secrétaire général parcourt le plan de travail avec les membres. Ceux-ci l'approuvent.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La date de la prochaine séance du comité est à confirmer.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du comité se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 10

Président

Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 57

Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage

Le 19 mars 2019, à 15 h

Adopté le 18 septembre 2019

SONT PRÉSENTS :

- M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M. Yvan Bordeleau, membre
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M. Jean-Marie De Koninck, membre
- M. Conrad Lord, membre
- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

INVITÉS :

- M^e Marie-Hélène Dufour, avocate responsable du Bureau-conseil en éthique
- M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
- M. Rodrigue Côté, directeur général de la performance et de l'administration
- M. Guillaume Morand, directeur des risques organisationnels et de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 décembre 2018

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

3. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS – RÉSULTATS 2018

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 19.03.19, une note et un tableau sur les résultats d'un sondage en lien avec l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration (CA) et de ses comités pour l'année 2018.

D'emblée, le président du comité mentionne que le CA et ses comités fonctionnent bien. Il profite de l'occasion pour féliciter la présidente du conseil d'administration, la présidente et chef de la direction et le secrétaire général pour leur travail.

Le vice-président et secrétaire général parcourt les documents et répond aux questions des membres. Il rappelle que le Secrétariat général (Secrétariat) mène annuellement un exercice afin d'évaluer le fonctionnement et l'efficacité du CA et de ses comités. Pour ce faire, le Secrétariat administre un questionnaire en ligne. En 2018, tous les membres du CA y ont répondu.

Le taux de satisfaction global en lien avec le fonctionnement et l'efficacité du CA et de ses comités est de 96 % en 2018. Il était de 94 % en 2017.

Au moment où le processus d'évaluation fut élaboré, il a été convenu de développer et de mettre en œuvre un plan d'action pour les sujets affichant une appréciation inférieure à 75 %. En 2018, aucun sujet n'a obtenu ce résultat.

4. FORMATION PROPOSÉE POUR LES ADMINISTRATEURS EN 2019

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 19.03.19, une note sur la formation proposée aux administrateurs en 2019.

Le vice-président et secrétaire général parcourt le document. Il rappelle que le conseil d'administration dispose d'un budget de formation. Celui-ci permet d'offrir aux membres des activités de formation et d'information proposée par :

- la Société, via des soupers thématiques;
- des organismes externes, comme le Collège des administrateurs de sociétés.

Il précise que, de manière générale, les thèmes abordés à l'occasion des soupers thématiques portent sur des sujets en lien avec la mission de la Société ou la gouvernance. Il dresse un portrait des thèmes identifiés par le passé par les membres et invite ceux-ci à en proposer d'autres.

La présidente du conseil d'administration rappelle que les propositions peuvent aller au-delà des soupers thématiques. Elle donne l'exemple d'une visite du Centre Henri-Bourrassa qui a été offerte aux membres précédemment. Pendant l'échange qui suit, l'idée de visiter le poste de contrôle routier de Saint-Nicolas est proposée et un nouveau thème est suggéré, soit la « Gestion de crise ».

Également, la demande de tenir un souper à Montréal est formulée. La présidente du conseil d'administration témoigne des habiletés d'orateur et de vulgarisateur de monsieur Martin Coiteux, qu'elle a entendu lors d'une conférence.

5. MODIFICATION – RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ – RECOMMANDATION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 19.03.19, une note sur la modification du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, une proposition de mandats pour deux nouveaux comités ainsi qu'un projet de règlement.

Le vice-président et secrétaire général rappelle que le 13 décembre 2018, le conseil d'administration adoptait une résolution à l'effet de :

- regrouper les mandats du comité sur la sécurité routière et du comité des ressources humaines et du service à la clientèle pour créer le comité des clientèles et ressources humaines;
- regrouper les mandats du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance pour créer le comité actif-passif et vérification.

Pour donner suite à cette fusion, les mandats des deux nouveaux comités ont été rédigés de manière à regrouper l'ensemble des responsabilités des comités initiaux. Seule la responsabilité en lien avec le suivi de la performance fut retirée puisqu'elle incombe déjà au conseil d'administration.

Les membres se disent en accord avec la démarche et s'accordent pour recommander au prochain conseil d'administration d'intégrer les mandats des nouveaux comités au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec et d'approuver la nouvelle version de ce dernier.

6. RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – RECOMMANDATION

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du comité.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 19.03.19, une note sur la révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société, un tableau présentant les modifications apportées ainsi qu'un projet de code révisé.

Le vice-président et secrétaire général rappelle l'exercice mené pour mesurer le taux de satisfaction à l'égard du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* (Code) auprès des personnes qui y sont assujetties.

En décembre 2018, un bilan des résultats a été dressé et des propositions de modification ont été faites aux membres du comité. Il était alors proposé, notamment, d'étendre le devoir de réserve à tous les membres du conseil d'administration. Des échanges avaient suivi. Il avait alors été demandé à l'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique de faire un nouvel exercice d'étalonnage pour voir ce qui se fait dans des organisations similaires à la Société en la matière.

À la lumière de l'exercice, l'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique :

- recommande de maintenir l'obligation du devoir de réserve seulement pour la présidente du conseil d'administration ainsi que pour la présidente et chef de la direction;
- propose de nouvelles modifications, dont :
 - l'intégration de la définition des valeurs de la Société;
 - l'élargissement de la portée en matière de conflit d'intérêts;
 - l'ajout de documents en annexe.

Les membres se disent en accord avec la proposition et s'accordent pour recommander au prochain conseil d'administration d'approuver la nouvelle version du Code.

7. REDDITION DE COMPTE EN ÉTHIQUE

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 19.03.19, une note sur la reddition de comptes du Bureau-conseil en éthique pour l'année 2018.

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique dresse un portrait des activités du Bureau-conseil en éthique pour l'année 2018.

Elle mentionne qu'il y a eu 167 consultations et que les principaux sujets adressés ont été :

- les conflits d'intérêts;
- le lobbyisme;
- l'équité.

Le nombre de consultations a augmenté comparativement à 2017.

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique indique que ce sont 566 employés qui ont été formés. Elle rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2018, les nouveaux employés ont l'obligation de suivre la formation. Une capsule de formation interactive a été développée pour les étudiants et stagiaires.

Elle mentionne n'avoir reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles.

Les résultats du bilan démontrent, entre autres faits, qu'une culture éthique est présente au sein de la Société. Les employés n'hésitent pas à demander conseil avant d'agir, soit auprès du Bureau-conseil, de leur gestionnaire ou d'autres collègues.

Les membres se disent satisfaits du bilan présenté.

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur général de la performance et de l'administration ainsi que le directeur des risques organisationnels et de la performance se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-8 du 19.03.19, une présentation sur la reddition de comptes 2018 et les perspectives 2019 en matière de développement durable.

Le vice-président rappelle que le Plan stratégique 2016-2020 de la Société comprend sept objectifs en développement durable. Les objectifs et leur indicateur sont présentés :

1. Diffuser des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et contribuer ainsi au rayonnement du milieu culturel québécois
Indicateur : taux de notoriété moyen des campagnes **Résultat :** 69 % **Cible :** 70 %

2. Renforcer la prise en compte de la diversité dans la prestation de services
Indicateur : ISC¹ – Clientèle diversifiée **Résultat** : 8,5 **Cible** : 8,5
3. Consolider la prise en compte des besoins de la clientèle des personnes handicapées
Indicateur : ISC² – Personnes handicapées **Résultat** : 8,6 **Cible** : 8,6
4. Sensibiliser la clientèle qui utilise les services en personne aux effets bénéfiques des services électroniques sur l'environnement
Indicateur : pourcentage de la clientèle considérant que l'utilisation des services électroniques a un effet bénéfique sur l'environnement **Résultat** : 77 % **Cible** : 80 %
5. Améliorer notre performance environnementale
Indicateur : émissions de gaz à effet de serre évitées **Résultat** : n. d. **Cible** : 80 tonnes
6. Favoriser l'attraction de la main-d'œuvre ainsi que l'intégration et la fidélisation du personnel en tenant compte de la diversité
Indicateur (taux) : **Résultat :** **Cible :**
 - embauche de membres de groupes cibles • 20,5 % • 25 %
 - représentativité des minorités visibles et ethniques • 9,4 % • 16 %
 - représentativité des personnes handicapées • 1,4 % • 2 %
7. Assurer le développement d'une expertise adaptée à la diversité de la clientèle
Indicateur : pourcentage des employés en contact avec la clientèle qui considèrent avoir l'expertise nécessaire en diversité pour réaliser leur travail **Résultat** : 76 % **Cible** : 75 %

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur général de la performance et de l'administration ainsi que le directeur des risques organisationnels et de la performance quittent la séance.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 11 avril 2019, à 13 h.

¹ Indice de satisfaction de la clientèle

² Idem

11. **HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

Les membres du comité se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

12. **HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ**

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

13. **LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 H**

A large black rectangular redaction box covering the signatures of the President and the General Secretary.

Président

Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 58
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le 11 avril 2019, à 13 h
Adopté le 18 septembre 2019

SONT PRÉSENTS :

- M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M. Conrad Lord, membre

PAR TÉLÉPHONE :

- M. Jean-Marie De Koninck, membre

INVITÉS :

- M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
- M. Rodrigue Côté, directeur général de la performance et de l'administration
- M. Guillaume Morand, directeur des risques organisationnels et de la performance
- M^{me} Ariane Vincent, conseillère en performance à la Direction du développement des affaires et du suivi de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 mars 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 19 mars 2019 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

3. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018 – RECOMMANDATION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur général de la performance et de l'administration, le directeur des risques organisationnels et de la performance et la conseillère en performance se joignent aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général déposent au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 19.04.11, une note, un projet de rapport annuel de gestion 2018 et un sommaire d'obligations.

D'emblée, le président du comité félicite la présidente et chef de la direction ainsi que les membres de son équipe pour le travail réalisé.

La présidente et chef de la direction quitte la séance.

Les invités parcourent avec les membres le Rapport annuel de gestion 2018 de la Société et du Fonds d'assurance, page par page. Les membres émettent leurs commentaires et posent leurs questions tout au long de la présentation. Les invités notent les modifications à apporter et répondent aux questions soulevées.

Les changements convenus au cours de la séance seront effectués par les invités et leurs équipes. L'objectif étant que la version du rapport qui sera proposée aux membres du conseil d'administration soit à la satisfaction des membres du comité.

Considérant que l'implantation du nouveau système SAP amène des travaux supplémentaires pour les auditeurs externes, il avait été convenu que les états financiers soient présentés, exceptionnellement, au mois de juin 2019. En ce sens, les invités recommandent aux membres du comité d'annuler le conseil d'administration du mois d'avril 2019, où seule la présentation du rapport était prévue, pour exposer le rapport dans son entièreté au conseil d'administration de juin 2019.

Les membres se disent en accord avec la recommandation. Le secrétariat général annulera donc le conseil d'administration du 25 avril 2019.

Les membres demandent à être informés de tout élément majeur pouvant ressortir des travaux des auditeurs externes. Ils remercient les équipes pour le travail réalisé.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur général de la performance et de l'administration, le directeur des risques organisationnels et de la performance et la conseillère en performance quittent la séance.

4. AUTRES SUJETS

Activités de formation et d'information

Le président du comité demande qu'un suivi soit effectué sur les activités de formation et d'information prévues en 2019. Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général informe les membres des activités en préparation, soit :

- 17 juin : souper thématique sur la gestion de crise
- 23 octobre : souper conférence avec M. Martin Coiteux, économiste en chef à la Caisse de dépôt et placement du Québec
- 11 décembre : souper thématique sur l'éthique

5. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 17 juin 2019, à 17 h 15.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction se joint aux membres pour un huis clos.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres se réunissent à huis clos.

8. LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 40

Président

Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 59

Tenue à Québec, salle du conseil d'administration

333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage

Le 17 juin 2019, à 17 h 15

Adopté le 18 septembre 2019

SONT PRÉSENTS :

M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité

M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration

M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction

M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre

M. Jean-Marie De Koninck, membre

M. Conrad Lord, membre

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général

M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

Avant de débiter la séance, le président du comité tient à féliciter madame Louise Champoux-Paillé, membre, qui s'est vu décerner le prix Grand diplômé, le 8 mai 2019. Ce prix est la plus haute distinction remise par la Fondation de l'Université Laval – Développement et relations avec les diplômés.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 avril 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

3. COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RECOMMANDATION

Madame Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration, informe les membres du départ de madame Anne-Marie Croteau, présidente du comité des technologies de l'information. M^{me} Croteau se voit dans l'obligation de quitter le conseil d'administration (CA) de la Société compte tenu de ses autres responsabilités, notamment à titre de doyenne de l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia et de membre du CA d'Hydro-Québec. Elle quittera dès le 18 juin 2019.

Compte tenu qu'il y a lieu de remplacer M^{me} Croteau comme présidente du comité des technologies de l'information, M^{me} Telfer propose de nommer madame Corinne Charette, à ce titre. Il est rappelé que M^{me} Charette a une solide expérience dans le domaine des technologies de l'information.

M^{me} Telfer rappelle aussi que, le 20 mars 2019, deux nouveaux membres ont été nommés sur le CA. Selon les intérêts et l'expérience de chacun, elle propose que :

- madame Louise Turgeon soit nommée membre du comité actif-passif et vérification;
- monsieur Christian Cyr soit nommé membre du comité des technologies de l'information.

Les membres se disent en accord avec la proposition et s'accordent pour la recommander au prochain CA.

4. AUTRES SUJETS

Il est demandé que deux autres sujets soient abordés à l'occasion de la séance :

4.1 Lanceurs d'alerte

Une situation entourant un lanceur d'alerte a été médiatisée. Des membres interrogent la Direction pour savoir si le nécessaire est en place à la Société afin d'éviter toute forme de cafouillage dans une situation où il y aurait dénonciation.

La Direction précise que la procédure pour faciliter la dénonciation d'actes répréhensibles et assurer la protection des dénonciateurs est en place à la Société, en conformité avec la loi. La personne responsable d'assurer le respect de cette procédure est M^e Marie-Hélène Dufour, avocate responsable du Bureau-conseil en éthique. Il est ajouté que celle-ci étudie présentement le rapport faisant suite à la situation soulevée afin de s'assurer que le processus mis en place à la Société soit à toute épreuve.

4.2 Laïcité

Des membres questionnent la Direction sur les incidences, pour la Société, de la loi sur la laïcité de l'État. La Direction explique que les équipes en place avaient fait une analyse préliminaire du projet de loi. Il ne semblait pas y avoir de situation possiblement conflictuelle à la Société. Cependant, le gouvernement ayant adopté le projet de loi sous bâillon le 16 juin 2019 au soir, après y avoir ajouté des précisions, la Société devra effectuer une analyse d'impact à la lumière de cette nouvelle version.

5. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 18 septembre 2019, à 13 h.

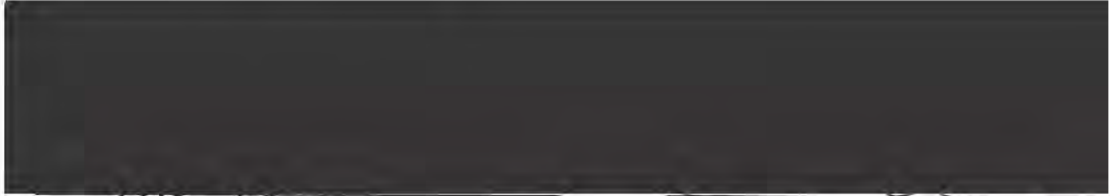
6. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction se joint aux membres pour un huis clos.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres se réunissent à huis clos.

8. LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 h 50


 Président


 Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 60
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le 18 septembre 2019, à 13 h
Adopté le 11 décembre 2019

SONT PRÉSENTS :

- M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M. Jean-Marie De Koninck, membre

- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

EST ABSENT :

- M. Conrad Lord, membre

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification. Il est demandé que le thème « relations avec les parties prenantes » soit abordé au point 6, autres sujets, de l'ordre du jour.

2. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES PRÉCÉDENTES ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption de procès-verbaux de séances précédentes

Sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du 19 mars, 11 avril et 17 juin 2019 sont adoptés par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude des points inscrits au plan de travail. La planification est respectée.

3. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 19.09.18, une note sur les méthodes d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité d'un conseil d'administration.

Le vice-président et secrétaire général rappelle que, à la demande des membres du comité, le Secrétariat général a étudié les méthodes utilisées par des organisations similaires à la Société pour évaluer le fonctionnement et l'efficacité d'un conseil d'administration (CA).

Il présente les conclusions de l'exercice :

- les organisations interrogées assurent, à l'interne, le développement d'un questionnaire et le traitement des données recueillies;
- les thèmes abordés sont similaires à ceux de la Société.

Il présente d'autres approches d'évaluation avec leurs avantages et inconvénients.

À la lumière de l'information recueillie, et compte tenu qu'il n'y a pas de problématique d'identifiée dans le fonctionnement et l'efficacité du CA de la Société, le vice-président et secrétaire général recommande de conserver l'approche actuelle, soit un questionnaire administré à l'interne pour réaliser l'exercice d'évaluation.

Il ajoute que le questionnaire pourrait être allégé et bonifié à la lumière de ceux qui sont utilisés ailleurs.

Les membres échangent sur le sujet et se disent d'accord avec l'approche proposée. Ils sont d'avis que le questionnaire doit être épuré et demandent qu'un exercice en ce sens soit prévu au plan de travail 2020 du comité.

Il est aussi demandé que, au moment de réaliser le sondage auprès des membres, la Direction porte à l'attention du comité deux à trois aspects qui viseraient le fonctionnement du CA et de ses comités.

4. DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES – RAPPORT DU PROTECTEUR DU CITOYEN

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 19.09.18, une note sur la divulgation d'actes répréhensibles – Rapport du Protecteur du citoyen.

Le vice-président et secrétaire général revient sur la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (Loi). Il rappelle les deux objectifs de celle-ci :

- faciliter la divulgation, dans l'intérêt public, d'actes répréhensibles commis ou sur le point de l'être à l'égard des organismes publics;
- établir un régime général de protection contre les représailles.

Dans un rapport d'enquête rendu public en juin 2019, le Protecteur du citoyen (Protecteur) conclut qu'un ministère a commis des manquements graves dans la façon dont il a traité la divulgation d'un acte répréhensible par un lanceur d'alerte.

Le vice-président et secrétaire général présente les grands constats émanant du rapport ainsi que la recommandation du Protecteur au Secrétariat du Conseil du trésor.

Il mentionne que la Société a adopté une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles en 2017, donnant ainsi une suite à l'entrée en vigueur de la Loi. Il souligne que des précisions ont été apportées à la procédure pour que les divulgateurs potentiels comprennent qu'ils sont bien protégés à la Société.

Des échanges suivent. Les membres se disent satisfaits de l'information reçue.

5. PRÉSENTATION DU PLAN DE TRAVAIL 2020 – DISCUSSION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 19.09.18, un projet de plan de travail pour 2020.

Le vice-président et secrétaire général présente le projet de plan de travail 2020. Dans la foulée, il est proposé d'étudier la possibilité de revisiter le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec. Il est convenu

que la présidente du conseil d'administration étudie la question avec le Secrétariat général et que la révision du règlement soit ajoutée au plan de travail 2020, le cas échéant.

6. AUTRES SUJETS

Relations avec les parties prenantes

Il est demandé comment la Société communique avec ses différents partenaires. La présidente et chef de la direction répond qu'il y a trois mécanismes actuellement systématisés dans le processus d'affaires, soit :

- une consultation des partenaires au moment d'élaborer la planification stratégique;
- une évaluation annuelle de la satisfaction des partenaires au regard de leur collaboration avec la Société;
- les opérations courantes de chacune des lignes d'affaires.

7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 11 décembre 2019, à 13 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

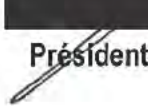
La présidente et chef de la direction se joint aux membres pour un huis clos.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres se réunissent à huis clos.

10. LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 h 30



Président

Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 61
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le 11 décembre 2019, à 14 h
Adopté le 12 mars 2020

SONT PRÉSENTS :

- M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M. Jean-Marie De Koninck, membre
- M. Conrad Lord, membre
- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre

INVITÉS :

- M. Rodrigue Côté, directeur général de la performance et de l'administration
- M. Guillaume Morand, directeur des risques organisationnels et de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 septembre 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019 – ORIENTATIONS

Le directeur général de la performance et de l'administration et le directeur des risques organisationnels et de la performance se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 19.12.11, une note sur le rapport annuel de gestion 2019 ainsi qu'une table des matières.

Les invités mentionnent que le processus de réalisation du rapport annuel de gestion pour 2019 s'inspire de celui utilisé pour la réalisation des rapports annuels de gestion des années précédentes. Aucun changement n'est apporté à la table des matières ni au calendrier de réalisation.

Ils précisent que le rapport est produit en respect des directives du Secrétariat du Conseil du trésor.

Des discussions s'ensuivent. Des questions sont posées par les membres et des réponses leur sont apportées. Les membres suggèrent des pistes d'amélioration et les invités en prennent note.

Les membres se disent satisfaits de la démarche.

Le directeur général de la performance et de l'administration et le directeur des risques organisationnels et de la performance quittent la séance.

4. COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – INFORMATION

La présidente du conseil d'administration informe les membres que l'exercice en lien avec la composition des comités du conseil d'administration sera réalisé au mois de juin 2020. Elle invite les membres à manifester leur intérêt à participer à l'un ou l'autre des comités.

5. RAPPORT DE L'IGOPP – ANALYSE

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 19.12.11, les documents suivants :

- une note sur le rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP);
- un tableau sur le suivi des recommandations faites aux membres du comité de gouvernance et d'éthique à la suite du rapport de l'IGOPP de 2017;
- un tableau sur les propositions faites à la suite du rapport de l'IGOPP 2019;
- une annexe portant sur une politique en cas de faible taux de participation des administrateurs aux réunions;
- une annexe sur la formation des administrateurs.

Le vice-président et secrétaire général rappelle que l'IGOPP a publié en août son rapport « La gouvernance des sociétés d'État québécoises en 2019 ». Elle a accordé à la Société une note générale de 85 %, ce qui la place au 3^e rang des 24 sociétés évaluées.

Il précise que l'évaluation de l'IGOPP s'appuie uniquement sur des données disponibles en ligne et que l'organisme n'a tenu aucune entrevue avec la Société.

Le Secrétariat général (SG) a fait l'analyse du rapport 2019 et le suivi des actions mises en place à la suite du rapport de 2017. Il propose aux membres des actions à réaliser pour répondre aux observations faites et aux commentaires formulés.

Les membres ayant pris connaissance des recommandations du SG avant la tenue de la séance, des discussions s'ensuivent. Au cours de ces échanges, il est convenu de :

- mettre en œuvre les actions proposées;
- réviser le profil de compétences des membres du conseil d'administration.

Le vice-président et secrétaire général s'engage à présenter aux membres, en décembre 2020, l'état d'avancement de la mise en place des actions identifiées. Parallèlement, il fera des vérifications à savoir si le profil de compétences est inclus à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

6. RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE – RECOMMANDATION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 19.12.11, une note sur le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (Règlement).

Le vice-président et secrétaire général rappelle que, à l'occasion d'une séance antérieure, il avait été demandé au SG d'étudier la pertinence de revoir le Règlement.

Il mentionne que l'actuelle version du Règlement fut rédigée en 2014 et qu'elle a été actualisée à quelques reprises par la suite. Toutefois, elle n'a pas été revue dans son entièreté.

Il propose donc aux membres de mettre à jour le Règlement, d'y inclure une fréquence de révision et de profiter de l'exercice pour donner une suite à des recommandations issues des rapports de l'IGOPP de 2017 et de 2019.

Les membres se disent en accord avec la recommandation.

Des discussions s'ensuivent sur les fonctions du comité. Le vice-président et secrétaire général rappelle que certaines fonctions sont attribuées à des comités précis selon la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Au moment d'échanger sur les fonctions du comité, la Direction propose que le plan stratégique 2021-2023 de la Société soit présenté aux membres du comité à la séance de septembre 2020. Le SG en prend note et inscrira le sujet au plan de travail.

Le vice-président et secrétaire général s'engage à revenir auprès des membres, en septembre 2020, avec une mise à jour du Règlement pour discussion.

7. PLAN DE TRAVAIL 2020 – APPROBATION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 19.12.11, le projet de plan de travail du comité pour 2020.

Le vice-président et secrétaire général présente le projet de plan de travail 2020 du comité.

Les membres approuvent le projet.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

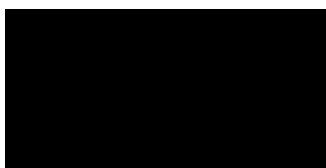
La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal, le 12 mars 2020, à 13 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

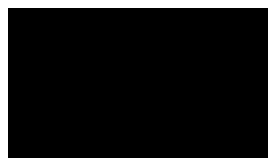
Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 45

Président



Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 62
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le 12 mars 2020, à 13 h 30
Adopté le 16 avril 2020

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M. Conrad Lord, membre
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

- M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

- M. Jean-Marie De Koninck, membre

EST ABSENTE :

- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction

INVITÉS :

- M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
- M. Guillaume Morand, directeur des risques organisationnels et de la performance, par visioconférence
- M^e Marie-Hélène Dufour, avocate responsable du Bureau-conseil en éthique, par visioconférence

1. **PRÉLIMINAIRES**

Avant le début de la séance, un retour est fait sur la situation entourant la COVID-19. Il est mentionné que la présidente et chef de la direction communiquera en après-midi avec l'ensemble des employés pour leur donner toute l'information pertinente.

Aussi, la présidente du conseil d'administration mentionne aux membres qu'elle suit la situation de près et qu'elle leur reviendra sur la tenue des prochaines séances.

1.1 **Présences, avis de convocation – Quorum**

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 **Ordre du jour : modifications, additions, adoption**

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. **PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL**

2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2019**

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019 est adopté par les membres sans modification.

2.2 **Suivi du plan de travail**

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance ainsi que le directeur des risques organisationnels et de la performance se joignent aux membres du comité. Ce dernier est en visioconférence.

Le vice-président dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 20.03.12, une présentation sur le développement durable incluant une reddition de comptes 2019 et les perspectives 2020.

3.1 **Résultats 2019**

Le vice-président rappelle que le Plan stratégique 2016-2020 de la Société inclut le Plan de développement durable. Il présente les objectifs spécifiques de celui-ci et leur indicateur :

1. Diffuser des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et contribuer au rayonnement du milieu culturel québécois

Indicateur : taux de notoriété moyen des campagnes

Résultat : 64 %*

Cible : 70 %

* ne tient pas compte des plateformes numériques

2. Renforcer la prise en compte de la diversité dans la prestation de services

Indicateur : ISC¹ – Clientèle diversifiée **Résultat :** 8,7 **Cible :** 8,5

3. Consolider la prise en compte des besoins de la clientèle des personnes handicapées

Indicateur : ISC² – Personnes handicapées **Résultat :** 8,8 **Cible :** 8,6

4. Sensibiliser la clientèle qui utilise les services en personne aux effets bénéfiques des services électroniques sur l'environnement

Indicateur : pourcentage de la clientèle considérant que l'utilisation des services électroniques a un effet bénéfique sur l'environnement **Résultat :** 82 % **Cible :** 80 %

5. Améliorer notre performance environnementale

Indicateur : émissions de gaz à effet de serre³ évitées **Résultat :** 90,8 tonnes **Cible :** 80 tonnes

6. Favoriser l'attraction de la main-d'œuvre ainsi que l'intégration et la fidélisation du personnel en tenant compte de la diversité

Indicateurs (taux) :	Résultat :	Cible :
· embauche de membres de groupes cibles	· 24 %	· 25 %
· représentativité des minorités visibles et ethniques	· 11,1 %	· 16 %
· représentativité des personnes handicapées	· 1,2 %	· 2 %

7. Assurer le développement d'une expertise adaptée à la diversité de la clientèle

Indicateur : pourcentage des employés en contact avec la clientèle qui considèrent avoir l'expertise nécessaire en diversité pour réaliser leur travail **Résultat :** 76 % **Cible :** 75 %

3.2 Rapport du Vérificateur général – Suivi

Le vice-président mentionne que la Société est en voie de satisfaire à l'ensemble des recommandations émises par le Vérificateur général du Québec en lien avec l'audit réalisé en 2017 sur l'application de la Loi sur le développement durable.

Il ajoute que le Plan de développement durable de la Société vient à échéance le 31 décembre 2020 et que les réflexions en vue du prochain plan sont entamées et seront intégrées aux travaux du Plan stratégique 2021-2023.

Une membre propose des objectifs que la Société pourrait viser. Des échanges s'ensuivent.

¹ Indice de satisfaction de la clientèle

² Idem

³ Émissions des bâtiments

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance ainsi que le directeur des risques organisationnels et de la performance quittent la séance.

4. REDDITION DE COMPTES EN ÉTHIQUE

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du comité, par visioconférence.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 20.03.12, une note sur la reddition de comptes du Bureau-conseil en éthique pour l'année 2019.

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique brosse un portrait des activités de l'année 2019. Elle mentionne qu'il y a eu 166 consultations. Les principaux sujets adressés ont été :

- les conflits d'intérêts;
- les sondages;
- les cadeaux.

Le nombre de consultations s'est maintenu par rapport à 2018. Toutefois, il connaît une augmentation significative depuis 2012, soit de 168 %.

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique indique que ce sont 708 employés qui ont été formés et que le taux de satisfaction de la formation est de 95 %.

Elle rappelle que les nouveaux employés ont l'obligation de suivre la formation et qu'ils disposent d'un an pour ce faire.

Elle présente d'autres activités réalisées en 2019 en lien avec l'éthique, dont :

- l'adoption de la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société;
- la tenue d'une première rencontre de la Table d'échanges en éthique;
- le début des travaux visant à faire une tournée des comités de gestion régionaux en 2020;
- la poursuite de l'actualisation des outils de sensibilisation en éthique;
- la reconnaissance de la formation en éthique par le Barreau du Québec et l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Elle mentionne ne pas avoir reçu de divulgations d'actes répréhensibles. Elle précise avoir réalisé un étalonnage auprès d'organisations comparables à la Société pour constater que la plupart de celles-ci n'avaient pas, non plus, reçu de divulgations.

Les résultats démontrent, entre autres éléments, que la culture d'éthique est vivante au sein de la Société et que le réflexe de consulter au besoin se maintient.

Parmi les actions à venir, l'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique mentionne la poursuite des efforts pour assurer une présence plus marquée en dehors du siège social.

Les membres posent des questions et des réponses leur sont apportées.

Les membres demandent si un suivi leur sera fait en matière de harcèlement sexuel. La Direction prend note de la question. Ils demandent également à voir la capsule interactive en éthique. L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique prend note de la demande et verra à y donner une suite.

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

5. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE DU CA

5.1 Résultats 2019

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 a) du 20.03.12, les documents suivants :

- une note sur les résultats 2019 de l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités;
- le tableau des résultats;
- le questionnaire d'évaluation.

Le vice-président et secrétaire général mentionne que l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités présente un taux de satisfaction globale de 97 % pour 2019. Il était de 96 % en 2018.

Au moment de développer le processus d'évaluation, il avait été convenu de développer et de mettre en œuvre un plan d'actions pour les sujets affichant une appréciation inférieure à 75 %. Le vice-président et secrétaire général mentionne qu'aucun sujet n'a obtenu une telle cote en 2019.

Le vice-président et secrétaire général rappelle que, à la demande du comité, le Secrétariat général a entrepris une démarche visant à revoir le questionnaire d'évaluation en 2020.

Des échanges s'ensuivent.

5.2 Révision du questionnaire – Discussion

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 b) du 20.03.12, les documents suivants :

- une note sur la révision du questionnaire en lien avec l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités;
- les évaluations utilisées dans les organisations suivantes :
 - o Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
 - o Société des alcools du Québec;
 - o Retraite Québec.

Le vice-président et secrétaire général rappelle qu'un premier étalonnage avait été effectué auprès d'organismes comparables à la Société pour connaître le moyen utilisé par ceux-ci afin d'évaluer le fonctionnement de leur conseil d'administration. L'analyse avait permis de constater que le questionnaire, administré à l'interne, était l'outil le plus répandu. À la lumière de cette information, le

comité avait décidé de conserver le questionnaire comme outil d'évaluation, mais de l'alléger et de le bonifier.

Sur les bases du questionnaire existant à la Société, et en s'inspirant de ce qui se fait au sein d'organismes similaires, le vice-président et secrétaire général propose de grands critères d'évaluation, soit :

1. Critères pour l'évaluation du fonctionnement du CA et de ses comités

- La satisfaction des membres à l'égard :
 - o du rôle stratégique du CA et de ses comités
 - o de l'efficacité du CA et de ses comités
 - les administrateurs
 - la direction
 - la formation
 - o du fonctionnement et du déroulement des séances
 - o d'un élément spécifique à l'année évaluée (p. ex. : les ateliers sur le plan stratégique en 2020)

2. Critères d'autoévaluation des membres

- la connaissance de l'organisation
- la contribution à un climat de collaboration
- l'apport aux discussions
- le respect des règles

Critères d'évaluation de la présidente du CA

- le leadership
- les aptitudes pour assumer ses responsabilités
- la disponibilité

Le vice-président et secrétaire général propose des changements pour alléger le questionnaire ainsi qu'un calendrier de production.

Les membres sont en accord avec ce qui est proposé. Il est convenu que le Secrétariat général propose un nouveau questionnaire aux membres du comité en septembre 2020.

6. RÉVISION DU PROFIL DE COMPÉTENCE – DISCUSSION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 20.03.12, une note sur la révision du profil de compétence des membres du conseil d'administration, l'actuel profil de compétence des membres du conseil d'administration de la Société ainsi que le profil de compétence de trois organismes, soit :

- Société des établissements de plein air du Québec;
- Hydro-Québec;
- Financière agricole du Québec.

Le vice-président et secrétaire général rappelle que les membres du comité ont demandé de revoir de profil de compétence des membres du conseil d'administration.

Il revient sur les mesures prévues à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il est demandé au Secrétariat général de s'assurer que le profil comptable soit ajouté à la liste des profils énoncés à la loi, au moment où celle-ci sera ouverte.

Des discussions s'ensuivent. Il est alors question de :

- formation en gouvernance;
- expérience en gestion;
- communication;
- santé et sécurité en emploi;
- environnement;
- développement durable;
- milieu universitaire;
- capacités d'interaction;
- diversité.

Il est mentionné que plus le profil sera large, plus il permettra de la latitude dans la sélection de candidatures. Ainsi, il est décidé que ces éléments ne soient pas identifiés comme étant essentiels, mais qu'ils pourraient constituer un atout.

Le vice-président et secrétaire général conclut en mentionnant que le Secrétariat général fera une recherche à savoir si ces éléments sont inclus à d'autres profils de compétence et analysera la manière de les aborder, le cas échéant, pour revenir avec une proposition en septembre 2020.

7. FORMATION DES ADMINISTRATEURS EN 2020 – DÉCISION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 20.03.12, une note sur la formation proposée pour les administrateurs en 2020.

Le vice-président et secrétaire général rappelle que le conseil d'administration dispose d'un budget de formation pour offrir aux membres des activités de formation et d'information sous différentes formes, dont la tenue de deux soupers thématiques.

Il informe les membres des sujets de formation répertoriés, dont :

- éthique;
- visite du poste de Contrôle routier Québec à Saint-Nicolas;
- véhicules autonomes et intelligence artificielle;
- plan d'actions en développement durable;
- résultats de recherches financées par la Société;
- initiatives des membres de l'équipe;
- sécurité routière.

Il mentionne que deux formations à l'intention de groupes ciblés sont prévues en 2020, soit :

- une formation sur les placements pour les membres intéressés et faisant partie du comité actif-passif et vérification;
- une formation en éthique, reconnue par l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec, pour les membres du conseil d'administration intéressés et faisant partie de cet ordre professionnel.

En terminant, il recommande pour l'ensemble des membres du conseil :

- une présentation de la Vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules à l'occasion du souper thématique de juin 2020 ainsi qu'une visite d'un poste de contrôle routier;
- une conférence en éthique pour le souper thématique de décembre 2020.

Les membres se disent en accord avec la recommandation. Au moment de déterminer la date de la visite du poste de contrôle routier, il est demandé au Secrétariat général de faire un sondage auprès de l'ensemble des membres du conseil pour connaître leur préférence.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 16 avril 2020, à 13 h.

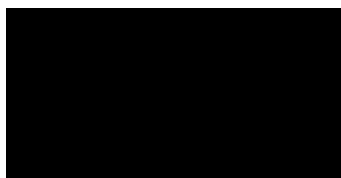
10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

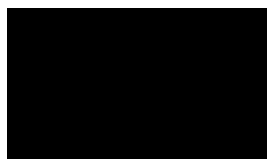
11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 30



Président



Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 63
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 16 avril 2020, à 13 h
Adopté le 16 septembre 2020

SONT PRÉSENTS :

- M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

INVITÉS :

- M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Guillaume Morand, directeur des risques organisationnels et de la performance
M. Sébastien Boiteux, chef du service de la performance organisationnelle

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 mars 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 12 mars 2020 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur des risques organisationnels et de la performance ainsi que le chef du service de la performance organisationnelle se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance ainsi que le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général déposent au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 20.04.16, les documents suivants :

- une note sur le rapport annuel de gestion 2019;
- le projet de rapport annuel de gestion 2019;
- un tableau sur le contenu obligatoire d'un rapport annuel de gestion;
- la section sur les ressources informationnelles comportant des corrections;
- la section sur les états financiers 2019.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance rappelle l'obligation de la Société de transmettre au ministre des Transports son rapport annuel de gestion 2019 au plus tard le 30 avril 2020.

Il rappelle également que les états financiers déposés sur le site de la gouvernance ont été analysés par les membres du comité actif-passif et vérification le 19 mars 2020 et approuvés par les membres du conseil d'administration le 23 mars 2020.

Il présente les nouvelles exigences du Secrétariat du Conseil du trésor pour la production du rapport annuel de gestion et mentionne que celles-ci ont été respectées.

Le directeur des risques organisationnels et de la performance parcourt, page par page, le projet de rapport annuel de gestion 2019.

À la fin de chaque section, les membres sont invités à poser leurs questions et à émettre leurs commentaires. Les questions sont répondues et les commentaires sont reçus. Les membres demandent quelques ajustements. Les invités en prennent note et apporteront les modifications nécessaires.

Les membres s'entendent pour recommander au conseil d'administration l'approbation du rapport annuel de gestion 2019.

Le président du comité remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'exercice et la présidente du conseil d'administration félicite l'équipe de Direction.

Le directeur des risques organisationnels et de la performance et le chef du service de la performance organisationnelle quittent la séance.

4. COVID-19 - SUIVI

La présidente et chef de la direction brosse le portrait de la situation entourant la COVID-19, pour la Société, en date de la présente séance. Elle précise qu'elle traitera également du sujet au conseil d'administration du 23 avril 2020.

Clients

La PCD mentionne que le niveau d'insatisfaction de la clientèle a connu une diminution importante depuis le début de la pandémie. La possibilité de prendre rendez-vous, notamment, a contribué à cette diminution.

La PCD souligne que, après avoir connu un goulot d'étranglement en raison de l'isolement de 282 employés du centre d'appels de Québec à la suite des cas de COVID-19, les centres d'appels de la Société ont retrouvé un rythme de croisière plus performant. Ainsi, le nombre d'appels répondus est passé de 4 700 appels par jour à 7 300, avec un temps de réponse inférieur à 180 secondes pour la majorité des appels.

La PCD rappelle que des préposés répondent également à la ligne du gouvernement du Québec pour la COVID-19.

Parmi les mesures d'assouplissement, la PCD mentionne le report de la date de paiement des droits annuels d'immatriculation commerciale (plaque F) et taxis (plaque T), ce qui a entraîné plus de 1 700 demandes de remboursement à ce jour pour lesquelles le délai de traitement, qui est de 7 à 14 jours, ne crée pas d'insatisfaction.

La PCD mentionne que le service de vérification mécanique a été rétabli au complet la semaine dernière et qu'il a été bien reçu par l'industrie et les mandataires en vérification mécanique.

Elle ajoute qu'il n'y a aucun enjeu du côté des personnes accidentées de la route où les demandes d'indemnisation sont toujours en diminution.

Employés

La PCD mentionne que 24 employés ont été testés positifs à la COVID-19 à ce jour. De ceux-ci, neuf sont guéris. Une communication régulière est établie avec les employés atteints.

Elle mentionne que les travaux sont débutés pour établir le protocole de retour au travail des personnes guéries, qui est visé à compter du 20 avril 2020, selon les directives de la Santé publique, et que le télétravail est privilégié pour leur retour.

La PCD précise qu'il n'y a aucun nouveau secteur d'activités, dans les bureaux de la Société, qui représente une zone à risque de contagion depuis l'éclosion au centre d'appels de Québec.

La PCD souligne que la mobilisation et l'engagement des employés sont toujours au rendez-vous.

Priorités de la prochaine semaine

1. *Permettre le télétravail à la majorité des employés de centre d'appels*

D'ici trois semaines, toutes les personnes œuvrant dans un centre d'appels de Québec ou de Montréal seront en télétravail. Il n'y a que les personnes du centre de Murdochville pour lesquelles le télétravail ne sera pas possible compte tenu, principalement, de la qualité du réseau Internet de la région.

2. *Préparer la reprise progressive des services*

Le nombre de services offerts augmentera progressivement à compter du 20 avril 2020. Les services seront offerts sur rendez-vous seulement afin de faciliter la gestion du respect des règles de la Santé publique.

Pour assurer une plus grande capacité, les mandataires en permis et immatriculation seront également sollicités pour la reprise des services puisque 94 mandataires sur 99 sont actuellement fermés.

3. *Développer un plan de reprise*

La PCD mentionne qu'une équipe dédiée travaille à établir un plan de reprise par phase pour tous les services suspendus. Ce plan inclura la réintégration dans les bureaux de la Société des employés actuellement en télétravail, et ce, au moment où le gouvernement du Québec donnera son feu vert pour ce faire.

4. *Mesurer l'impact de la pandémie sur le projet CASA*

La PCD souligne que les impacts sur le projet CASA sont actuellement analysés. Un retour sera fait à l'occasion de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification du 7 mai 2020, puis à la séance du conseil d'administration du 12 mai 2020.

5. *Mettre à jour les priorités et les risques*

La PCD mentionne que la Direction fera une revue des priorités de l'organisation. Celle-ci couvre notamment les projets, la planification stratégique, le tableau de bord de la performance et conséquemment proposera les ajustements requis aux plans de travail du conseil d'administration et de ses comités. Une section distincte sur les risques liés à la pandémie sera ajoutée au rapport sur la gestion intégrée des risques qui sera présenté au comité actif-passif et vérification de juin 2020.

Le président du comité félicite toute l'équipe de gestion pour la gestion de crise.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

5. **AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

6. **PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ**

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 15 septembre 2020, à 13 h.

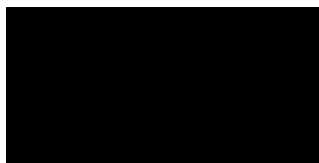
7. **HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

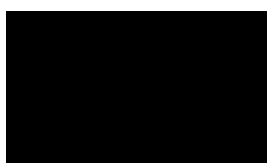
8. **HUIS CLOS DES MEMBRES**

Les membres se réunissent à huis clos.

9. **LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 30**



Président



Secrétaire général

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 64
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 16 septembre 2020, à 13 h
Adopté le 21 octobre 2020

SONT PRÉSENTS :

- M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M. Conrad Lord, membre
- M. Jean-Marie De Koninck, membre

- M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 avril 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 16 avril 2020 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale rappelle qu'une séance additionnelle a été prévue en octobre 2020. Elle ajoute que deux sujets sont ainsi déplacés vers le mois d'octobre, soit : le plan stratégique 2021-2023 et la révision du questionnaire sur l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration (CA) et de ses comités. Aussi, un suivi pourrait être fait sur l'actualisation du règlement sur la gouvernance, selon l'orientation qui sera donnée au point 5 de l'actuelle séance. Finalement, un nouveau sujet est apporté à l'actuelle séance soit le programme d'accueil et de formation continue pour les membres du CA de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société).

3. PRÉSIDENCE DU COMITÉ ACTIF-PASSIF ET VÉRIFICATION – RECOMMANDATION

La présidente du conseil d'administration (PCA) informe les membres de la volonté de monsieur Jude Martineau de quitter ses fonctions de président du comité actif-passif et vérification. Elle propose que madame Louise Turgeon soit désignée pour le remplacer d'ici la fin de son mandat.

Les membres se disent en accord avec la proposition et recommanderont l'adoption d'une résolution allant en ce sens au CA du 17 septembre 2020.

4. PROFIL DE COMPÉTENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMMENTAIRES

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 20.09.16, les documents suivants :

- une note sur le profil de compétence et d'expérience des membres du CA de la Société;
- un tableau sur les modifications proposées;
- un projet de profil de compétence revisité.

La directrice générale et secrétaire générale décrit la démarche visant à bonifier le profil de compétence des membres du CA. Elle mentionne que la proposition issue de celle-ci se présente en cinq sections, soit : un rappel des principaux éléments prévus à la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (Loi) et à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (Loi sur la gouvernance); les qualifications générales recherchées; les compétences et expériences recherchées individuellement; les compétences et expériences recherchées collectivement ainsi que les autres considérations. Elle souligne que tous les éléments proposés par les membres lors de la séance de travail du 12 mars 2020 ont été intégrés.

Il est demandé de recevoir la liste des organismes représentatifs des milieux énoncés à la Loi. Le Secrétariat général s'engage à donner une suite à cette requête. Aussi, il est proposé d'ajouter la « gestion des risques » aux compétences et expériences recherchées collectivement.

Les membres posent leurs questions et la directrice générale et secrétaire générale y répond. Des discussions s'ensuivent notamment sur la pertinence de déposer le profil sur le site Web de la Société. Il est convenu de le rendre disponible sur demande.

Il est convenu que le Secrétariat général apporte l'ajout demandé au profil et qu'il le présente à nouveau aux membres pour approbation lors du comité du 9 décembre 2020. Les membres se disent en accord avec la démarche et conviennent de recommander l'adoption du profil modifié au CA du 10 décembre 2020.

5. RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ ET DU FONDS D'ASSURANCE – ORIENTATIONS – DISCUSSION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 20.09.16, les documents suivants :

- une note sur le règlement sur la gouvernance de la Société;
- un tableau comparatif entre le règlement sur la gouvernance de la Société et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;
- un tableau de modifications proposées au règlement sur la gouvernance de la Société.

La directrice générale et secrétaire générale souligne que le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* (Règlement) reprend en grande partie des éléments qui sont issus de la Loi sur la gouvernance. Elle mentionne que d'autres organismes font de même. Les membres échantent sur les avantages et inconvénients de supprimer les recoupements avec la Loi sur la gouvernance.

La directrice générale et secrétaire générale souligne que l'examen comparatif du Règlement l'a amenée à se questionner sur certaines de ses dispositions, dont celles en lien avec les convocations et la participation des membres aux séances. C'est pourquoi elle propose des modifications aux fins de discussion et de positionnement. Elle ajoute que les recommandations du Secrétariat général qui donnaient une suite au rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques pourront également être intégrées à l'occasion de l'exercice de mise à jour.

Après discussion, les membres s'accordent pour demander que soit effectuée une mise à jour du Règlement et non pas une refonte complète. Ils demandent que leur soient formulées des propositions d'énoncés traduisant les changements proposés lors de la séance d'octobre 2020.

6. PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS – DISCUSSION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 20.09.16, les documents suivants :

- une note sur le programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration de la Société (Programme);
- le Programme;
- la biographie de monsieur René Villemure, éthicien.

La directrice générale et secrétaire générale mentionne qu'elle vise deux objectifs en présentant le Programme, soit de lancer la discussion sur le Programme dans son ensemble et de dresser un état de situation sur la formation qui était prévue en 2020.

Les membres ont fait l'étude du Programme avant la tenue de la séance et disent ne pas avoir de commentaires à formuler sur celui-ci. Toutefois, il est convenu de rappeler à l'ensemble des membres, à l'occasion du CA du 17 septembre 2020, la possibilité de suivre une formation sur une base individuelle.

La directrice générale et secrétaire générale mentionne que, compte tenu de la pandémie, il n'a pas été possible de tenir les activités de formation prévues en 2020. C'est pourquoi elle propose que soit offerte aux membres du CA une vidéoconférence portant sur les enjeux que présente le télétravail sur le maintien des acquis en matière de culture organisationnelle. Elle ajoute que cette conférence est donnée par l'éthicien René Villemure et que les membres du comité de direction pourraient être invités à y participer.

Les membres se disent en accord avec la proposition. Il est donc convenu d'offrir la formation aux membres du CA et d'y inviter les membres du comité de direction, et ce, en novembre 2020. Il est demandé au Secrétariat général de faire le nécessaire.

7. COVID-19 – SUIVI

La présidente et chef de la direction (PCD) brosse un bref portrait de la situation entourant la COVID-19 à la Société. Elle souligne que de l'information plus spécifique à la clientèle et aux employés a été présentée au comité des clientèles et ressources humaines le 2 septembre 2020. Elle mentionne qu'un rapport complet sera fait au CA du 17 septembre 2020.

La PCD informe les membres qu'un exercice a été réalisé pour dresser le bilan de la vague 1 de la pandémie et formuler des recommandations pour une éventuelle vague 2. Elle précise qu'aucun redressement n'est à faire. Les résultats de l'exercice seront présentés à l'occasion du CA de septembre prochain. Elle ajoute que les activités sont sous contrôle et que la Société sera en mesure de gérer la situation dans l'hypothèse d'une vague 2.

Des questions sont posées par les membres et la PCD y répond.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 21 octobre 2020, à 9 h.

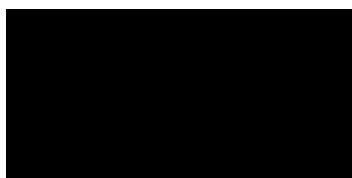
10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 15



Président



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 65
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 21 octobre 2020, à 9 h
Adopté le 9 décembre 2020

SONT PRÉSENTS :

- M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M. Conrad Lord, membre
- M. Jean-Marie De Koninck, membre

- M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

INVITÉ :

- M. Guillaume Morand, directeur général de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Le président du comité demande que soient ajoutés deux sujets au point huit de l'actuelle séance, soit la conférence en éthique et la liste d'Excellence Québec. Avec cette modification, l'ordre du jour est adopté par les membres.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 septembre 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

La secrétaire générale rappelle que l'actuelle séance est une séance additionnelle où sont traités des sujets initialement prévus à la séance de septembre 2020, et ce, dans le but d'alléger cette dernière. Les membres font l'étude du plan de travail et se disent en accord avec celui-ci.

3. COVID-19 - SUIVI

La présidente et chef de la direction (PCD) brosse un bref portrait de la situation entourant la COVID-19 à la Société de l'assurance automobile du Québec (Société). Elle souligne que les volets services à la clientèle et employés seront approfondis au comité des clientèles et ressources humaines, qui se tiendra l'après-midi même, et qu'une présentation complète sera faite à l'occasion du conseil d'administration (CA) du 22 octobre 2020.

La PCD mentionne que, malgré l'arrivée de la vague 2 de la pandémie, aucun risque additionnel sur la continuité des affaires n'est identifié à la Société. Elle ajoute qu'une revue complète des mesures mises en place a été faite à la suite de changements de palier d'alerte, qui est passé du jaune au rouge à plusieurs endroits, et qu'aucun ajustement des protocoles n'a été nécessaire, ceux-ci demeurent sécuritaires pour les employés et la clientèle. Par ailleurs, elle souligne que chaque annonce de nouvelles mesures engendre des questions de la part des employés et des clients. Les derniers changements annoncés ont suscité des questions sur les déplacements entre les régions de la part des employés et des clients. La réponse de la Société est claire, les protocoles instaurés dans les centres de services assurent la sécurité des employés et des clients, et ce, quelle que soit la couleur attribuée à sa région.

La PCD ajoute que depuis le début de la vague 2, les employés ayant été testés positifs à la COVID-19 ont contracté le virus dans leur milieu de vie personnel. Elle souligne que les protocoles et mesures en place permettent d'éviter toute éclosion en milieu de travail et que le risque est monitoré au quotidien.

En ce qui concerne le service à la clientèle, la PCD souligne que la situation s'améliore constamment. Elle porte à l'attention des membres l'entrée en vigueur des nouvelles mesures concernant le transport rémunéré de personnes. Elle mentionne que tout se passe bien. Aussi, elle informe les membres que la Société continue de contribuer aux demandes gouvernementales par l'apport de ressources provenant de différents secteurs dont Contrôle routier Québec, les ressources humaines et l'évaluation médicale, le tout sans incidence sur le service à la clientèle.

Des questions sont posées par les membres et la PCD y répond.

4. PLAN STRATÉGIQUE 2021-2023 – INFORMATION

Le directeur général de la performance se joint aux membres du comité et dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 20.10.21, le suivi des travaux de la planification stratégique 2021-2023.

Le directeur général de la performance informe les membres que les travaux de planification stratégique avancent bien et qu'ils se déroulent dans le respect du calendrier mis à jour en mai 2020 pour tenir compte du contexte de pandémie. Il présente le calendrier des travaux à venir dont une consultation des partenaires en novembre 2020, une présentation aux membres du CA en décembre 2020, une proposition finale au CA de février 2021, dans le but d'obtenir une approbation, ainsi qu'un dépôt à l'Assemblée nationale en juin 2021.

Les membres posent leurs questions et le directeur général de la performance y répond.

Le directeur général de la performance quitte la séance.

5. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS – QUESTIONNAIRE – COMMENTAIRES ET DISCUSSION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 20.10.21, les documents suivants : une note sur la révision du questionnaire d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités, le nouveau questionnaire présenté selon les critères, le texte d'introduction à l'évaluation ainsi que les grands critères d'évaluation établis.

La secrétaire générale rappelle les étapes franchies à ce jour pour en arriver à présenter un projet de questionnaire d'évaluation. Elle rappelle aussi le principal objectif de la démarche qui est de diminuer le temps requis par les membres pour compléter le questionnaire. Elle termine en présentant les prochaines étapes du processus soit de présenter une version finale aux membres du comité à la séance du 9 décembre 2020 pour que soit recommandée l'adoption des critères d'évaluation au CA du 10 décembre 2020.

Des discussions s'ensuivent. Il est demandé que soit mentionné qu'une boîte de texte est disponible à la fin du questionnaire pour permettre aux membres d'émettre leurs commentaires, mais aussi pour élaborer sur des indices de satisfaction octroyés aux éléments évalués.

6. RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET DU FONDS D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – ADOPTION DES MODIFICATIONS

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 20.10.21, les documents suivants : une note concernant les modifications au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* (Règlement), le tableau des modifications proposées ainsi qu'une version du Règlement qui intègre les modifications proposées.

La secrétaire générale rappelle qu'il a été décidé à la séance du 16 septembre 2020 que soient modernisées certaines dispositions du Règlement et que dans l'exercice soient considérées les recommandations du Secrétariat général donnant une suite au rapport de l'Institut sur la gouvernance des sociétés privées et publiques. Elle parcourt le tableau des modifications avec les membres.

Il est demandé de revoir le libellé en lien avec les huis clos pour que celui-ci se lise comme suit : « À la fin de chaque séance du conseil d'administration, les membres procèdent à un huis clos ».

Des discussions s'ensuivent sur les autres modifications proposées. Il est décidé que ces dernières soient apportées au Règlement et que les membres du comité recommandent l'adoption des modifications proposées au Règlement aux membres du CA à l'occasion de la séance du 10 décembre 2020.

7. PLAN DE TRAVAIL 2021 - DISCUSSION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 20.10.21, le projet d'un plan de travail 2021 du comité et le présente aux membres. Elle précise qu'il inclut les sujets récurrents et propose l'ajout de deux sujets.

Les membres se disent en accord avec la proposition de plan de travail. La secrétaire générale les informe qu'une version finale sera déposée à la séance de décembre 2020.

8. AUTRES SUJETS

Deux sujets sont ajoutés à ce point de l'ordre du jour.

Conférence en éthique

Le président du comité informe les membres qu'il a tenu une discussion avec la secrétaire générale et que celle-ci communiquera avec le conférencier pour l'informer de ses attentes. Il suggère d'inviter Mme Marie-Hélène Dufour, avocate responsable du Bureau-conseil en éthique à se joindre au groupe pour la conférence, ce à quoi les membres acquiescent.

Liste d'Excellence Québec

Le président du comité informe les membres de la parution d'un article dans La Presse du 21 octobre 2020, sous le titre « Des suggestions pour les C.A. »¹. Il mentionne que madame Madeleine Féquière et monsieur Ben Marc Diendéré ont dressé une liste de gens d'affaires issus de la communauté noire à laquelle des entreprises peuvent se référer pour diversifier leur CA.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 9 décembre 2020, à 13 h.

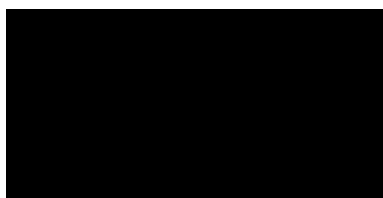
10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H



Président



Secrétaire générale

^[1] Madeleine Féquière et Ben Marc Diendéré; 21 octobre 2020; Des suggestions pour les C.A.; La Presse; <https://www.lapresse.ca/affaires/2020-10-21/leadership/des-suggestions-pour-les-c-a.php>

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 66
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 9 décembre 2020, à 13 h
Adopté le 18 mars 2021

SONT PRÉSENTS :

M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

EST INVITÉ :

M. Guillaume Morand, directeur général de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

L'ordre du jour est adopté par les membres.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 21 octobre 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail et se disent en accord avec celui-ci.

3. COMPOSITION DES COMITÉS

La présidente du conseil d'administration propose de reporter l'exercice de révision de la composition des comités étant donné la nomination de nouveaux membres qui devrait se faire au printemps 2021. Les membres se disent en accord avec cette recommandation.

4. COVID-19 – SUIVI

La présidente et chef de la direction (PCD) brosse un bref portrait de la situation entourant la COVID-19 à la Société. Elle mentionne qu'il n'y a pas de risque additionnel pour le service à la clientèle et pour les employés. Elle ajoute qu'une attention particulière est tout de même portée à la santé psychologique des employés; d'ailleurs, un plan d'action en santé psychologique et physique a été produit et présenté aux membres du comité des clientèles et ressources humaines. Aussi, elle informe les membres qu'elle élaborera davantage sur la situation à l'occasion du conseil d'administration du 10 décembre 2020.

Des questions sont posées par les membres et la PCD y répond.

5. PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

Le directeur général de la performance se joint aux membres du comité et dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 20.12.09, une présentation sur le plan d'action en développement durable (PADD) 2021.

Le directeur général informe les membres que le développement durable est pris en compte dans l'élaboration du plan stratégique et qu'il appuie sa réalisation par différentes actions incluant la

diversité et les personnes handicapées. Il informe les membres que le PADD de la Société viendra à échéance le 31 décembre 2020. Il ajoute que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques recommande la réalisation d'un PADD pour l'année 2021 uniquement puisqu'il s'agit d'une année de transition en attendant la Stratégie gouvernementale en matière de développement durable 2022-2027 (Stratégie). Afin de donner une suite à cette recommandation, il propose que le PADD soit aligné sur le plan stratégique 2021-2023 de la Société en deux temps, soit un PADD 2021 pour l'année de transition en attendant la Stratégie et un PADD 2022-2023 qui apportera des bonifications pour tenir compte de la nouvelle Stratégie. Les membres agréent à cette proposition.

Le directeur général présente, par la suite, les actions et les indicateurs qui ont été actualisés et les cibles qui ont été révisées pour le PADD 2021 de la Société. Il ajoute que le document sera rendu disponible sur le Web au cours des premiers mois de l'année 2021.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et le directeur général y répond.

6. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020 – ORIENTATIONS

Le directeur général de la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 20.12.09, les documents suivants :

- une note sur les orientations du rapport annuel de gestion (RAG) 2020;
- la table des matières dudit rapport.

Le directeur général rappelle que le RAG 2020 vient fermer le plan stratégique 2016-2020. Il ajoute que le processus de réalisation de ce rapport s'inspire de celui qui a été utilisé au cours des années précédentes et, qu'en ce sens, aucun changement, hormis un ajout pour traiter des faits saillants 2016-2020, n'est apporté à sa table des matières ainsi qu'à son calendrier de réalisation. Aussi, il souligne que la Société est à l'affût des tendances en matière de reddition de comptes et que son RAG s'y inscrit toujours. En terminant, il présente les prochaines étapes de réalisation du rapport dont sa validation par les membres du comité de gouvernance et d'éthique en avril 2021.

Les membres posent leurs questions et le directeur général y répond.

7. BULLETIN DE LA PERFORMANCE DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR – RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Le directeur général de la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 20.12.09, une note sur le bulletin de la performance 2019-2020 du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

Le directeur général mentionne que le SCT a fait parvenir à la Société son bulletin de la performance 2019-2020 où elle obtient une note globale de 78 %, ce qui correspond à la moyenne des organismes comparables. Il ajoute que le plan stratégique de la Société a été reconnu comme un plan de qualité et qu'il a obtenu la note de 81 %.

Les membres posent leurs questions et le directeur général y répond.

Le directeur général de la performance quitte la séance.

8. RAPPORT DE L'INSTITUT SUR LA GOUVERNANCE D'ORGANISATIONS PRIVÉES ET PUBLIQUES – SUIVI DES RECOMMANDATIONS

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-8 du 20.12.09, les documents suivants :

- une note portant sur le suivi des recommandations donnant une suite au rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP);
- un tableau sur la mise en œuvre des actions identifiées;
- un projet de tableau présentant la formation reçue par les administrateurs en 2019;
- un projet de tableau présentant la formation reçue par les administrateurs en 2020.

La secrétaire générale rappelle aux membres que des actions leur ont été proposées en décembre 2019 pour donner une suite à certaines recommandations du rapport de l'IGOPP paru au cours de cette même année. Elle ajoute qu'il avait alors été convenu qu'un an plus tard, le Secrétariat général leur présente l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions que les membres du comité avaient retenues. Pour ce faire, la secrétaire générale parcourt avec les membres un tableau rappelant les actions à déployer et présentant leur statut.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et la secrétaire générale y répond. Il est demandé que le libellé du site Web, sur la tenue des huis clos, soit revu à nouveau; cette fois pour démontrer que différents intervenants peuvent aussi y participer, au besoin.

La secrétaire générale présente, par la suite, les deux tableaux déposés. Des discussions s'ensuivent. Il est convenu de ne pas insérer de tableau dans la section sur la gouvernance du site Web, mais de bonifier l'information existante qui est présentée sous la forme d'un texte suivi. Il est convenu que le Secrétariat général revienne auprès des membres avec le nouveau libellé.

Les membres n'ont pas de commentaire à émettre sur les autres actions mises en œuvre.

9. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS – QUESTIONNAIRE – APPROBATION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-9 du 20.12.09, les documents suivants :

- une note sur le suivi donné à l'exercice d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités;
- un projet de texte d'introduction;
- le questionnaire d'évaluation;
- la liste des grands critères d'évaluation établis.

La secrétaire générale rappelle aux membres les étapes réalisées à ce jour pour moduler le questionnaire d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités. Elle leur présente ce que le Secrétariat général propose pour donner une suite à la requête

formulée lors de la séance précédente, soit de préciser aux membres du conseil d'administration qu'ils peuvent utiliser la boîte de texte située à la fin du questionnaire pour émettre leurs commentaires, certes, mais aussi pour élaborer sur les indices de satisfaction octroyés tout au long de l'exercice.

Les membres n'ont pas de commentaire à émettre sur les projets d'introduction et de questionnaire. Ils reviennent toutefois sur les critères d'évaluation et demandent d'y ajouter un élément portant sur l'importance que la présidente du conseil d'administration accorde à la relève des administrateurs. Le Secrétariat général s'engage à apporter les modifications nécessaires.

Avec cette modification, les membres se disent en accord pour recommander aux membres du conseil d'administration l'adoption des critères d'évaluation à l'occasion de la séance du 10 décembre 2020.

10. PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – APPROBATION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-10 du 20.12.09, les documents suivants :

- une note sur le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Société;
- un projet de profil de compétence.

La secrétaire générale rappelle que le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Société a été actualisé à la demande des membres du comité, qu'un premier projet leur a été soumis et qu'ils ont émis un commentaire relativement à celui-ci, soit d'y ajouter la compétence « gestion des risques ». Elle porte à l'attention des membres l'ajout qui a été fait.

Les membres se disent satisfaits de la nouvelle version du profil et en accord pour recommander aux membres du conseil d'administration son adoption à l'occasion de leur séance du 10 décembre 2020.

11. PLAN DE TRAVAIL 2021 – APPROBATION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-11 du 20.12.09, le plan de travail 2021 du comité de gouvernance et d'éthique.

Il est proposé qu'un sujet soit ajouté pour discussion au mois d'avril 2021, soit l'avenir des séances en présentiel post-pandémie. Avec cet ajout, le plan de travail est approuvé.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

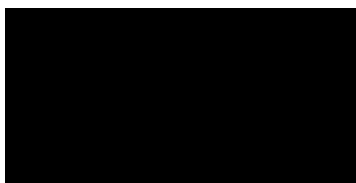
La prochaine séance du comité se tiendra le 18 mars 2021, à 13 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

16. LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H

Président



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 67
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 18 mars 2021, à 14 h 30
Adopté le 15 avril 2021

SONT PRÉSENTS :

- M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Conrad Lord, membre
- Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

- M. Guillaume Morand, directeur général de la performance
M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
Me Marie-Hélène Dufour, avocate responsable du Bureau-conseil en éthique

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance. Elle informe les membres que la présidente et chef de la direction se joindra à eux au cours de la séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est demandé d'ajouter la modernisation de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* comme sujet à aborder au point 7, « Autres sujets ». Avec cet ajout, l'ordre du jour est adopté par les membres.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 décembre 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le directeur général de la performance se joint aux membres du comité et dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 21.03.18, le document suivant :

- une présentation sur le bilan 2020 en matière de développement durable.

3.1 Bilan du Plan de développement durable 2016-2020

Le directeur général rappelle que le Plan de développement durable 2016-2020 a pris fin le 31 décembre 2020. Ensuite, il présente l'évaluation faite pour chacun des indicateurs et, le cas échéant, les actions réalisées pour atteindre les cibles qui avaient été établies.

3.2 Rapport du Vérificateur général du Québec – Suivi

Le directeur général mentionne qu'une suite a été donnée à cinq des six recommandations issues du rapport *Application de la Loi sur le développement durable : 2017* du Vérificateur général du Québec, et ce, à la satisfaction de ce dernier. Il ajoute qu'en ce qui a trait à la dernière recommandation, les actions nécessaires pour y répondre sont en cours avec le développement du nouveau plan stratégique de la Société.

En terminant, le directeur général mentionne que le plan d'action en développement durable 2021 est en cours et que la Société suit les travaux du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre

les changements climatiques portant sur la nouvelle *Stratégie gouvernementale en développement durable 2022-2027*.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et le directeur général y répond. Des commentaires et des suggestions sont également émis par les membres et le directeur général en prend note.

Le directeur général de la performance quitte la séance.

4. REDDITION DE COMPTES EN ÉTHIQUE

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que l'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 21.03.18, le document suivant :

- une note sur la reddition de comptes du Bureau-conseil en éthique pour l'année 2020.

Le vice-président souligne que le Bureau-conseil en éthique a su maintenir une culture éthique à la Société, malgré la pandémie et le télétravail en découlant.

En appui à ces propos, l'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique brosse un portrait des activités de l'année 2020. Elle mentionne qu'il y a eu 160 consultations et que les sujets adressés avec le plus de récurrence ont été les conflits d'intérêts, les sondages et la sollicitation. Elle ajoute que le nombre de consultations s'est somme toute maintenu par rapport aux années précédentes. Aussi, elle souligne que le Bureau-conseil s'est adapté à la situation en offrant sa formation en mode virtuel; formation qui a obtenu un taux de satisfaction de 93 %. Elle ajoute que l'utilisation du mode virtuel a également permis un meilleur rayonnement du Bureau-conseil en région.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et des réponses leur sont apportées.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et l'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique quittent la séance.

5. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS – RÉSULTATS 2020

La présidente et chef de la direction se joint aux membres du comité.

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 21.03.18, le document suivant :

- une note sur les résultats 2020 de l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration (CA) et de ses comités.

La secrétaire générale mentionne que le taux de satisfaction global de l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités est de 98 %. Elle ajoute que, bien que le questionnaire 2020 intégrait de nouveaux éléments à évaluer, comme le rôle stratégique du CA et de ses comités ainsi que la gestion en lien avec la pandémie, le taux de satisfaction est demeuré semblable à celui de l'an dernier (97 %). Ensuite, elle parcourt les résultats de l'évaluation présentés selon les critères d'évaluation établis.

Des échanges s'ensuivent.

6. FORMATION DES ADMINISTRATEURS EN 2021 – DÉCISION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 21.03.18, le document suivant :

- une note sur la formation proposée pour les administrateurs en 2021.

La secrétaire générale rappelle que le CA dispose d'un budget pour offrir aux membres des activités de formation ou d'information sur des sujets relatifs à la mission de la Société ou à la gouvernance, et ce, sous différentes formes.

Par ailleurs, compte tenu de l'incertitude relative à la tenue d'activités en présentiel pour l'année 2021, elle mentionne que le Secrétariat général (SG) propose d'offrir aux membres une formation avec *Teams* sur le sens de l'État, en juin 2021. Elle ajoute qu'il serait opportun de prévoir, pour décembre 2021, une formation qui puisse être donnée en présentiel ou par visioconférence; celle-ci pourrait être offerte en collaboration avec le Collège des administrateurs de sociétés.

Les membres se disent en accord avec les propositions du SG. Dans cet ordre d'idées, ils acceptent d'annuler le souper thématique du mois de juin 2021 et de reporter à une date ultérieure la visite du poste de contrôle routier de Saint-Nicolas qui devait le précéder.

Des échanges s'ensuivent, notamment sur les thèmes proposés par les membres au cours des dernières années et à l'occasion de l'exercice d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités.

Il est alors demandé au SG de sonder l'intérêt des membres sur les sujets évoqués. L'objectif de la démarche est d'obtenir les trois thèmes les plus populaires. Le SG s'engage à donner une suite à cette demande et de présenter les résultats obtenus au comité à l'occasion de la séance du 15 avril 2021.

7. AUTRES SUJETS

La secrétaire générale informe les membres qu'un projet de loi portant sur la modernisation de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* est en cours de rédaction. Elle rappelle aux membres que ce projet donne une suite à l'annonce de cette modernisation dans le budget 2020-2021. Par la suite, elle porte à l'attention des membres les mesures annoncées.

Des discussions s'ensuivent.

8. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

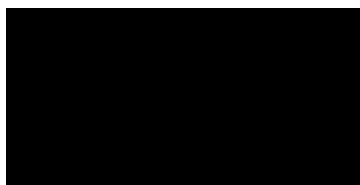
La prochaine séance du comité se tiendra le 15 avril 2021, à 9 h.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

11. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 45

Président



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 68
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 15 avril 2021, à 9 h
Adopté le 15 septembre 2021

SONT PRÉSENTS :

- M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
- M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M. Jean-Marie De Koninck, membre
- M. Conrad Lord, membre

- M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

- M. Guillaume Morand, directeur général de la performance
- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
- M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance organisationnelle

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 mars 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

La secrétaire générale informe les membres des deux sujets ajoutés à la séance. Les membres se disent en accord avec la planification ainsi modifiée.

3. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020 – DÉCISION

Le directeur général de la performance, le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que le directeur de la performance organisationnelle se joignent aux membres du comité.

Le directeur général de la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 21.04.15, les documents suivants :

- une note sur le rapport annuel de gestion 2020;
- un tableau sur le contenu obligatoire d'un rapport annuel de gestion;
- le rapport annuel de gestion 2020 préliminaire;
- la section sur les états financiers 2020.

Le directeur général rappelle aux membres que la Société doit remettre au ministre des Transports son rapport annuel de gestion 2020 au plus tard le 30 avril 2021. Il rappelle également que les états financiers de la Société et du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) ont été analysés par les membres du comité actif-passif et vérification le 18 mars 2021. Il ajoute que le conseil d'administration a approuvé les états financiers de la Société le 19 mars 2021 et ceux du Fonds d'assurance le 9 avril 2021.

Le directeur général parcourt, page par page, le rapport annuel de gestion 2020 préliminaire.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et émettent leurs commentaires. Les membres demandent quelques ajustements. Les invités en prennent note et apporteront les modifications nécessaires.

Les membres s'entendent pour recommander au conseil d'administration l'approbation du rapport annuel de gestion 2020.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et le directeur de la performance organisationnelle quittent la séance.

4. DOCUMENT PUBLIC SUR LE PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021 – INFORMATION

Le directeur général de la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 21.04.15, les documents suivants :

- une note sur le plan d'action de développement durable 2021;
- le document public sur le plan d'action de développement durable 2021.

Le directeur général porte à l'attention des membres le document public sur le plan d'action de développement durable 2021. Il leur rappelle que le plan d'action de développement durable 2021 a été approuvé par le comité de gouvernance et d'éthique en décembre 2020 et qu'il est en vigueur depuis le mois de janvier 2021. Il souligne qu'il a été transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, conformément à la *Loi sur le développement durable*. Il ajoute qu'il est prévu de le diffuser en avril 2021 sur le site Internet de la Société et d'utiliser l'intranet de la Société pour informer les employés de son accessibilité sur le Web.

Le directeur général de la performance quitte la séance.

5. FORMATION DES ADMINISTRATEURS EN 2021 – INFORMATION ET DÉCISION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 21.04.15, le document suivant :

- une note sur la formation des administrateurs en 2021.

La secrétaire générale rappelle aux membres qu'il a été convenu, à la séance de mars 2021, d'offrir deux formations aux administrateurs, l'une sur *Le sens de l'État* et l'autre, en collaboration avec le Collège des administrateurs de sociétés. En ce sens, elle propose aux membres que la première formation soit offerte par madame Diane Wilhelmy et que la deuxième formation ait pour sujet *Les tendances en gouvernance* et qu'elle soit offerte par madame Joanne Desjardins.

Par ailleurs, la secrétaire générale présente le résultat du sondage effectué auprès de l'ensemble des administrateurs sur les trois principaux thèmes qu'ils voudraient voir abordés lors d'une formation ou d'une séance d'information, soit *Visite du poste de Contrôle routier à Saint-Nicolas, Véhicules autonomes et intelligence artificielle* ainsi que *Contexte gouvernemental dans lequel s'inscrit la Société*. Elle souligne que la formation *Le sens de l'État* répond à l'intérêt pour ce dernier sujet.

Les membres sont en accord avec la tenue des formations, telles que proposées.

6. AVENIR DES SÉANCES EN PRÉSENTIEL POST-PANDÉMIE – DISCUSSION

La secrétaire générale rappelle aux membres que le sujet sur l'avenir des séances en présentiel post-pandémie avait été ajouté au plan de travail du comité à l'automne dernier. Elle mentionne toutefois qu'il est prématuré d'aborder le sujet dans la situation actuelle et elle propose de le reporter au mois de septembre 2021.

Par ailleurs, la présidente et chef de la direction informe les membres que ce report permettrait également d'aligner leur réflexion avec le plan de retour au travail des employés de la Société qui devrait être présenté en juin 2021 au comité des clientèles et ressources humaines.

Les membres sont en accord avec la proposition.

7. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

8. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 15 septembre 2021, à 13 h.

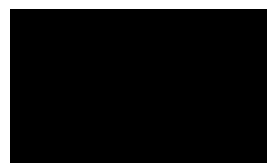
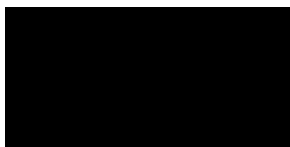
9. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

11. LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 H 15



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 69
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 15 septembre 2021, à 13 h
Adopté le 8 décembre 2021

SONT PRÉSENTS :

M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Conrad Lord, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

EST INVITÉE :

M^e Marie-Hélène Dufour, responsable du Bureau-conseil en éthique

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 avril 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale mentionne qu'il a été décidé, compte tenu de la situation pandémique, qu'il était plus opportun de discuter au cours de la présente séance de la tenue des séances du conseil d'administration (CA) et de ses comités d'ici la fin de l'année 2021 et de traiter de la formule à adopter pour l'année 2022 lors de la séance de décembre 2021. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ – INFORMATION

La responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 21.09.15, le document suivant :

- une note sur la révision du code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société (Code).

La responsable du Bureau-conseil en éthique rappelle aux membres qu'il a été décidé en 2021 que le Code soit révisé sur une base triennale. Elle ajoute que la dernière révision a été réalisée en 2018-2019, qu'à cette occasion un sondage a été mené auprès des personnes assujetties au Code et que celles-ci en étaient satisfaites. Elle explique que pour cette raison, le Code n'a connu que quelques modifications mineures depuis. Ensuite, elle souligne que le Code est rédigé en cohérence avec les valeurs de l'organisation, que celles-ci sont appelées à évoluer en 2022 et que cet exercice aura une incidence sur le Code. C'est pourquoi elle recommande que la révision soit réalisée en 2022.

Il est demandé de considérer les éléments suivants lors de la révision prochaine du Code, soit la procédure en matière de manquement à l'éthique ou à la déontologie du président et chef de la direction et l'opportunité de préciser certains mécanismes selon les nouvelles réalités.

Des questions sont posées et la responsable du Bureau-conseil en éthique y répond.

Les membres se disent en accord avec la recommandation.

La responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

4. TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE 2021 – DISCUSSION ET RECOMMANDATION AU CA

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 21.09.15, le document suivant :

- une note sur la tenue des séances du CA et de ses comités d'ici la fin de l'année 2021.

La secrétaire générale rappelle que les séances du CA et de ses comités se tiennent avec Teams depuis le début de la pandémie. Elle souligne que les outils en place permettent de poursuivre la tenue des séances avec Teams, mais que des membres ont manifesté un intérêt pour se réunir en mode présentiel. En ce sens, elle présente les scénarios possibles pour regrouper physiquement les membres, et ce, en respect des mesures sanitaires actuellement en place.

Les membres posent des questions et la secrétaire générale y répond.

Après discussions, les membres conviennent de recommander au CA de poursuivre les séances avec Teams d'ici la fin de l'année 2021.

5. LISTE DES ORGANISMES DÉSIGNÉS COMME REPRÉSENTATIFS DES MILIEUX ÉNONCÉS À LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ – DÉCISION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 21.09.15, les documents suivants :

- une note sur la liste des organismes désignés comme représentatifs des milieux énoncés à la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (Loi);
- un projet de résolution.

La secrétaire générale informe les membres de l'obligation prévue à la Loi eu égard à la consultation d'organismes pour la nomination et le renouvellement de ses administrateurs. Elle souligne que la liste actuelle de ces organismes désignés date de 2013 et qu'il y a lieu de l'actualiser et de la bonifier. De plus, elle ajoute qu'il est également opportun de profiter de cette occasion pour rendre l'outil évolutif et inclusif, et ce, dans le but de répondre adéquatement aux exigences gouvernementales.

Les membres posent des questions et la secrétaire générale y répond.

Les membres ont parcouru la liste suggérée et proposent quelques modifications.

Les membres conviennent de recommander au CA l'approbation de la liste ajustée des organismes désignés comme représentatifs des milieux énoncés à la Loi.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

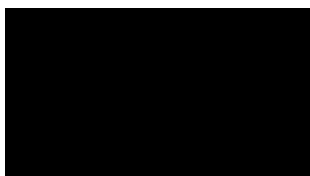
La prochaine séance du comité se tiendra le 8 décembre 2021, à 13 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

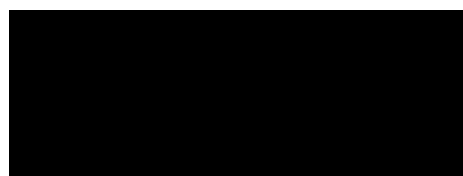
Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

10. LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 50

Président



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 70
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 8 décembre 2021, à 9 h
Adopté le 17 mars 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Michel R. Saint-Pierre, président du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Conrad Lord, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

EST INVITÉ :

M. Guillaume Morand, directeur général de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est proposé d'ajouter au point « Autres sujets » de l'ordre du jour, l'élément suivant : intégration des nouveaux membres. Sur proposition formulée, l'ordre du jour modifié est adopté par les membres.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 septembre 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2021 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale informe les membres des sujets *ad hoc* ajoutés à la planification. Les membres se disent en accord cette dernière.

3. SUIVI DU PROJET CASA DE MANIÈRE INTÉGRÉE – DISCUSSION ET RECOMMANDATION AU CA

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 21.12.08, le document suivant :

- une note sur le suivi du projet CASA de manière intégrée.

La secrétaire générale rappelle aux membres qu'avec l'état d'avancement du projet CASA, il est maintenant d'intérêt de suivre de manière intégrée les volets suivants du projet : technologies de l'information (TI), finance et services à la clientèle. Elle ajoute que le conseil d'administration (CA) a demandé au comité de gouvernance et d'éthique de lui faire une recommandation quant au comité qui devra suivre le projet CASA dès 2022. Pour alimenter la discussion, elle présente aux membres trois formules possibles qui prennent pour hypothèse qu'une majorité des membres actuels du comité des technologies de l'information (CTI) et du comité actif-passif et vérification (CAPV) fera toujours partie de ces comités à la suite de la révision de la composition des comités du CA prévue au début de l'année 2022.

La présidente et chef de la direction ajoute que le volet TI, qui a occupé une place très importante au début du projet, deviendra moins présent à partir du mois d'avril 2022. Elle ajoute que la direction travaille déjà le projet de manière intégrée.

Des questions sont posées et la secrétaire générale y répond.

Des discussions s'ensuivent. Les membres conviennent de recommander au CA la formule suivante : conserver la tenue des séances conjointes du CTI et du CAPV et s'assurer, au moment

de revoir la composition des comités, qu'une personne ou deux siégeant au comité des clientèles et ressources humaines fassent partie du groupe ou qu'elles y soient ajoutées, le cas échéant.

4. TENUE DES SÉANCES DU CA ET DE SES COMITÉS EN 2022 – DISCUSSION ET RECOMMANDATION AU CA

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 21.12.08, le document suivant :

- une note sur la tenue des séances du CA et de ses comités en 2022.

La secrétaire générale rappelle aux membres que le 15 novembre 2021, le gouvernement du Québec a levé la consigne de privilégier le télétravail pour la fonction publique québécoise. Elle ajoute qu'il y a lieu de se questionner et de prendre position sur la tenue des séances du CA et de ses comités pour 2022. Pour alimenter la discussion, elle brosse le portrait des résultats obtenus d'un étalonnage réalisé auprès d'organismes comparables à la Société pour connaître leur intention en ce qui a trait à la façon de tenir les séances de leurs CA et de leurs comités en 2022.

Aussi, toujours pour contribuer aux échanges, la secrétaire générale propose le scénario suivant : à l'occasion des CA, réunir physiquement les membres, mais joindre les invités de manière virtuelle. En ce qui a trait aux comités, tenir les séances de manière virtuelle, à l'exception des comités planifiés la veille d'un CA; ceux-ci se tiendraient en présentiel pour éviter que les membres aient à se déplacer en soirée. Par ailleurs, elle ajoute que les membres du comité pourraient réévaluer la façon de tenir les séances du CA et de ses comités, selon l'évolution de la situation et s'ils le jugent nécessaire, à la séance d'avril 2022.

Des discussions s'ensuivent et les membres conviennent de recommander au CA la proposition présentée.

5. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021 – ORIENTATIONS – INFORMATION

Le directeur général de la performance se joint aux membres du comité et dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 21.12.08, le document suivant :

- une note sur le rapport annuel de gestion (RAG) 2021.

Le directeur général rappelle aux membres que la Société doit remettre au ministre des Transports son RAG au plus tard le 30 avril de chaque année. Il ajoute que le RAG de 2021 marquera la première année du nouveau plan stratégique de la Société. Par ailleurs, il souligne que la structure du document restera somme toute la même que celle de l'année précédente, et ce, en respect des balises émises par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). En terminant, il présente les étapes de l'échéancier de production qui impliquent les membres du comité et du CA.

Les membres posent des questions et le directeur général y répond.

Il est demandé que la diversité du CA soit mise en lumière dans la section sur la gouvernance de la Société. Aussi, il est demandé de prévoir une section particulière à la COVID. Le directeur général prend note de ces requêtes et leur donnera une suite positive.

6. BULLETIN DE LA PERFORMANCE SCT 2020-2021 – INFORMATION

Le directeur général de la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 21.12.08, le document suivant :

- une note sur le bulletin de la performance SCT 2020-2021.

Le directeur général rappelle aux membres que depuis quatre ans, le SCT fait parvenir à la Société un bulletin de performance. Il ajoute que la note globale obtenue par la Société pour 2020-2021 est 85 % et que celle-ci est la meilleure note reçue à ce jour. Aussi, il mentionne que la note est attribuée selon deux critères, soit la qualité du plan stratégique et le taux d'atteinte des cibles.

Les membres posent des questions et le directeur général y répond.

Le directeur général quitte la séance.

7. LOI SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT – INFORMATION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 21.12.08, le document suivant :

- une note sur la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*.

La secrétaire générale informe les membres que l'Assemblée nationale a présenté le 26 octobre 2021 le projet de loi no 4, soit la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*. Elle ajoute que ce projet de loi modifie notamment la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et qu'il prévoit l'assujettissement d'environ une 50^{ne} d'organismes supplémentaires. Elle ajoute que malgré les démarches effectuées pour rappeler que le comité des technologies de l'information devrait être statutairement reconnu dans la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, aucune disposition n'est prévue en ce sens au projet de loi.

Par ailleurs, la présidente et chef de la direction rappelle l'importance que prennent les TI avec, entre autres actions posées par le gouvernement du Québec dans la dernière année, l'annonce de la création d'un ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Des questions sont posées et la secrétaire générale y répond.

Des discussions s'ensuivent. Il est proposé qu'une note soit transmise au ministre des Transports, sous la signature du président du conseil d'administration (PCA), pour l'inviter à sensibiliser son collègue ministre des Finances, à titre de responsable du projet de loi, sur le fait que l'importance du numérique et de la cybersécurité n'ait pas été prise en compte dans la rédaction du projet de loi. Il est convenu que le PCA donne une suite à cette proposition.

8. QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE DU CA 2021 – INFORMATION ET DÉCISION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-8 du 21.12.08, le document suivant :

- une note sur le questionnaire d'évaluation de l'efficacité et de la performance du conseil d'administration 2021.

La secrétaire générale rappelle aux membres que le questionnaire d'évaluation de l'efficacité et de la performance du CA et de ses comités a été revu en 2020. Étant donné qu'aucun problème n'a été rencontré avec le nouveau questionnaire et sa mécanique, elle propose aux membres de le réutiliser pour l'évaluation de l'année 2021.

Le président du comité rappelle que l'objectif poursuivi par la révision du questionnaire, qui était de réduire la durée nécessaire à le compléter, a été atteint.

Les membres conviennent d'utiliser le questionnaire revu en 2020 pour évaluer l'année 2021.

9. CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CA – MISE À JOUR – INFORMATION ET DÉCISION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-9 du 21.12.08, le document suivant :

- une note sur la mise à jour de la cartographie des compétences des membres du CA.

La secrétaire générale propose de reporter l'exercice entourant la mise à jour de la cartographie des compétences des membres du CA au début de l'année 2022 étant donné l'arrivée de quatre nouveaux membres le 13 décembre 2021.

Des questions sont posées et la secrétaire générale y répond.

Il est convenu de reporter l'exercice à la séance de mars 2022.

10. PLAN DE TRAVAIL 2022 – DISCUSSION ET APPROBATION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-10 du 21.12.08, le document suivant :

- un projet de plan de travail 2022.

La secrétaire générale informe les membres que le projet de plan de travail proposé est un calque du plan de travail 2021 et qu'à celui-ci il sera possible d'ajouter des sujets *ad hoc* en cours d'année.

Les membres approuvent le plan de travail 2022 proposé.

11. AUTRES SUJETS**Intégration des nouveaux membres**

Le PCA mentionne qu'il rencontrera les nouveaux membres nommés le 1^{er} décembre 2021 après la période des Fêtes pour les accueillir dans l'équipe. Il ajoute qu'une formation sera également prévue pour eux.

12. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 17 mars 2022, à 13 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

15. LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 H 50

Président

Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 71
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
500, rue Sherbrooke Ouest, 10^e étage
Le 17 mars 2022, à 13 h 30
Adopté le 14 avril 2022

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Sylvie Thivierge, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Corinne Charette, membre
M^{me} Claudia Di Iorio, membre
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SE JOIGNENT À LA SÉANCE AVEC TEAMS :

M^{me} Louise Turgeon, membre
M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale

SONT INVITÉS AVEC TEAMS :

M. Guillaume Morand, directeur général de la performance
M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance organisationnelle
M^e Marie-Hélène Dufour, avocate responsable du Bureau-conseil en éthique
M. Dominic Cliche, conseiller en éthique

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – INFORMATION

Le directeur général de la performance ainsi que le directeur de la performance organisationnelle se joignent aux membres du comité.

Le directeur général de la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 22.03.17, le document suivant :

- une présentation sur le bilan du plan d'action de développement durable (PADD) 2021.

3.1 Bilan 2021

Avant de commencer la présentation, le directeur général rappelle aux membres que le PADD 2021 de la Société s'est terminé le 31 décembre 2021 et que les prochaines actions de la Société en matière de développement durable seront incluses dans le prochain plan d'action. Ensuite, le directeur présente les faits saillants du bilan du PADD 2021. Il souligne que la grande majorité des cibles que la Société s'était données ont été atteintes et que l'ensemble des recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) sur l'application de la *Loi sur le développement durable* transmises à la Société ont été mises en œuvre à la satisfaction de celui-ci. Puis, le directeur général prend de nouveau la parole pour présenter les actions déployées afin de donner une suite aux orientations gouvernementales que sont : renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique et favoriser l'inclusion sociale, réduire les inégalités sociales et économiques ainsi qu'améliorer par la prévention la santé de la population. Enfin, il termine en mentionnant que la Société est en attente des orientations de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en ce qui a trait à la durée et la portée du prochain plan d'action qui est tributaire de la prochaine Stratégie gouvernementale en développement durable.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

Il est demandé de revoir quelques éléments de terminologie de la planche 14 du bilan du PADD et d'obtenir les 16 principes en développement durable. Il est également demandé de l'information complémentaire, si disponible, en ce qui a trait aux personnes membres de groupes cibles et membres de minorités visibles et ethniques. Par ailleurs, il est demandé de vérifier si le rapport du VGQ sur l'application de la *Loi sur le développement durable* est inclus dans le suivi des rapports du VGQ déposé au comité actif-passif et vérification. Le directeur général prend note de ces requêtes et verra à y donner une suite, le cas échéant.

Le président et chef de la direction (PCD) demande pour sa part d'étudier la faisabilité d'aménager une galerie d'art avec des œuvres réalisées par le personnel de la Société dans les bureaux de Montréal, à l'image de ce qui est fait aux bureaux de Québec.

3.2 Rapport du Vérificateur général du Québec – Suivi

Ce point a été traité au point précédent portant sur le bilan du PADD 2021.

Le directeur général de la performance ainsi que le directeur de la performance organisationnelle quittent la séance.

4. REDDITION DE COMPTES EN ÉTHIQUE – INFORMATION

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique et le conseiller en éthique se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 22.03.17, le document suivant :

- une note sur la reddition de comptes du Bureau-conseil en éthique (Bureau-conseil) pour l'année 2021.

Avant de commencer la reddition de comptes 2021 du Bureau-conseil, l'avocate responsable de ce dernier présente son collègue, conseiller en éthique. Les membres lui souhaitent la bienvenue dans l'équipe. Puis, elle informe les membres que malgré le contexte actuel de la pandémie et du télétravail, les employés n'hésitent pas à solliciter le Bureau-conseil. Elle souligne les sujets de questionnement qui ont été adressés avec le plus de récurrence en 2021, soit l'occupation d'une deuxième fonction, les conflits d'intérêt et les sondages. Elle ajoute que le réflexe éthique se maintient à la Société. Pour appuyer son propos, elle présente l'augmentation du nombre de consultations au cours des cinq dernières années. Ensuite, elle brosse le portrait de la formation offerte en éthique. Elle ajoute que, selon les données provisoires, 74 % des employés embauchés en 2021 ont été formés à ce jour. Aussi, elle informe les membres des autres activités réalisées par le Bureau-conseil, dont une présentation sur l'éthique à la Société au Colloque sur l'éthique des organisations publiques et une collaboration ponctuelle avec l'Unité permanente anticorruption (UPAC) concernant la démarche éthique. Elle ajoute, par la suite, qu'aucune divulgation d'actes répréhensibles a été reçue depuis l'entrée en vigueur de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles*. Elle conclue en informant les membres du début de l'exercice de révision triennal du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société* et du moment où elle leur présentera cette révision, soit à l'automne 2022.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

L'avocate responsable du Bureau-conseil en éthique et le conseiller en éthique quittent la séance.

5. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS – RÉSULTATS 2021 – INFORMATION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 22.03.17, le document suivant :

- une note sur l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration (CA) et de ses comités – Résultats 2021.

La directrice générale et secrétaire générale rappelle la tenue annuelle d'un sondage sur l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités. Elle souligne que pour l'année 2021, le taux de satisfaction global de l'évaluation est de 97 %. Elle ajoute qu'aucun élément n'a affiché une appréciation inférieure à 75 % et que pour cette raison, aucun plan d'action n'est proposé à l'occasion de la présente séance.

La présidente du comité porte à l'attention des membres les commentaires adressés lors de l'exercice. Des discussions s'ensuivent.

6. CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DÉCISION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 22.03.17, le document suivant :

- une note sur la cartographie des compétences des membres du CA.

La directrice générale et secrétaire générale rappelle que l'exercice de cartographie était initialement prévu à la fin de l'année 2021, mais que l'arrivée de nouveaux membres a motivé le report de celui-ci au début de l'année 2022. Aussi, elle ajoute que le profil de compétences et d'expérience des membres a été bonifié en 2020. À la lumière de la structure de ce dernier, elle propose notamment une nouvelle grille pour l'élaboration de la cartographie.

Les membres posent des questions et la directrice générale et secrétaire générale y répond. Des discussions s'ensuivent.

Les membres conviennent d'utiliser la grille proposée et mandatent le Secrétariat général pour la compléter en collaboration avec chacun des membres. Par ailleurs, il est demandé de développer une charte pour définir les éléments de la cartographie. La directrice générale et secrétaire générale en prend note.

7. FORMATION 2022 DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DÉCISION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 22.03.17, le document suivant :

- une note sur la formation 2022 des membres du CA.

La directrice générale et secrétaire générale rappelle que l'élaboration du programme de formation des membres du CA est un mandat du comité de gouvernance et d'éthique. Par ailleurs, avec les effets de la pandémie qui semblent à la baisse et selon les résultats de l'évaluation qui démontrent que les soupers thématiques sont appréciés, elle propose aux membres du comité de reprendre cette formule dès 2022 avec deux activités en ce sens, dont un souper thématique précédé de la visite d'un poste de contrôle routier en juin et un souper thématique précédé d'une conférence en décembre.

Des questions sont posées et la directrice générale et secrétaire générale y répond. Puis, une discussion s'ensuit.

Il est proposé d'utiliser la terminologie souper-conférence plutôt que souper thématique. La directrice générale et secrétaire générale en prend note.

Aussi, les membres conviennent de tenir quatre soupers-conférences en 2022 afin de consolider l'équipe qui s'est peu réunie en 2020 ainsi qu'en 2021 et qui a accueilli quatre nouveaux administrateurs ainsi qu'un nouveau PCD au cours des derniers mois. Ils conviennent également de la structure suivante : conférence sur la situation géopolitique par la Caisse de dépôt et placement du Québec à court terme, visite du poste de contrôle routier de Saint-Nicolas en juin, conférence de l'UPAC en septembre et conférence dont le sujet reste à déterminer en décembre 2022.

En terminant, pour assurer la tenue de ces événements, les membres s'accordent pour proposer qu'un budget additionnel soit octroyé au Secrétariat général. La directrice générale et secrétaire générale prend note de formuler une demande officielle en ce sens.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 14 avril 2022, à 9 h.

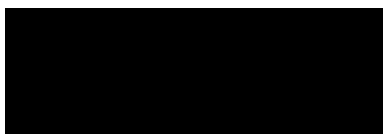
10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec le PCD.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 15



Présidente



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 72
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 14 avril 2022, à 9 h
Adopté le 12 septembre 2022

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Sylvie Thivierge, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Corinne Charette, membre
M^{me} Claudia Di Iorio, membre
M^{me} Louise Turgeon, membre

Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

EST ABSENT :

M. Denis Marsolais, président et chef de la direction

SONT INVITÉS :

M. Guillaume Morand, directeur général de la performance
M^{me} Sarah Parisé, conseillère en planification stratégique et performance

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est demandé d'ajouter au point 6 « Autres sujets » du présent ordre du jour le sujet suivant : les mandats respectifs des comités du conseil d'administration (CA). Avec cette modification et sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 17 mars 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 22.04.14, les documents suivants :

- une note du directeur général de la performance qui apporte des réponses aux questions qui lui ont été posées lors de la séance du 17 mars 2022;
- un tableau présentant les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* du Québec.

4. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021 – RECOMMANDATION

Le directeur général de la performance ainsi que la conseillère en planification stratégique et performance se joignent aux membres du comité.

Le directeur général de la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 22.04.14, les documents suivants :

- une note sur le rapport annuel de gestion de la Société (RAG) 2021;
- une version préliminaire du RAG 2021;
- les états financiers du Fonds d'assurance et de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le directeur général présente la conseillère en planification stratégique et performance aux membres. Il rappelle le rôle du comité de gouvernance et d'éthique dans l'exercice entourant la

production du RAG et la date de dépôt de celui-ci au ministre des Transports, soit le 30 avril 2022 au plus tard. Il ajoute, pour compléter son introduction, que la vérification interne accompagne les membres de son équipe tout au long de l'exercice. Ensuite, il présente le RAG 2021 par grandes sections en identifiant des éléments d'intérêt pour les membres. À la fin de chacune des sections, il demande aux membres s'ils ont des commentaires à apporter.

Ainsi, tout au long de l'exercice, les membres posent des questions en plus d'émettre des commentaires et de formuler des propositions pour mettre en lumière des renseignements, ou en faciliter la compréhension, et pour bonifier l'information diffusée. Le directeur général et la conseillère prennent note des pistes d'amélioration proposées afin de leur donner une suite.

En cours d'exercice, madame Claudia Di Iorio, membre, se joint à la séance.

Aussi, pour une prochaine édition, il est proposé d'étudier la possibilité de bonifier la présentation de la section sur la gestion intégrée des risques ainsi que d'inclure de l'information sur le transport actif des personnes. Le directeur général en prend note et il en informera les secteurs concernés.

À la fin de l'exercice, les membres du comité conviennent de recommander au CA l'approbation du RAG 2021 qui aura été bonifié des commentaires émis.

La présidente du comité remercie et félicite le directeur général ainsi que son équipe pour le travail effectué.

Le directeur général de la performance ainsi que la conseillère en planification stratégique et performance quittent la séance.

5. TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS – RECOMMANDATION

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 22.04.14, le document suivant :

- une note sur la tenue des séances du CA et de ses comités.

La directrice générale et secrétaire générale rappelle aux membres qu'ils avaient convenu en début d'année d'étudier de nouveau leur environnement, en avril 2022, pour convenir de la façon de tenir les séances du CA et de ses comités d'ici la fin de l'année. Pour alimenter la discussion, elle mentionne qu'un exercice d'étalonnage a été réalisé auprès d'organismes comparables à la Société et que les résultats sont présentés à la note déposée pour l'actuelle séance. Aussi, elle souligne que sa recommandation, également pour discussion, considère le contexte de pandémie qui persiste, une sensibilité financière ainsi que l'engagement de la Société, à titre d'organisme public, en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques. Enfin, elle propose de poursuivre l'actuelle façon de faire, soit : à l'occasion des CA, réunir physiquement les membres, mais joindre les invités de manière virtuelle. En ce qui a trait aux comités, tenir les séances de manière virtuelle, à l'exception des comités planifiés la veille d'un CA; ceux-ci se tiendraient en présentiel pour éviter que les membres aient à se déplacer en soirée.

Des discussions s'ensuivent.

Les membres agréent à la formule proposée et il est convenu que la présidente du comité la présente au CA du 21 avril 2022.

6. AUTRES SUJETS

Il a été demandé d'ajouter un sujet à l'ordre du jour de l'actuelle séance, soit le mandat des comités du CA. Plus précisément, les membres échangent sur le mandat de leur propre comité ainsi que sur celui du comité des clientèles et ressources humaines. La secrétaire générale porte à l'attention des membres que certaines responsabilités pour ces deux comités sont établies en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Après discussion, il est convenu de poursuivre la réflexion.

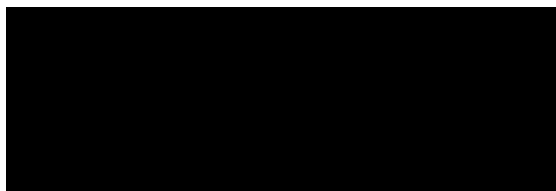
7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 8 septembre 2022, à 13 h.

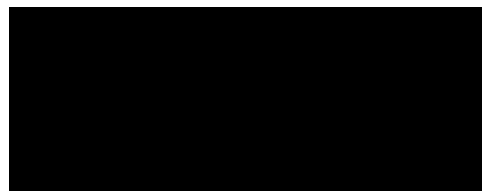
8. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

9. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 30



Présidente



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 73

Tenue avec *Teams*

Le 12 septembre 2022, à 14 h

Adopté le 7 décembre 2022

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Sylvie Thivierge, présidente du comité

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration

M. Denis Marsolais, président-directeur général

M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre

M^{me} Corinne Charette, membre

M^{me} Claudia Di Iorio, membre

M^{me} Louise Turgeon, membre

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques, à la performance, aux partenariats et secrétaire générale

M^{me} Véronique Pelchat, adjointe exécutive à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M^e Marie-Hélène Dufour, responsable du Bureau-conseil en éthique

M. Guillaume Morand, directeur général de la performance

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2022 est adopté par les membres sans modification.

Par ailleurs, la présidente du comité profite de l'occasion pour rappeler la réflexion menée à l'occasion de la séance du 14 avril 2022 relativement aux mandats du comité des clientèles et ressources humaines, maintenant nommé comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines, et du comité de gouvernance et d'éthique. Elle demande qu'une note soit inscrite au plan de travail pour assurer la poursuite de la discussion sur le sujet. Le Secrétariat général en prend note.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. Le sujet inscrit sera traité; aussi, la secrétaire générale informe les membres des deux sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres sont en accord avec la planification.

3. RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ – INFORMATION ET DÉCISION

La responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques, à la performance, aux partenariats et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 22.09.12, le document suivant :

- un napperon sur la révision du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* (Code).

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle aux membres que la dernière édition du Code est entrée en vigueur le 20 septembre 2012 et que le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* (Règlement) prévoit que celui-ci soit révisé périodiquement. Elle ajoute qu'en 2012, il fut décidé que la périodicité de cette révision soit triennale.

Par la suite, la responsable du Bureau-conseil en éthique présente le mode de fonctionnement proposé pour la révision du Code; méthode inspirée des exercices passés comprenant notamment un sondage sur la satisfaction des personnes assujetties. Puis, elle informe les membres d'un exercice d'étalonnage réalisé et mentionne que la version actuelle du Code respecte en tout point les bonnes pratiques observées. Aussi, elle nomme des éléments d'intérêt qui pourraient alimenter la réflexion des membres du comité. Enfin, elle propose de revenir auprès de ces derniers avec le résultat du sondage en décembre 2022, le cas échéant.

Des discussions s'ensuivent. Des questions sont posées et la responsable du Bureau-conseil en éthique y répond.

Les membres conviennent d'aller de l'avant avec le sondage. Aussi, il est suggéré que soit revue la facture graphique du document.

La responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

4. PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022 – DÉCISION

Le directeur général de la performance se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques, à la performance, aux partenariats et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 22.09.12, le document suivant :

- un napperon sur le *Plan d'action de développement durable de la Société de l'assurance automobile du Québec (PADD) 2022*.

La vice-présidente et secrétaire générale informe les membres que le PADD 2022 s'inscrit en continuité des engagements pris avec celui de 2021 et qu'il est arrimé avec les orientations préliminaires de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* pour laquelle les travaux ont toujours cours.

Puis, le directeur général présente les six grands thèmes du PADD, soit la gestion des matières résiduelles, les véhicules verts, le transport et le déplacement des employés, l'approvisionnement responsable, la durabilité des interventions gouvernementales ainsi que la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences des personnes vulnérables. Ensuite, pour chacun de ces axes, il présente les grandes actions déterminées, les indicateurs définis ainsi que les activités prévues.

Une discussion s'ensuit. Des questions sont posées et le directeur général y répond.

À la suite des discussions, la vice-présidente et secrétaire générale souligne que la stratégie gouvernementale pourrait donner une suite positive à certains commentaires émis.

Par ailleurs, il est demandé si des actions de sensibilisation pour encourager des comportements écoresponsables sont prévues auprès de la clientèle de la Société. Le directeur général prend note de la question et mentionne qu'il l'adressera au secteur concerné. Aussi, il est suggéré que soient revues les politiques et pratiques internes dans un contexte de développement durable. Par ailleurs, en réponse à une question sur la certification « Entreprise en santé », il est mentionné que la Société est actuellement à évaluer une offre de service bonifiée en santé et mieux-être pour les employés. En terminant, il est recommandé de considérer également la clientèle dans la mise en place des actions prévues.

Le directeur général de la performance quitte la séance.

5. RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ ET DU FONDS D'ASSURANCE – RECOMMANDATION

La vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques, à la performance, aux partenariats et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 22.09.12, les documents suivants :

- une note sur les modifications proposées au Règlement;
- un projet de Règlement avec des annotations pour présenter les modifications proposées;
- un projet de Règlement intégrant les modifications proposées;
- un projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle aux membres l'entrée en vigueur en juin 2022 de la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*. Elle ajoute que pour se conformer aux modifications législatives, de légers ajustements ont dû être apportés au Règlement, dont le remplacement de certains termes, la précision de règles de remplacement du président du conseil et la suppression d'une référence à un article abrogé.

Des discussions s'ensuivent. Les membres posent des questions et la vice-présidente et secrétaire générale y répond.

Il est demandé que le projet de résolution précise que, outre les modifications proposées, une mise à jour du Règlement sera réalisée dans un deuxième temps. Avec cette précision apportée au projet de résolution, les membres conviennent de recommander au conseil d'administration l'approbation des modifications proposées.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour. Par ailleurs, il est alors proposé qu'un rappel sur les comportements à adopter par des administrateurs de sociétés d'État dans un contexte électoral soit fait auprès des membres du conseil d'administration. Le Secrétariat général en prend note.

7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

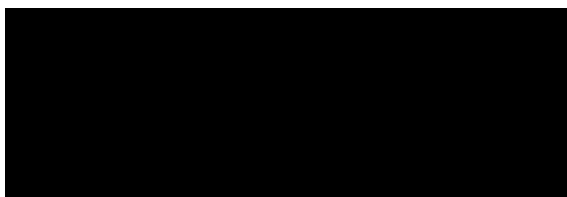
La prochaine séance du comité se tiendra le 7 décembre 2022, à 13 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

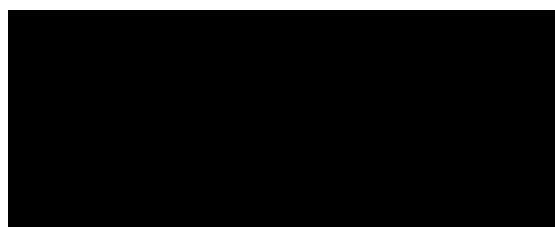
Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

10. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 30

Présidente



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 74
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le 7 décembre 2022, à 14 h 30
Adopté le 2 mars 2023

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Sylvie Thivierge, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Corinne Charette, membre
M^{me} Claudia Di Iorio, membre
M^{me} Louise Turgeon, membre

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
(ci-après appelée « secrétaire générale »)
M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST INVITÉE :

M^e Marie-Hélène Dufour, responsable du Bureau-conseil en éthique

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour de l'actuelle séance. Les membres sont en accord avec la planification.

3. RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ – INFORMATION ET DÉCISION

La responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 22.12.07, le document suivant :

- un napperon sur la révision du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (Code)*.

La responsable du Bureau-conseil en éthique parcourt le napperon portant sur la révision du Code. Pour commencer, elle informe les membres que l'analyse du cadre normatif ainsi que l'exercice d'étalonnage effectués ont démontré que le Code actuel respecte toutes les bonnes pratiques. Ensuite, elle rappelle l'administration d'un sondage auprès des personnes assujetties au Code afin de mesurer leur taux de satisfaction et de recueillir leurs commentaires. Puis, elle présente les faits saillants du sondage, dont le taux de satisfaction global qui est de 95 %, ainsi que les principaux commentaires émis par les répondants. Enfin, elle propose des modifications à la lumière des résultats du sondage.

Des questions sont posées et la responsable du Bureau-conseil en éthique y répond. Des discussions s'ensuivent. Il est notamment demandé qu'une réflexion soit faite à savoir s'il est opportun d'inclure au Code un élément qui viendrait démontrer l'appui du président du conseil

d'administration et du président-directeur général pour ce qui y est stipulé. La responsable du Bureau-conseil en éthique en prend note.

Les membres sont en accord pour poursuivre la révision du Code sur la base de ce qui a été présenté et des commentaires émis.

La responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

4. RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ ET DU FONDS D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – CALENDRIER POUR LA MISE À JOUR – INFORMATION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 22.12.07, le document suivant :

- un calendrier sur la mise à jour du *Règlement sur la gouvernance de la Société et du Fonds d'assurance* (Règlement).

La secrétaire générale rappelle aux membres l'engagement du Secrétariat général à actualiser le Règlement. Ainsi, elle présente un calendrier de production pour ce faire. Elle souligne notamment qu'il est prévu de présenter aux présidents et aux membres les propositions en lien avec les mandats de leurs comités respectifs, et ce, pour recueillir leurs commentaires. Aussi, elle mentionne qu'une présentation au comité de l'entièreté du Règlement proposé est prévue au mois d'avril et qu'un dépôt au conseil d'administration pour approbation est prévu au mois de mai 2023.

Des questions sont posées et la secrétaire générale y répond. Des discussions s'ensuivent. Les membres se disent en accord avec le calendrier de mise à jour du Règlement.

5. PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE FORMATION CONTINUE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ – VOLET GOUVERNANCE – INFORMATION ET DÉCISION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 22.12.07, le document suivant :

- un napperon sur le *Programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration* (Programme).

La secrétaire générale informe les membres de l'exercice en cours pour bonifier le Programme, et ce, afin de développer davantage son volet gouvernance, notamment. Ainsi, elle présente le programme actuel ainsi que le nouveau programme proposé. Elle explique que ce dernier intègre, entre autres nouveautés, une formation en gouvernance offerte en ligne aux nouveaux membres ; formation qui sera également accessible à l'ensemble des membres intéressés. De plus, elle mentionne l'ajout d'une conférence sur la gouvernance et d'un atelier en éthique, s'adressant tous deux à l'ensemble des membres et prévus sur une base annuelle.

Des questions sont posées et la secrétaire générale y répond. Des discussions s'ensuivent. Il est demandé de préciser au document la présentation des enjeux de la Société aux nouveaux membres. Aussi, il est proposé de convertir des soupers-conférences en ateliers afin de permettre plus

d'échanges entre les membres et de prévoir un retour sur le lac-à-l'épaule de 2022. Finalement, il est demandé de prévoir au budget de formation 2024 une enveloppe pour permettre aux membres l'accès aux conférences de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Les membres sont en accord avec les bonifications proposées au Programme dans la mesure où leurs commentaires sont pris en compte. Le Secrétariat général ajustera le Programme en conséquence.

6. CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DÉFINITION DES COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES À AVOIR COLLECTIVEMENT – INFORMATION ET DÉCISION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 22.12.07, les documents suivants :

- une note sur la rédaction de définitions pour les compétences et les expériences recherchées collectivement afin de produire la *Cartographie des compétences des membres du conseil d'administration* (Cartographie) ;
- un napperon sur la définition des compétences et des expériences recherchées collectivement ;
- le *Profil de compétences et d'expériences des membres du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec* (Profil).

La secrétaire générale rappelle l'exercice débuté pour développer une nouvelle Cartographie selon le Profil mis à jour précédemment. Elle rappelle également qu'il avait été demandé que les compétences et les expériences recherchées collectivement soient définies avant de réaliser l'exercice de Cartographie. Ainsi, elle présente les définitions proposées.

Des questions sont posées et la secrétaire générale y répond. Des discussions s'ensuivent. Il est demandé que la grille sur la Cartographie présente de plus amples renseignements que seuls ceux qui sont relatifs aux compétences et aux expériences recherchées collectivement. Le Secrétariat général est invité à s'inspirer de la cartographie produite par le Collège des administrateurs de sociétés.

Les membres se disent en accord pour que le Secrétariat général poursuive l'exercice de Cartographie avec les définitions proposées.

7. RETOUR SUR L'ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS 2021 – INFORMATION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 22.12.07, les documents suivants :

- une note sur le suivi des commentaires émis à l'occasion de l'*Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2021* (Évaluation) ;
- un tableau répertoriant les suites données aux commentaires émis.

La secrétaire générale présente les actions mises en place pour donner une suite aux commentaires émis par les membres à l'occasion de l'Évaluation.

Des questions sont posées et la secrétaire générale y répond. Des discussions s'ensuivent. Les membres reviennent sur les activités de formation. Ils proposent les sujets suivants pour les soupers-conférences : indemnisation et réalité des milieux éloignés. Il est également proposé de revoir le moyen d'évaluation pour l'année 2023. Le Secrétariat général en prend note.

8. RAPPORT DE L'INSTITUT SUR LA GOUVERNANCE D'ORGANISATIONS PRIVÉES ET PUBLIQUES – LA PARITÉ ET LA DIVERSITÉ AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION – INFORMATION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-8 du 22.12.07, le document suivant :

- un napperon sur les recommandations de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) inscrites à son rapport sur la parité et la diversité au sein des conseils d'administration.

La secrétaire générale informe les membres des principaux constats de l'IGOPP véhiculés dans son rapport sur la parité et la diversité au sein des conseils d'administration. Pour chacun d'eux, elle présente la situation dans laquelle s'inscrit le conseil d'administration de la Société. Par ailleurs, elle rappelle aux membres que la Société doit avant tout se conformer à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* en ce qui a trait à la parité et à la diversité de son conseil d'administration, notamment.

Les membres posent des questions et la secrétaire générale y répond.

9. PLAN DE TRAVAIL 2023 – DISCUSSION ET APPROBATION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-9 du 22.12.07, le document suivant :

- un projet de plan de travail 2023.

Les membres n'ont pas de commentaire à émettre sur le contenu du projet de plan de travail 2023 du comité.

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point de l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La date de la prochaine séance du comité est à confirmer.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

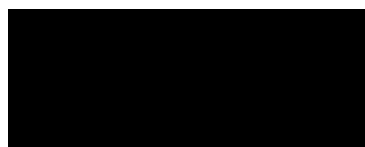
13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

14. LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 H



Présidente



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 75

Tenue par *Teams*

Le 2 mars 2023, à 8 h 30

Adopté le 8 juin 2023

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Sylvie Thivierge, présidente du comité

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration

M. Stéphan Deschênes, membre

M. Olivier Normandin, membre

M^{me} Louise Turgeon, membre

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
(ci-après appelée « secrétaire générale »)

M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT ABSENTS :

M. Denis Marsolais, président-directeur général

M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance. La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote CGE-1 a) du 23.03.02.

La composition des comités ayant été revue en février 2023, la présidente réitère la bienvenue aux nouveaux membres du comité.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité de gouvernance et d'éthique (« CGE »). Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-1 b) du 23.03.02.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 décembre 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 est adopté par les membres sans modification. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-2 a) du 23.03.02.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale informe les membres des sujets déplacés à la prochaine séance. Les membres sont en accord avec la planification. Le plan de travail du comité est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-2 b) du 23.03.02.

Par ailleurs, on demande si d'autres éléments devraient être introduits au plan de travail. On propose de traiter le point quatre inscrit au présent ordre du jour portant sur le mandat du comité avant de revoir le plan de travail.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 23.03.02, les documents suivants :

- le *Programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration* (« Programme ») ;
- le calendrier pour la mise à jour du *Règlement sur la gouvernance de la Société et du Fonds d'assurance* (« Règlement »).

La secrétaire générale informe les membres des ajustements apportés au Programme pour donner une suite aux commentaires émis à la séance précédente du CGE. Elle nomme notamment le remplacement de deux conférences par des ateliers, la détermination des sujets pour les conférences, le retour sur le lac-à-l'épaule et l'ajout d'une séance spécifique à la sécurité routière.

Des questions sont posées et la secrétaire générale y répond. Des discussions s'ensuivent.

On demande que le Secrétariat général (« SG ») s'assure que les présentations faites aux nouveaux membres sont disponibles sur le site de la gouvernance. Aussi, on demande de prévoir la répartition des sujets d'intérêt pour les conférences et les ateliers sur quelques années.

Par ailleurs, on propose qu'une heure de formation par grand thème, comme la sécurité routière et les ressources humaines, soit offerte aux nouveaux membres. On propose également que ces formations s'inscrivent parmi les conférences et les ateliers offerts à l'ensemble des membres.

Aussi, la secrétaire générale mentionne que le calendrier pour la mise à jour du Règlement a été revu et qu'il est déposé pour information.

4. MANDAT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – DISCUSSION ET DÉCISION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 23.03.02, les documents suivants :

- une note sur l'exercice entourant les ajustements proposés aux fonctions du CGE paraissant au Règlement ;
- un tableau sur les modifications proposées aux fonctions du CGE prévues au Règlement ;
- un tableau sur les autres fonctions d'un CGE selon les organismes membres du G5.

La secrétaire générale rappelle aux membres l'exercice de mise à jour du Règlement basé sur un étalonnage avec les organismes membres du G5, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*. Elle ajoute qu'à l'occasion de celui-ci, chaque comité est appelé à formuler des observations sur les modifications proposées à ses fonctions.

La secrétaire générale parcourt les tableaux sur les fonctions du CGE avec les membres. Elle souligne que le conseil d'administration devra approuver le plan d'action en matière de développement durable avec la recommandation du CGE.

Les membres posent des questions et la secrétaire générale y répond. Des discussions s'ensuivent.

On demande que deux fonctions soient ajoutées à la section CGE du Règlement, l'une sur le processus de suivi du plan stratégique et l'autre sur la gestion des risques en gouvernance et en éthique.

5. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RÉSULTATS 2022 – INFORMATION

La secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 23.03.02, les documents suivants :

- une note sur l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités ;
- des tableaux présentant les résultats de l'exercice d'évaluation pour l'année 2022.

La secrétaire générale rappelle que l'évaluation sur le fonctionnement et l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités a été réalisée en janvier 2023 et que l'exercice couvrait l'année 2022. Elle souligne que le taux de satisfaction global est de 93 % et que les commentaires émis par les administrateurs sont constructifs pour l'organisation.

Les membres posent des questions et la secrétaire générale y répond. Des discussions s'ensuivent.

La présidente du comité informe les membres de la demande qu'elle a placée au SG pour analyser la mise en place des moyens permettant d'assurer la performance d'un conseil d'administration dans un contexte de changement, et ce, à la lumière de l'étude *Does board turnover enhance firm performance? A contingency approach* accessible par le site Web du Collège des administrateurs de sociétés.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point de l'ordre du jour.

7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité est prévue le 20 avril 2023 à 8 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

En l'absence du président-directeur général, le huis clos n'est pas tenu.

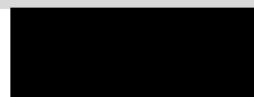
9. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

10. LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 H 30



Présidente



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 76

Par *Teams*

Le 20 avril 2023, à 8 h 30

Adopté le 8 juin 2023

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Sylvie Thivierge, présidente du comité
- M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
- M. Éric Ducharme, président-directeur général
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M. Stéphan Deschênes, membre
- M. Olivier Normandin, membre
- M^{me} Louise Turgeon, membre

- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
- M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

- M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
- M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance organisationnelle
- M^e Marie-Hélène Dufour, responsable du Bureau-conseil en éthique

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité de gouvernance et d'éthique (CGE). La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote CGE-1 a) du 23.04.20.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-1 b) du 23.04.20.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

2. PLAN DE TRAVAIL

2.1 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2023 du CGE est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-2 du 23.04.20.

3. GESTION DE LA PERFORMANCE – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 23.04.20, les documents suivants :

- une note sur le bulletin de la performance de la Société 2021 ;
- un napperon sur la gestion de la performance à la Société.

Les membres conviennent d'aborder le point 3.2 avant le point 3.1 de l'ordre du jour.

3.1 Indice de la performance 2021

Le directeur général revient brièvement sur le bulletin de la performance de la Société émis par le Secrétariat du Conseil du trésor pour l'année 2021. Il souligne que, pour la première année de son plan stratégique, la Société a atteint près de la moitié de ses cibles, et ce, dans un contexte de déploiement de nouveaux services et de révision de ses façons de faire. Il ajoute que les changements en cours devraient permettre à la Société d'atteindre ses objectifs stratégiques au terme de son plan, soit en 2025.

3.2 Cycle de gestion de la performance

Le directeur général parcourt le napperon sur la gestion de la performance à la Société. Il souligne que la gouvernance en matière de performance à la Société prévoit des moments clés tout au long de l'année avec le conseil d'administration et ses comités ainsi qu'avec le comité de direction, et ce, pour assurer le partage d'une information complète, juste et au moment opportun. Aussi, il présente les deux grands référentiels utilisés en la matière, soit le modèle d'affaires intégré de la Société et son modèle de gestion de la performance. De plus, il rappelle que le plan stratégique de la Société prévoit trois grands objectifs desquels découlent des indicateurs et leurs cibles et nomme les différents outils de suivi et de reddition de comptes comme le tableau des priorités semestrielles, le rapport annuel de gestion et le rapport sur l'expérience client. Finalement, il mentionne que la première assise de la performance est une gouvernance organisée et que celle-ci est guidée notamment par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et le *Règlement sur la gouvernance de la Société*. Il souligne également l'existence des plans de travail annuels du CA et de ses comités où les sujets liés à la gestion de la performance et à la reddition de comptes sont inclus selon un cycle de suivi de la performance et de la conformité.

Les membres échangent sur le plan stratégique 2021-2025, la confiance de la population envers l'organisation et la crédibilité de celle-ci. On s'interroge sur l'établissement des cibles y figurant et l'on pose la question à savoir si une révision de cette planification peut être réalisée, notamment en ce qui a trait aux cibles. La direction mentionne qu'un tel exercice est possible et nomme les étapes à franchir pour ce faire, notamment le dépôt de la nouvelle version à l'Assemblée nationale.

On s'interroge également sur les facteurs internes et externes ayant une incidence sur l'atteinte des cibles, dont certains ne sont pas sous le contrôle entier de la Société.

Au cours des échanges, on discute également d'équilibre budgétaire.

4. **PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – INFORMATION**

Le directeur de la performance organisationnelle se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 23.04.20, le document suivant :

- un napperon sur le bilan du plan d'action de développement durable 2022.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative informe les membres de l'adoption de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* le 29 mars 2023. Il ajoute que le *Plan d'action de développement durable 2023-2025* de la Société viendra contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Puis, le directeur de la performance organisationnelle rappelle les six objectifs de la stratégie gouvernementale ainsi que les actions et les indicateurs dont la Société s'est dotée pour y donner une suite. Ensuite, il présente plus en détail les résultats pour chacun d'eux.

Les membres échangent et posent des questions. On revient notamment sur le sondage mené à la Société où les répondants peuvent inscrire, sur une base volontaire, s'ils font partie d'un groupe cible.

Dans un deuxième temps, les invités nomment les cinq grandes orientations de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*. Puis, ils expliquent que celles-ci se traduisent en objectifs et sous-objectifs auxquels les ministères et organismes sont appelés à contribuer et présentent les attentes de participation du gouvernement envers la Société. En terminant, ils présentent les prochaines étapes pour en venir à l'analyse par le comité du projet de plan d'action de développement durable de la Société et à la recommandation de son approbation au conseil d'administration en septembre 2023.

Des discussions s'ensuivent et des questions sont soulevées par les membres. On s'interroge sur le mécanisme à développer pour informer les autres comités, le cas échéant. On fait le parallèle avec le suivi de la gestion intégrée des risques pour lequel le comité actif-passif et audit est responsable. Par ailleurs, il est rappelé que tous les membres auront l'occasion de prendre connaissance du plan d'action de développement durable puisque celui-ci leur sera présenté pour approbation. Aussi le président-directeur général mentionne que tous les secteurs de l'organisation seront impliqués dans sa mise en œuvre.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que le directeur de la performance organisationnelle quittent la séance.

5. REDDITION DE COMPTES EN ÉTHIQUE – INFORMATION

La responsable du Bureau-conseil en éthique se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 23.04.20, le document suivant :

- un napperon sur la reddition de comptes du Bureau-conseil en éthique pour l'année 2022.

La responsable du Bureau-conseil en éthique parcourt le napperon sur la reddition de comptes 2022 du Bureau-conseil en éthique.

Les membres posent des questions. On s'interroge à savoir s'il y aura une plateforme unique à la Société pour accéder à l'ensemble des formations offertes par celle-ci. Puis, on demande comment les membres du conseil d'administration sont sensibilisés en matière d'éthique. La responsable du Bureau-conseil en éthique mentionne que tous les nouveaux membres reçoivent une formation en éthique dès leur arrivée. Aussi, elle souligne que chaque année et pour l'ensemble des membres, un atelier en éthique et une présentation sur la déclaration annuelle d'intérêts sont offerts. Elle ajoute que des outils d'information et de soutien à la décision sont également en développement et que ceux-ci seront rendus disponibles aux membres.

6. RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ – RECOMMANDATION

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 23.04.20, les documents suivants :

- un napperon sur la révision du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société* (« Code ») ;

- un projet de Code avec le suivi des modifications proposées ;
- le projet de Code monté graphiquement ;
- un projet de résolution.

La responsable du Bureau-conseil en éthique rappelle que la dernière édition du Code est entrée en vigueur en 2012 et qu'il fut décidé d'en faire la révision sur une base triennale. Elle rappelle également que les travaux réalisés à ce jour comprennent la réalisation d'un étalonnage ainsi que d'un sondage. De plus, elle informe les membres que pour donner une suite à l'un de leurs commentaires émis précédemment, un message accompagnant le Code, signé par le président du conseil d'administration et le président-directeur général, a été prévu. Puis, elle présente les principales modifications proposées. Aussi, elle souligne l'intégration du visuel du Bureau-conseil en éthique au document.

Les membres échangent. Il est demandé que la règle déontologique à l'effet d'éviter d'avoir dans les endroits publics des discussions pendant lesquelles de l'information pourrait être révélée soit mise plus en évidence. Il est également demandé que du temps soit prévu au prochain conseil d'administration pour présenter brièvement l'ensemble du Code.

En terminant, les membres se disent en accord pour recommander au conseil d'administration l'approbation du Code modifié.

La responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

7. MESURES D'ATTÉNUATION DE L'IMPACT D'UN MOUVEMENT IMPORTANT AU SEIN D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION – INFORMATION

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 23.04.20, le document suivant :

- une note sur les mesures d'atténuation de l'impact d'un mouvement important au sein d'un conseil d'administration.

La vice-présidente et secrétaire générale parcourt la note sur les mesures d'atténuation de l'impact d'un mouvement important au sein d'un conseil d'administration. Elle informe les membres que l'exercice a été réalisé à la demande de la présidente du comité et qu'il est principalement basé sur l'étude « *Does Board Turnover Enhance Firm Performance? A Contingency Approach* ». Ainsi, elle présente des pistes de réflexion pour favoriser un impact dit « contrôlé » de changements importants au sein d'un conseil d'administration ainsi que des moyens pour donner une suite à chacune d'elles.

Les membres échangent. On s'interroge à savoir si le moyen déployé pour le conseil d'administration, à l'effet de tenir un huis clos en début de séance, peut s'avérer pertinent pour l'ensemble des comités. Il est convenu que la présidente du comité en parle avec les autres présidents de comités pour recueillir leur opinion sur le sujet.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

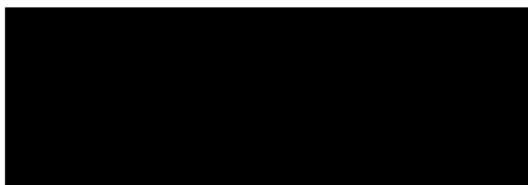
La prochaine séance du comité se tiendra le 8 juin 2023 à 8 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

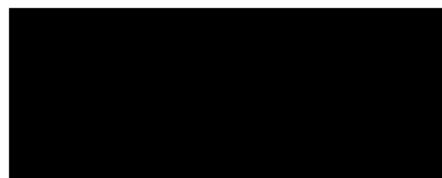
Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

Présidente



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 77

Par Teams

Le 8 juin 2023, à 8 h 30

Adopté le 6 septembre 2023

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Sylvie Thivierge, présidente du comité
- M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
- M. Éric Ducharme, président-directeur général
- M. Stéphan Deschênes, membre
- M. Olivier Normandin, membre
- M^{me} Louise Turgeon, membre
- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)
- M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST ABSENTE :

- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre

SONT INVITÉS :

- M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
- M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative
- M^{me} Ariane Vincent, conseillère à la Direction de la performance corporative

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité de gouvernance et d'éthique (CGE). La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote CGE-1 a) du 23.06.08.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-1 b) du 23.06.08.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

2. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances du 2 mars et du 20 avril 2023

Sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du 2 mars ainsi que du 20 avril 2023 sont adoptés par les membres sans modification. Ces documents sont déposés au procès-verbal, sous la cote CGE-2 a) du 23.06.08.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-2 b) du 23.06.08.

3. DÉPÔT D'UN DOCUMENT

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 23.06.08, le document suivant :

- Un calendrier révisé pour la mise à jour du *Règlement sur la gouvernance de la Société*.

4. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022 – RECOMMANDATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative, le directeur de la performance corporative ainsi qu'une conseillère à la Direction de la performance corporative se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-4 du 23.06.08, les documents suivants :

- Une note sur la version préliminaire du rapport annuel de gestion (RAG) de la Société 2022 ;
- Une version préliminaire du RAG 2022 ;
- Les états financiers du Fonds d'assurance et de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Un projet de résolution.

Avant de parcourir le RAG, le président-directeur général (PDG) souligne que ce dernier, par sa définition, ne devrait couvrir que l'année 2022, mais que certains éléments ont dû y être intégrés pour positionner le contexte du RAG 2023, lorsque celui-ci sera diffusé.

Puis, le directeur général parcourt le RAG, section par section pour recueillir les commentaires des membres et pour répondre à leurs questions.

Tout au long de l'exercice, les membres posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Le format et la facture graphique du RAG ;
- La comparaison des indicateurs en matière d'assurance avec ceux d'autres provinces ;
- Le fonctionnement du processus de gestion des plaintes ;
- Les actions prévues pour atteindre les objectifs en matière de mobilisation des employés ;
- Les sondages effectués par la Société et la rétroaction à ceux-ci ;
- Les indicateurs à suivre par les membres du CA ;
- Les investissements relatifs au projet CASA ainsi que les dépenses et investissements en matière de ressources informationnelles ;
- L'accès à l'égalité en emploi.

Aussi, dans la section *La gouvernance*, il est demandé d'ajouter l'accueil de deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration ainsi que les activités réalisées pour faciliter leur intégration. La référence relative à l'année d'une tarification est questionnée à la section *L'application de politiques, lois et règlement*. La direction s'engage à apporter les modifications et à faire les vérifications demandées.

Les membres s'accordent pour dire que la production d'un tel document est un exercice complexe et que le RAG 2022 est un excellent document. Ils félicitent toutes les équipes y ayant contribué.

Les membres conviennent de recommander au conseil d'administration l'approbation du RAG 2022.

En terminant, les membres demandent d'être tenus informés du calendrier de production du RAG 2023.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que le directeur de la performance corporative et la conseillère de la Direction de la performance corporative quittent la séance.

5. RÉDACTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS – DÉCISION

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 23.06.08, le document suivant :

- Une note sur la rédaction des procès-verbaux du conseil d'administration (CA) et de ses comités.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle la demande des membres du CA de consigner de manière plus explicite les questions qu'ils soulèvent et les sujets des échanges qu'ils tiennent lors des différentes séances du CA et de ses comités. Ainsi, elle présente les résultats d'un étalonnage réalisé auprès d'organismes comparables pour savoir comment ceux-ci inscrivent à leurs procès-verbaux les questions et les propos de leurs membres. Elle porte à l'attention des membres du comité de la vigilance dont il faut faire preuve dans la rédaction des procès-verbaux compte tenu de l'objectif poursuivi par ceux-ci et l'importance de trouver un juste équilibre dans l'information à consigner.

Aussi, elle informe les membres des plus récents résultats issus de l'exercice d'étalonnage et qui ne figurent pas à la note. Elle souligne qu'une version amendée de cette dernière, avec l'entièreté de l'information colligée, sera déposée sur le site de la gouvernance.

À la lumière de cette information, elle propose de répertorier aux procès-verbaux des séances du CA et de ses comités les sujets d'intérêt abordés par les membres.

Les membres conviennent d'approuver la proposition de la direction et de préférer l'utilisation de l'expression « sujets d'intérêt » au terme « préoccupations » au moment de faire la rédaction des procès-verbaux. Ainsi, la présidente du comité présentera cette nouvelle pratique au moment de faire son rapport aux membres du CA.

Les membres conviennent également de la création d'un tableau de suivi des demandes formulées. Aussi, ils demandent que le suivi de ce tableau soit prévu de manière systématique aux différents ordres du jour.

En terminant, la vice-présidente et secrétaire générale propose aux membres de leur transmettre la liste des demandes d'accès à l'information placées auprès de la Société.

6. ÉVALUATION ANNUELLE DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES MEMBRES – MÉTHODOLOGIE – DÉCISION

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 23.06.08, le document suivant :

- Une note sur la méthodologie utilisée pour procéder à l'évaluation annuelle du fonctionnement du CA et des membres.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle la demande d'un membre à l'effet de revoir la façon de procéder à l'évaluation annuelle du fonctionnement du CA et des membres. Ainsi, elle présente les résultats d'un étalonnage réalisé auprès d'organismes comparables pour savoir comment ceux-ci procèdent à leur exercice d'évaluation. Elle mentionne que la direction de la performance de certains organismes est impliquée dans le processus pour y intégrer un regard externe ainsi qu'une notion d'indépendance, notamment.

Ainsi, la vice-présidente et secrétaire générale propose que la Direction de la performance corporative de la Société soit étroitement impliquée à toutes les étapes du processus d'évaluation.

Il est décidé d'impliquer uniquement, dans un premier temps, la Direction de la performance corporative de la Société dans le processus d'évaluation. Aussi, les membres conviennent de faire appel à une firme externe au besoin.

7. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

8. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 6 septembre 2023, à 8 h.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

11. LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 H 35

P

Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 78

Par Teams

Le 6 septembre 2023, à 8 h 30

Adopté le 22 novembre 2023

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Sylvie Thivierge, présidente du comité

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration

M. Éric Ducharme, président-directeur général

M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre

M. Stéphan Deschênes, membre

M. Olivier Normandin, membre

M^{me} Louise Turgeon, membre

Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
(ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)

Mme Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative

M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité de gouvernance et d'éthique (« CGE »). La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote CGE-1 du 23.09.06.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Avec la modification apportée à l'ordre du jour et au plan de travail afin d'indiquer que le *Plan d'action de développement durable* (« PADD ») est associé aux années « 2023-2027 » au lieu de « 2023-2025 » et sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 23.09.06.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juin 2023

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 8 juin 2023 est adopté par les membres sans modification. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 a) du 23.09.06.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 b) du 23.09.06.

4.3 Survol du tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale présente aux membres un tableau des suivis. Ce dernier présente l'information relative aux demandes formulées par les membres au cours des séances précédentes ainsi qu'un état de situation sur les suites données à celles-ci. Le tableau des suivis est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 c) du 23.09.06.

5. PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2027 – RECOMMANDATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que le directeur de la performance corporative se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 23.09.06, les documents suivants :

- Une présentation sur le PADD 2023-2027;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale présente le contexte dans lequel s'inscrit le PADD 2023-2027. Ainsi, elle rappelle la *Stratégie gouvernementale de développement durable* (« Stratégie ») adoptée en mars 2023. Elle ajoute qu'avec celle-ci, tous les ministères, organismes et sociétés d'État assujettis à la *Loi sur le développement durable* doivent produire un tel plan d'action. Aussi, elle souligne que la Société a collaboré avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour s'assurer que les mesures proposées répondent aux attentes de la Stratégie et confirme qu'il en est ainsi. Elle termine en soulignant que le PADD sera évalué au printemps sur sa qualité et l'atteinte de ses cibles et qu'une mise à jour est possible d'ici le 31 décembre 2024.

Ensuite, le directeur général souligne qu'outres les attentes de la Stratégie, trois actions porteuses pour la Société ont été intégrées au PADD. Puis, il présente les prochaines étapes de production du PADD, dont une présentation au conseil d'administration (« CA ») du 19 octobre 2023.

Le directeur prend la parole et parcourt avec les membres la présentation sur le PADD. Ainsi, il présente les douze actions de celui-ci et, pour chacune d'elles, il précise l'objectif gouvernemental qui la sous-tend, le cas échéant, l'objectif organisationnel poursuivi ainsi que l'indicateur et les cibles établis. Aussi, il présente des exemples d'activité pour atteindre ces dernières.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- L'utilisation de l'expression « usager vulnérable » et la notion de responsabilité des usagers de la route;
- Le libellé des objectifs gouvernementaux;
- La représentation des principaux déposants au CA de la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- Le nombre de véhicules à la Société, les flottes de véhicules pour l'administration et pour Contrôle routier;
- Le défi sans auto solo.

Aussi, suivant les échanges, les demandes suivantes sont formulées :

- Présenter au comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines l'information pertinente en ce qui a trait au PADD;
- Ajouter au plan de travail 2024, une séance en septembre afin de revenir sur le PADD considérant que des modifications puissent être apportées jusqu'au 31 décembre 2024;

- Préciser les premiers indicateurs;
- Inclure un volet partenariat dans les exemples d'activité en lien avec l'action 2, soit *Sensibiliser les usagers de la route aux risques encourus et aux comportements sécuritaires à adopter pour les éviter*;
- Référer d'avantage aux membres des Premières Nations dans les exemples d'activité en lien avec l'action 5, soit *Promouvoir un environnement de travail diversifié et inclusif*;
- En lien avec l'action 8, soit *Augmenter la proportion d'achats responsables et accessibles*, vérifier la possibilité de demander aux fournisseurs potentiels s'ils se sont dotés d'une politique en développement durable;
- Informer le ministère des Transports et de la Mobilité durable des grandes lignes du PADD.

La vice-présidente et secrétaire générale présente le projet de résolution. Les membres n'ont pas de commentaire à formuler.

La présidente du comité félicite l'équipe pour le travail accompli et particulièrement pour avoir réussi à rendre le concept de développement durable concret et vivant.

Les membres conviennent de recommander au CA l'approbation du PADD 2023-2027 qui inclura les ajustements demandés.

6. RÉVISION DU PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025 DE LA SOCIÉTÉ – INFORMATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 23.09.06, le document suivant :

- Un napperon sur la planification stratégique 2024-2027.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle qu'un exercice de projection a dû être réalisé au moment de produire l'actuel plan stratégique de la Société. Par ailleurs, elle souligne le lancement du *Plan d'action en sécurité routière 2023-2028* de la ministre des Transports et de la Mobilité durable et l'évolution significative du contexte d'affaires de la Société. Ainsi, elle mentionne que le moment est opportun pour revoir la planification stratégique de la Société. Aussi, elle souligne que cette dernière pourrait alors s'arrimer sur le cycle électoral.

Pour sa part, le directeur général souligne que le Secrétariat du Conseil du trésor a été consulté sur la démarche et que les représentants de celui-ci n'entrevoient pas d'enjeu à revoir la planification stratégique dans le contexte actuel.

Ainsi, la direction recommande de produire une nouvelle planification stratégique.

Enfin, le directeur général présente le calendrier proposé pour la production d'une nouvelle planification stratégique et mentionne qu'il est possible de franchir toutes les étapes correctement, en respect de l'approche consultative, pour un dépôt de celle-ci à l'Assemblée nationale en juin 2024. Dans cet ordre d'idées, il souligne les jalons importants pour le CA, soit une présentation de l'état d'avancement des travaux ainsi qu'une période d'échanges le 19 octobre 2023, une approbation

préliminaire du tableau synoptique, suivant une période d'échanges, en décembre 2023 et, finalement, une approbation finale du tableau synoptique en mars 2024.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les risques entourant la révision de la planification stratégique;
- L'implication des membres du CA dans l'exercice.

Pour donner suite à une question posée, la vice-présidente et secrétaire générale mentionne que la stratégie de communication entourant la sortie de la nouvelle planification stratégique sera importante afin de diffuser le bon message à la population ainsi qu'aux employés.

Aussi, les membres demandent que le calendrier de production soit ajusté pour mieux définir les moments d'échanges avec les membres du CA.

Le directeur de la performance corporative quitte la séance.

7. PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023 – INFORMATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 23.09.06, le document suivant :

- Une note sur les délais supplémentaires pour produire le rapport annuel de gestion 2023.

La vice-présidente et secrétaire générale souligne que la Société effectuera sa première fermeture d'année avec la nouvelle solution introduite par le déploiement de la L2 de CASA, ce qui nécessitera des travaux additionnels pour la production des états financiers 2023 de la Société. Elle informe les membres qu'un délai supplémentaire est donc à prévoir pour la production des états financiers et du rapport annuel de gestion 2023.

Les membres demandent si le cabinet de la ministre des Transports et de la Mobilité durable (« Cabinet ») est au courant de la situation.

En réponse à la question soulevée, la vice-présidente et secrétaire générale informe les membres du comité qu'une fois tous les membres du CA informés, des démarches seront entreprises pour informer le Cabinet et le bureau du leader parlementaire.

Les membres demandent que la direction s'assure du confort du Cabinet avec le délai de production des états financiers et du rapport annuel de gestion 2023.

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RECOMMANDATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-8 du 23.09.06, les documents suivants :

- Une note sur les critères d'évaluation de la performance du CA;

- Un napperon sur l'évaluation de la performance du CA;
- Un projet de résolution et son annexe.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle aux membres qu'en juin 2023, il a été convenu de mandater la Direction générale des partenariats et de la performance corporative de la Société pour réaliser l'exercice d'évaluation de la performance du CA. Elle ajoute que cette décision donnait une suite à un étalonnage réalisé auprès des secrétariats généraux d'organismes comparables dont la grande majorité s'adjoignait leur direction de la performance pour réaliser l'exercice. Elle mentionne également que le comité est responsable d'élaborer les critères d'évaluation et de les soumettre au CA pour approbation.

Le directeur général ajoute que les critères d'évaluation établis précédemment reflètent les bonnes pratiques observées lors d'un large étalonnage. Pour l'élément spécifique à l'année évaluée, il propose de traiter de la transformation numérique. Aussi, il propose d'ajouter le critère *Culture organisationnelle* aux critères d'autoévaluation des membres. Finalement, il présente les prochaines étapes de l'exercice d'évaluation, dont la proposition d'un nouveau questionnaire aux membres du comité à la séance du 22 novembre 2023.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

La vice-présidente et secrétaire générale présente le projet de résolution.

Les membres demandent de modifier le deuxième « attendu que » du projet de résolution afin de préciser que ce sont tous les CA assujettis à *la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* qui doivent approuver les critères d'évaluation de ses membres et de son fonctionnement.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative quitte la séance.

9. CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – INFORMATION ET DÉCISION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-9 du 23.09.06, les documents suivants :

- Une note sur la cartographie des compétences des membres du CA (« Cartographie »);
- Un tableau sur la Cartographie;
- Une annexe avec la définition des compétences utilisées à l'occasion de l'exercice de Cartographie.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle qu'il a été décidé de développer une cartographie des compétences des membres du CA à la lumière des compétences et expériences recherchées collectivement. Aussi, elle rappelle l'exercice réalisé par le Secrétariat général afin d'obtenir une autoévaluation des membres. Puis, elle présente la cartographie développée et invite les membres à ajuster les cibles établies, le cas échéant.

Les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- L'établissement des cibles;
- La cible en technologies de l'information.

Pour répondre à l'une des questions soulevées, la vice-présidente et secrétaire générale mentionne que les cibles ont été établies selon la lecture du contexte actuel par le Secrétariat général et réitère son invitation à les ajuster, au besoin.

Les membres demandent de s'assurer de la justesse de la définition proposée en ce qui concerne la catégorie de diversité « Autochtone ».

En terminant, les membres conviennent de déposer la cartographie au prochain CA pour information.

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 22 novembre, à 8 heures.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

14. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 15



Présidente



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 79

Par Teams

Le 22 novembre 2023, à 8 h 30

Adopté le 18 mars 2024

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Sylvie Thivierge, présidente du comité
- M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
- M. Éric Ducharme, président-directeur général
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M. Stéphan Deschênes, membre
- M. Olivier Normandin, membre
- M^{me} Louise Turgeon, membre
- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
- M^{me} Lysanne Provencher, adjointe exécutive, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives
- M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

EST ABSENTE :

- M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

- M. Benoît Racine, avocat à la Direction de la législation, de l'accès à l'information et du conseil stratégique
- M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité de gouvernance et d'éthique (« CGE »). La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote CGE-1 du 23.11.22.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres sans modification. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 23.11.22.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023 est adopté par les membres avec modification. Il est toutefois proposé que soit ajoutée au plan de travail 2024 une séance en septembre afin de revenir sur le PADD considérant que des modifications puissent être apportées jusqu'au 31 décembre 2024. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 a) du 23.11.22.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe des deux sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 b) du 23.11.22.

4.3 Survol du tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale met en lumière des éléments du tableau des suivis. Ce dernier est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 c) du 23.11.22.

5. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE – RECOMMANDATION

Le juriste de la Direction de la législation, de l'accès à l'information et du conseil stratégique se joint aux membres du comité.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 23.11.22, les documents suivants :

- Une note sur la mise à jour des fonctions, des procédures et de la terminologie du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec « Règlement »* ;

- Un tableau des modifications au Règlement ;
- Un projet du Règlement ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale présente le contexte dans lequel s'inscrit l'exercice de cette mise à jour ainsi que des étapes franchies.

Les membres conviennent de voir les changements majeurs et les nouveautés. Ainsi, la vice-présidente et secrétaire générale passe en revue les changements apportés.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le Plan de continuité des affaires ;
- Les règles applicables en cas d'absence ;
- Porte-parole de la Société ;
- Le processus applicable concernant la composition des différents comités et la révision de celle-ci.

Madame Louise Champoux-Paillé, membre, quitte la séance.

La vice-présidente et secrétaire générale présente le projet de résolution. Les membres n'ont pas de commentaire à formuler.

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (Règlement) établit les règles de gouvernance du conseil d'administration et de ses comités et qu'il dresse les responsabilités du président du conseil d'administration ainsi que celles du président-directeur général et du secrétaire général ;

ATTENDU QUE le Règlement doit être conforme à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (chapitre S-11.011) et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour du Règlement ;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande l'approbation des modifications proposées au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les modifications proposées au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-XXXX du 23.12.07

Le juriste de la Direction de la législation, de l'accès à l'information et du conseil stratégique quitte la séance.

6. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – QUESTIONNAIRE – DÉCISION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative se joint aux membres du comité.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 23.11.22, les documents suivants :

- Une note sur l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration et de ses comités – Questionnaire ;
- Une présentation sur la démarche d'optimisation de l'évaluation de la performance du conseil d'administration ;
- Un projet de questionnaire pour l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration et de ses comités.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative débute la présentation en rappelant que le 8 juin 2023, le CGE a convenu de mandater la Direction générale des partenariats et de la performance corporative de la Société pour toutes les étapes du processus d'évaluation et que le 19 octobre 2023, le CA a approuvé les critères d'évaluation soumis par le CGE. Il précise que nous en sommes à l'étape de présenter au CGE la mise à jour du questionnaire servant à l'évaluation du CA et de ses comités.

Il poursuit avec les constats tirés du travail d'étalonnage effectué pour la mise à jour du questionnaire. Il souligne notamment la proposition d'ajustement de l'échelle d'accord. Il passe en revue les nouveautés dans les questionnaires et il explique les objectifs poursuivis par différentes questions. Il mentionne également qu'une cohérence avec le *Règlement sur la gouvernance* a été prise en compte. Il conclut en précisant les prochaines étapes en lien avec l'administration des sondages et la présentation des résultats et des recommandations au CGE.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- L'administration des questionnaires ;
- La confidentialité entourant le traitement des questionnaires et les résultats ;
- La liste des critères compris dans l'ensemble des questionnaires ;
- La méthodologie entourant la diffusion des résultats.

Les membres sont à l'aise avec le questionnaire proposé.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative quitte la séance.

7. CALENDRIERS 2024 ET 2025 – FORMATION CONTINUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DÉCISION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 23.11.22, le document suivant :

- Une note sur les calendriers 2024 et 2025 de formation continue pour les membres du conseil d'administration.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle la mise en contexte du calendrier de formation continue des membres du conseil d'administration. Elle revient sur les principales demandes de

2023. Elle termine en survolant les recommandations qui sont principalement en lien avec les activités de 2024.

Les membres conviennent d'accepter la proposition de calendrier de formation continue pour les membres du CA qui a été soumis.

8. PLAN DE TRAVAIL 2024 – DISCUSSION ET APPROBATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-8 du 23.11.22, le document suivant :

- Un projet de plan de travail pour l'année 2024.

La vice-présidente et secrétaire générale souligne d'emblée qu'il y a des ajustements à faire au plan de travail 2024 qui a été déposé, notamment au niveau de la gestion des risques et du plan stratégique. Une nouvelle version du plan de travail 2024 sera transmise aux membres, et ce, avant la prochaine séance du comité prévue en mars 2024.

Aussi, les membres proposent que les présidents des comités puissent proposer que soient présentés certains dossiers au CA même si ceux-ci ne requièrent pas d'approbation de ce dernier. La façon de faire demeure à établir.

Les membres sont favorables aux propositions sous réserve des ajustements qui seront apportés.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité est à confirmer.

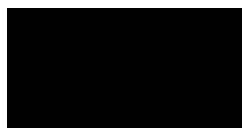
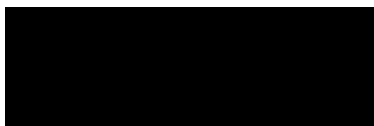
11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

13. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 30



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 80

Par Teams

Le 18 mars 2024, à 13 h

Adopté le 18 juin 2024

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Sylvie Thivierge, présidente du comité
- M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
- M. Éric Ducharme, président-directeur général
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M. Stéphan Deschênes, membre
- M. Olivier Normandin, membre
- M^{me} Louise Turgeon, membre
- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
- M^e Nancy LaRue, avocate à la vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
- M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

EST ABSENTE :

- M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

- M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
- M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative
- M^e Marie-Hélène Dufour, responsable du Bureau-conseil en éthique
- M. Dominic Cliche, conseiller en éthique

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité de gouvernance et d'éthique (CGE). La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote CGE-1 du 24.03.18.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres sans modification. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 24.03.18.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023 est adopté par les membres sans modification. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 a) du 24.03.18.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe des deux sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 b) du 24.03.18.

4.3 Survol du tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale met en lumière des éléments du tableau des suivis. Ce dernier est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 c) du 24.03.18.

5. PLAN D'ACTION DÉVELOPPEMENT DURABLE – BILAN 2023 – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative et le directeur de la performance corporative sont invités à se joindre aux membres.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 24.03.18, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le bilan 2023 du plan d'action en développement durable (PADD).

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle que le PADD est en ligne avec la Stratégie gouvernementale de développement durable du gouvernement.

Le directeur de la performance corporative débute la présentation.

En lien avec l'action 1, les membres échangent et se questionnent si le suivi du projet d'initiatives en sécurité routière, initiatives qui seront financées à partir de l'excédent de capitalisation de 44 M\$, devrait être effectué par le comité de suivi des projets majeurs. Ils mentionnent qu'un processus de gouvernance permettant d'identifier les projets d'investissements majeurs a été élaboré et que celui-ci doit être suivi.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle que le montant ne vise pas une seule initiative, mais plusieurs. Le montant sera ainsi morcelé. Ainsi, chaque projet sera évalué en fonction des critères des projets majeurs établis et, le cas échéant, sera suivi par ce comité. Le président-directeur général souligne en effet que si une initiative visée par ce projet devait se qualifier, celle-ci serait ajoutée aux projets majeurs et suivie en conséquence. Pour le reste, il appartiendra au comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRSRH) de suivre les projets. Une structure de gouvernance a d'ailleurs été mise en place.

Le directeur de la performance corporative poursuit la présentation avec l'action 5 « Promouvoir un environnement de travail diversifié et inclusif ». Il mentionne qu'une des initiatives effectuées pour celle-ci découlait d'un commentaire émis par un employé. Ainsi, un atelier de sensibilisation à la diversité de genre a été tenu et une belle participation a été constatée. Il précise que toutes les actions sont validées à partir d'éléments probants, soumises à l'équipe d'audit interne et publiées au rapport annuel de gestion.

De plus, le directeur général des partenariats et de la performance corporative indique que la Société a un Service-conseil en diversité et qu'il existe des initiatives locales au quotidien.

Le directeur de la performance apporte des précisions en lien avec les questions des membres notamment, en ce qui a trait :

- À la poursuite des efforts déployés concernant la gestion des matières résiduelles (action 10) ;
 - o Des travaux sont en cours et la cote devrait s'améliorer.
 - o Les membres soulignent que le libellé de cette action pourrait être revu permettant une plus grande évolution.
- À l'électrification du parc de véhicules légers (action 11) ;
 - o Le parc est complètement électrifié.
 - o La prochaine étape vise l'évaluation de la possibilité d'électrifier des véhicules de Contrôle Routier Québec. Cette étape amène des défis opérationnels puisque ces véhicules roulent en permanence et sont munis d'équipement parfois énergivore.
- À l'utilisation des modes de déplacement durables par le personnel (action 12) ;
 - o Le siège social est bien desservi puisque les employés ont accès au transport en commun et qu'on retrouve des pistes cyclables à proximité. Le stationnement pour bicyclettes est d'ailleurs très populaire ainsi que l'ensemble des installations afférentes.

Les membres se questionnent également sur l'intégration du volet gouvernance au plan d'action et ajoutent qu'il faudrait s'y attaquer dans les prochaines années.

Le directeur de la performance corporative quitte la séance.

6. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RÉSULTATS 2023 – INFORMATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 24.03.18, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les résultats de l'évaluation de l'efficacité et de la performance du conseil d'administration.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle rapidement les différentes étapes de l'évaluation. Elle cède la parole au directeur général des partenariats et de la performance corporative.

Ce dernier parcourt la présentation. Il souligne que l'évaluation démontre que le conseil d'administration est en zone de performance. L'évaluation est basée sur les critères approuvés par le conseil d'administration en octobre 2023. Un de ces critères sera différent chaque année. Ainsi, le critère relié à la transformation numérique sera remplacé par un autre critère pour la prochaine évaluation.

Les membres échangent et soulignent qu'il s'agit d'un portrait positif et notent les éléments à améliorer. Ils mentionnent que les séances sont bien remplies et que la fréquence de celles-ci pourrait être revue.

Les membres rappellent qu'ils doivent jouer un rôle conjoint avec la direction à cet égard incluant les présidents de comités.

La vice-présidente et secrétaire générale ajoute que plusieurs pistes seront explorées, notamment sur la façon de présenter les dossiers et le directeur général des partenariats et de la performance corporative précise qu'un plan sera élaboré et présenté au conseil d'administration avant la période estivale.

Les membres échangent ensuite sur le processus d'évaluation, la formation des comités et les rencontres à venir avec le président du conseil d'administration. Ils souhaiteraient que la formation des comités intervienne avant la séance du conseil d'administration de mai. Ils se questionnent également sur les différents échéanciers et sur le calendrier 2025.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative quitte la séance.

7. REDDITION DE COMPTES EN ÉTHIQUE – INFORMATION

La responsable du Bureau-conseil en éthique et le conseiller en éthique sont invités à se joindre aux membres.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 24.03.18, le document suivant :

- Un napperon sur la reddition de comptes en éthique 2023.

La vice-présidente et secrétaire générale se dit satisfaite des réalisations du Bureau-conseil en éthique et invite la responsable de ce dernier à commencer la présentation du document.

La responsable rappelle que la reddition de compte est faite sous trois thématiques auxquelles s'ajoute la divulgation.

Le conseiller en éthique aborde la thématique du Service-conseil. On constate qu'il y a une constance dans le nombre de consultations ainsi que dans les thèmes abordés au cours des années. Le Bureau-conseil en éthique est connu des employés qui n'hésitent pas à le consulter au besoin. Il ajoute que ces consultations sont souvent effectuées par les employés pour confirmer leur

compréhension des règles. Il précise que les thèmes abordés avec le plus de récurrences sont : les conflits d'intérêts, l'occupation d'une deuxième fonction et la confidentialité.

Il poursuit en faisant remarquer que l'ensemble des vice-présidences ont fait appel au Bureau-conseil. De façon occasionnelle, le Bureau-conseil intervient si une situation demande que les employés soient davantage sensibilisés sur un sujet.

Le conseiller en éthique rappelle que tous les nouveaux employés réguliers doivent faire une formation de trois heures. Il fait remarquer que le nombre d'employés formés ne peut jamais atteindre 100 % puisque par exemple, certaines personnes quittent la Société avant la fin du délai d'un an prévu pour compléter cette formation.

En réponse à la question des membres sur le délai pour faire la formation, la responsable du Bureau-conseil en éthique mentionne qu'une autoformation est en préparation. Celle-ci devrait être complétée à l'intérieur d'un délai de trois mois suivant l'entrée en fonction plutôt qu'un an. Lorsque celle-ci aura été complétée, un atelier d'une heure sur des mises en situation s'ajoutera. Il devrait être complété dans un délai de six mois suivants l'entrée en fonction.

La responsable du Bureau-conseil en éthique aborde ensuite la thématique de la sensibilisation pour laquelle le Bureau-conseil a collaboré à la démarche d'actualisation des valeurs. Un exercice sur les valeurs animé par les gestionnaires auprès de leur équipe a aussi été conçu et est en cours.

Enfin, elle rappelle que le *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des vice-présidents* a été adopté.

Les membres échantent et posent des questions sur le fait qu'il n'y a eu aucune divulgation d'actes répréhensibles depuis 2019. La responsable du Bureau-conseil en éthique explique que la Société se compare aux autres organisations à ce sujet. Beaucoup de prévention est effectuée et les gens s'informent. Elle ajoute par ailleurs qu'il existe deux canaux de divulgation, soit le Bureau-conseil en éthique ou encore le Protecteur du citoyen. Dans ce dernier cas, l'information n'est pas consignée dans la reddition de compte interne et le président-directeur général en sera informé lorsqu'il y a une enquête.

Les membres soulignent qu'il s'agit d'un sujet d'intérêt et remercient les invités pour la présentation.

8. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS – INFORMATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-8 du 24.03.18, le document suivant :

- Une note sur la déclaration de conflit d'intérêts.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle que des questions ont été soulevées lors de séances précédentes en lien avec la divulgation des conflits d'intérêts, notamment quant aux liens familiaux. À ce sujet, il existe plusieurs façons de faire, mais l'objectif est d'avoir une divulgation contemporaine ainsi qu'un suivi en continu.

La responsable du Bureau-conseil en éthique explique qu'il y a déjà des mesures en place. Par exemple, tout nouvel employé reçoit une trousse d'accueil dans laquelle on réfère aux règles comportementales à respecter, comme celle visant à prévenir et éviter toute situation de conflit d'intérêts. La formation en éthique l'aborde et deux guides existent, soit un destiné aux employés et un autre destiné aux gestionnaires. Les guides seront disponibles sur le site de la gouvernance.

Le conseiller en éthique donne des explications additionnelles sur le contenu des guides. On y retrouve, entre autres, des outils, des cas de figure (par exemple « militer pour une cause ») ainsi

que des questions permettant d'évaluer une situation. Dans tous les cas, le Bureau-conseil demeure accessible pour toute question ou tout conseil.

La responsable du Bureau-conseil en éthique termine la présentation en informant les membres qu'une analyse est en cours afin de permettre l'envoi automatique d'un formulaire à tout nouveau gestionnaire. Il s'agira au départ d'un projet-pilote. En cas de déclaration d'intérêts, le Bureau-conseil et le secteur concerné seraient interpellés pour apprécier la situation et proposer des mesures de mitigation.

Les membres remercient les invités.

La responsable du Bureau-conseil en éthique et le conseiller en éthique quittent la séance.

9. GOUVERNANCE DES PROJETS MAJEURS – RECOMMANDATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-9 du 24.03.18, les documents suivants :

- Une note sur la création d'un nouveau comité de suivi des projets majeurs ;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle qu'à la suite de l'identification des projets majeurs, un nouveau comité ayant comme mandat le suivi de ces projets doit être créé. Après réflexion, il résulte que ce comité devrait être un comité permanent puisqu'il y aura toujours des projets majeurs à suivre.

Elle précise que le *Règlement sur la gouvernance de la Société* doit être modifié pour y intégrer le comité, y prévoir ses pouvoirs et ses règles de fonctionnement. Le tout pourrait être complété pour la séance du conseil d'administration de mai 2024.

Les membres sont en faveur de recommander au conseil d'administration la création d'un comité de suivi des projets majeurs, de prévoir ses pouvoirs et ses règles de fonctionnement. Ils sont également favorables de recommander que le Règlement soit modifié en conséquence.

Les membres sont donc favorables de recommander au conseil d'administration d'approuver la résolution proposée.

10. SONDAGE AUPRÈS DES MEMBRES SUR LES FORMATIONS À VENIR – INFORMATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-10 du 24.03.18, le document suivant :

- Une note sur le sondage auprès des membres sur les formations à venir.

La vice-présidente et secrétaire générale explique que les sujets d'intérêts pour des formations identifiés à la suite du sondage précédent, fait en mars 2021, ont été épuisés. Certains membres ont fait part de certains sujets et une liste de sujets potentiels a aussi été préparée. Celle-ci est présentée à la note.

La liste en question pourra être bonifiée selon les résultats du nouveau sondage qui leur sera bientôt transmis.

11. ATELIER EN GOUVERNANCE DU COLLÈGE DES ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS TENU LE 22 FÉVRIER – RÉSULTATS DU SONDAGE – INFORMATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-11 du 24.03.18, le document suivant :

- Un rapport des résultats du sondage de satisfaction sur l'Atelier en gouvernance du 22 février 2024.

La vice-présidente et secrétaire générale fait un retour sur l'atelier tenu le 22 février 2024. Elle partage les résultats du sondage de satisfaction des membres, résultats qui sont très positifs.

Les membres réitèrent leur appréciation de l'atelier. Ils soulignent d'ailleurs que les éléments discutés ainsi que les constats émis devraient être mis en commun puisqu'il s'agit d'intrants pertinents à l'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration et des comités.

Un appel à tous sera fait afin de colliger les notes des membres.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité est le 4 juin 2024 à 13 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

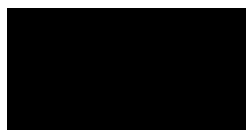
15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

16. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 15



Présidente



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 81

Par Teams

Le 18 juin 2024, à 16 h

Adopté le 11 septembre 2024

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Louise Champoux-Paillé, présidente du comité
- M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
- M. Éric Ducharme, président-directeur général
- M. Michel Bouchard, membre
- M^{me} Claudia Di Iorio, membre
- M. Olivier Normandin, membre
- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
- M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
- M^e Nancy LaRue, avocate à la vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
- M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

EST INVITÉ :

- M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité de gouvernance et d'éthique (CGE). La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote CGE-1 du 24.06.18.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres conviennent, à la lumière de l'ordre du jour, de ne pas tenir le huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres sans modification. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 24.06.18.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 est adopté par les membres sans modification. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 a) du 24.06.18.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe des deux sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour et du report d'un sujet à une séance ultérieure. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 b) du 24.06.18.

4.3 Survol du tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale mentionne qu'il n'y a pas d'élément à mettre en lumière au tableau des suivis. Ce dernier est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 c) du 24.06.18.

5. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ ET DU FONDS D'ASSURANCE – RECOMMANDATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 24.06.18, les documents suivants :

- Une note sur les modifications proposées au Règlement sur la gouvernance de la Société et du Fonds d'assurance (« Règlement »).
- Un tableau des modifications proposées.
- Un projet de résolution.

La présidente du comité invite les membres à consulter le tableau des modifications proposées au Règlement. Elle rappelle que la gestion des risques constitue une fonction inhérente au comité actif-passif et audit et qu'il a été demandé de retrouver cette notion dans le nom du comité. La vice-

présidente et secrétaire générale ajoute que la modification au Règlement qui en découle a été présentée aux membres du comité concerné et que ces derniers se sont dits satisfaits du changement proposé.

Ensuite, la présidente du comité rappelle la création d'un nouveau comité permanent du conseil d'administration (CA), soit le comité de suivi des projets majeurs. Elle ajoute que le Règlement doit être modifié pour y inclure les fonctions dudit comité. Aussi, elle fait la lecture de l'ajout proposé portant sur les fonctions du comité ainsi que sur sa composition.

Puis, les membres échangent sur la composition proposée pour le comité qui prévoit qu'un membre de celui-ci ait une compétence en matière de suivi de projets majeurs et complexes.

À la suite de la discussion, les membres demandent que la compétence relative au suivi de projets majeurs et complexes soit ajoutée à la cartographie des compétences des membres du CA.

Monsieur Éric Ducharme, membre du CA et président-directeur général de la Société, se joint aux membres du comité.

Les membres du comité conviennent de recommander au CA l'approbation des modifications proposées au Règlement.

6. SUIVI DE L'ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS – PISTES D'AMÉLIORATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative est invité à joindre les membres du comité.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 24.06.18, le document suivant :

- Une note sur les pistes d'amélioration proposées à la suite de l'évaluation annuelle du fonctionnement et de la performance du CA.

La présidente du comité rappelle aux membres l'évaluation du fonctionnement et de la performance du CA réalisée pour l'année 2023 ainsi que la présentation des résultats aux membres du comité au début de l'année 2024. Elle souligne que le présent exercice consiste à proposer des pistes d'amélioration à la lumière de ces résultats.

Le directeur général parcourt la note sur les pistes d'amélioration proposées à la suite de l'analyse des résultats émanant de l'évaluation annuelle du fonctionnement et de la performance du CA. Il souligne que trois éléments sondés pourraient faire l'objet d'améliorations, soit : l'optimisation des séances, la répartition du temps accordé pour les présentations, les questions et les échanges ainsi que le nombre d'échanges suffisants pour avoir une bonne compréhension des sujets et permettre une prise de décision éclairée.

Ainsi, le directeur général présente des pistes d'amélioration ayant trait au huis clos de début de séance, aux présentations faites par les invités ainsi qu'à l'introduction du concept d'ordre du jour de consentement.

Des échanges s'ensuivent. Les membres conviennent de conserver, de manière systématique, le huis clos en début de séance pour le CA ainsi que pour ses comités. Aussi, ils reçoivent favorablement la proposition à l'effet de sensibiliser les invités à faire des présentations exécutives pour que, notamment, plus de temps puisse être octroyé aux échanges. Finalement, ils retiennent la proposition d'utiliser un agenda de consentement pour les séances du CA et de ses comités.

Tout au long de la discussion, les membres abordent notamment les sujets suivants :

- Les objectifs par le huis clos de début de séance.
- L'établissement des mécanismes entourant l'utilisation de l'ordre du jour de consentement et la communication de ceux-ci aux membres.
- Les pistes de solution pour diminuer le temps de séances.
- La mise en lumière, par les invités, des faits saillants et des enjeux des sujets présentés.
- Les bonnes pratiques en matière de gouvernance, dont le respect des rôles et responsabilités dévolus au CA ainsi qu'à la direction.
- Les rencontres préparatoires au CA et à ses comités.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative quitte la séance.

7. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

8. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité est le 11 septembre 2024 à 8 h.

La vice-présidente et secrétaire générale précise que l'heure de début de l'actuelle séance est exceptionnelle.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

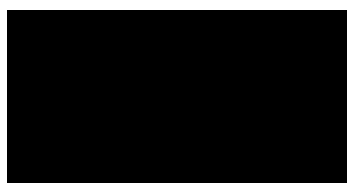
10. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

11. LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 H 15



Présidente



Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 82

Par Teams

Le 11 septembre 2024, à 8 h 30

Adopté le 19 novembre 2024

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Louise Champoux-Paillé, présidente du comité
- M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
- M. Éric Ducharme, président-directeur général
- M. Michel Bouchard, membre
- M^{me} Claudia Di Iorio, membre
- M. Olivier Normandin, membre
- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
- M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
- M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

- M^e Marie-Hélène Dufour, responsable du Bureau-conseil en éthique
- M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
- M^{me} Sandrine Bellenfant, directrice des risques et du contrôle organisationnel

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité de gouvernance et d'éthique (CGE). La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote CGE-1 du 24.09.11.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES SANS LA PRÉSENCE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos sans la présence du président-directeur général.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres sans modification. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 24.09.11.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAL, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2024 est adopté par les membres sans modification. Ce document est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 a) du 24.09.11.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La vice-présidente et secrétaire générale les informe du report du sujet relatif à la vigie des meilleures pratiques en gouvernance à la séance de novembre. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 b) du 24.09.11.

4.3 Survol du tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale mentionne qu'il n'y a pas d'élément à mettre en lumière au tableau des suivis. Ce dernier est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 c) du 24.09.11.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 24.09.11, les documents suivants :

- Une note concernant le Plan d'action de développement durable 2023-2028.
- Le Programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration.
- Le scénario d'accueil d'un nouveau membre.

Les membres posent des questions sur la documentation produite à l'intention des nouveaux membres.

Aussi, les membres demandent que soit rendu disponible, sur le site de la gouvernance, le plus récent document de présentation de la Société produit à l'intention des nouveaux membres. De plus, ils

proposent que soit développée et rendue disponible une liste des abréviations les plus fréquemment utilisées à la Société.

6. FONCTIONNEMENT ET PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS : AJOUT DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT COMME PRATIQUE – RECOMMANDATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 24.09.11, les documents suivants :

- Une note sur l'ordre du jour de consentement.
- Un projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle aux membres qu'il a été convenu d'introduire le concept d'ordre du jour de consentement aux séances du conseil d'administration (CA) et de ses comités. Elle ajoute que pour ce faire, une résolution doit être adoptée par le CA.

Ensuite, elle présente comment l'utilisation de ce nouvel outil pourrait s'articuler. Ainsi, elle souligne notamment que :

- si aucun membre ne formule d'objection, les éléments de l'ordre du jour de consentement sont approuvés en bloc au début des séances ;
- si un membre estime qu'un sujet inscrit à l'ordre du jour de consentement devait être traité plus en détail pendant une séance, il est invité à l'en informer ; ainsi elle retirera le sujet de l'ordre du jour de consentement et l'introduira à l'ordre du jour de la séance.

Les membres se disent en accord pour recommander au CA l'utilisation de l'ordre du jour de consentement. Par ailleurs, ils proposent d'établir le temps octroyé aux administrateurs pour émettre leurs commentaires ou formuler leurs questions sur l'ordre du jour de consentement, le cas échéant.

7. MODIFICATIONS AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – INFORMATION

La responsable du Bureau-conseil en éthique est invitée à joindre les membres du comité.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 24.09.11, les documents suivants :

- Une note sur des modifications au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société (Code).
- La version du 15 juin 2023 du Code.

La responsable du Bureau-conseil en éthique informe les membres des raisons guidant les modifications proposées, soit :

- la révision de la vision de l'organisation effectuée au moment de développer le nouveau plan stratégique de la Société ;
- la réception de commentaires concernant la déclaration annuelle d'intérêts.

Ensuite, elle présente le détail desdites modifications.

Les membres se disent en accord avec les propositions présentées.

8. DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES – INFORMATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-8 du 24.09.11, le document suivant :

- Une note sur la divulgation des actes répréhensibles.

La responsable du Bureau-conseil en éthique rappelle l'adoption en 2017 de la *Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*. Puis, elle informe les membres de l'adoption en mai 2024 du projet de loi 53, *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*. Elle mentionne que celui-ci vise notamment à simplifier le mécanisme de divulgation des actes répréhensibles et à renforcer le régime de protection pour les personnes victimes de représailles liées à la divulgation.

De plus, la responsable du Bureau-conseil en éthique souligne que le processus de divulgation demeure le même pour les membres du CA, c'est-à-dire qu'ils peuvent s'adresser au Protecteur du citoyen, au besoin.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les moyens à la disposition du Protecteur du citoyen pour traiter une problématique dite systémique.
- L'accompagnement d'un employé par l'Unité permanente anticorruption (UPAC).
- La formation et la sensibilisation en matière de dénonciation d'actes répréhensibles de corruption ainsi que la formation spécifique aux employés étant en lien avec les populations éloignées.

La responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

9. PRÉSENTATION SUR LA GOUVERNANCE DE LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES ET SON ÉVOLUTION – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel ainsi que la directrice des risques et du contrôle organisationnel sont invitées à joindre les membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose, sous la cote CGE-9 du 24.09.11, le document suivant :

- Une présentation sur la gouvernance de la gestion intégrée des risques.

La vice-présidente et secrétaire générale informe les membres du CGE qu'elle jugeait important de leur présenter la gouvernance de la gestion intégrée des risques, son processus et son évolution. Elle indique également que le CAPRA est responsable du dossier de la gestion intégrée des risques, notamment d'identifier les risques et de les proposer au CA.

D'entrée de jeu, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel souligne la grande évolution, au cours des dernières années, du processus entourant la gestion intégrée des risques. Elle ajoute que le processus permet l'utilisation de différents niveaux d'objectifs et de risques, et ce, afin d'adresser l'information pertinente à chacune des parties prenantes. Elle nomme les objectifs d'entreprise, les objectifs organisationnels ainsi que les objectifs opérationnels. Elle ajoute que de ceux-ci découlent des risques opérationnels, adressés aux directeurs généraux et aux directeurs ; des risques organisationnels, adressés aux vice-présidents et aux

directeurs généraux ; ainsi que des risques d'entreprise, adressés au comité de direction (CD), au CA et au comité actif-passif, risques et audit ou au comité de suivi des projets majeurs, dans le cas de projets bien précis.

Ensuite, elle rappelle les huit risques d'entreprise approuvés par le CA. Elle ajoute qu'une réflexion est en cours en ce qui a trait au risque d'entreprise lié à la réputation, considérant que l'on ne peut traiter ce risque isolément, il s'agit souvent de la conséquence de la réalisation d'un autre risque. Enfin, elle présente les trois lignes de maîtrise des risques et des contrôles, soit les unités d'affaires et de soutien, dont le rôle a trait aux opérations pour attendre les objectifs de la Société ; les fonctions de contrôle de 2^e ligne, dont le rôle a trait à la mise en place d'un encadrement, à fournir une expertise et à effectuer une surveillance et l'audit interne, dont le rôle est de garantir une assurance indépendante.

Elle conclut en soulignant que le processus est proactif et qu'il permet une mise à jour en continu de l'information disponible ainsi qu'une vue à 360 degrés des enjeux de la Société.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les capacités d'anticipation en matière de gestion intégrée des risques.
- L'impact financier de la matérialisation d'un risque ainsi que la contingence au budget.
- Les risques en matière de gouvernance et d'éthique pour le conseil d'administration.
- Le risque réputationnel.
- L'intérêt des comités pour les risques organisationnels en lien avec leurs responsabilités.
- La proactivité et l'intégration des communications advenant la matérialisation d'un risque.
- La mise en place de contrôles advenant la matérialisation d'un risque.
- Les rôles et responsabilités du conseil d'administration en matière de gestion de risques.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel ainsi que la directrice des risques et du contrôle organisationnel quittent la séance.

10. POLITIQUE FAVORISANT LA REPRÉSENTATIVITÉ DE LA DIVERSITÉ DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET PORTRAIT DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ – INFORMATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-10 du 24.09.11, le document suivant :

- Une note sur la Politique favorisant la représentativité de la diversité de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle l'adoption en 2006 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Puis elle mentionne l'apport en 2022 d'améliorations à celle-ci. Elle souligne que ces améliorations ont pour objectif, notamment, de renforcer la transparence et l'équité et qu'elles abordent, entre autres choses, la parité hommes-femmes au sein de chaque CA ainsi que la représentativité de la diversité de la société québécoise au sein des CA.

Par la suite, elle mentionne que dans cet ordre d'idées, le gouvernement du Québec s'est doté en 2023 d'une *Politique favorisant la représentativité de la diversité de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État*. Puis, elle présente deux changements apportés par cette politique, soit :

- l'identification de quatre groupes représentant la diversité, qui est en concordance avec la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* ;
- la fixation d'objectifs de représentativité.

Elle conclut son exposé en soulignant que la Société respecte ses obligations en matière de représentativité.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- La disposition de la parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État ainsi que dans l'entreprise privée.
- La *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* et l'identification des groupes représentant la diversité.
- L'autodéclaration.

11. AUTRES SUJETS

La présidente du comité lance une réflexion sur le sujet de la gouvernance ambidextre. Pour débiter celle-ci, elle rappelle l'importance de la recherche de l'équilibre au moment de se gouverner.

Des discussions s'ensuivent. Les membres échangent, notamment sur les sujets suivants :

- Les questions que les membres devraient se poser.
- Le déroulement des huis clos et les opportunités qu'ils offrent aux membres.
- L'influence de l'environnement sur les tendances des administrateurs.
- Le rôle des présidents.
- L'importance de l'autoévaluation, le temps à y consacrer ainsi que les outils pour l'appuyer.

Les membres demandent que la présentation du Collège des administrateurs de sociétés soit déposée sur le site de la gouvernance. Aussi, ils conviennent de poursuivre la réflexion, notamment en ce qui a trait à l'autoévaluation.

12. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité est le 19 novembre 2024 à 8 h, avec *Teams*.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

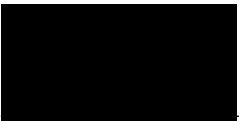
Les membres se réunissent à huis clos.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES SANS LA PRÉSENCE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos sans la présence du président-directeur général.

15. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 30


Présidente


Secrétaire générale

Comité de gouvernance et d'éthique

Procès-verbal de la séance n° 83

Par Teams

Le 19 novembre 2024, à 8 h 30

Adopté le 18 mars 2025

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Louise Champoux-Paillé, présidente du comité
- M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
- M. Éric Ducharme, président-directeur général
- M. Michel Bouchard, membre
- M^{me} Claudia Di Iorio, membre
- M. Olivier Normandin, membre
- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
- M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
- M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
- M^{me} Lysanne Provencher, adjointe exécutive à la Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives

SONT INVITÉS :

- M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
- M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative
- M^e Marie-Hélène Dufour, responsable du Bureau-conseil en éthique
- M. Dominic Cliche, conseiller en éthique

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité de gouvernance et d'éthique (CGE). La convocation à cette séance est déposée au procès-verbal, sous la cote CGE-1 du 24.11.19.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres sans modification. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-3 du 24.11.19.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté par les membres.

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024 est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 a) du 24.11.19.

4.2 Suivi du plan de travail

Le plan de travail 2024 du CGE est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 b) du 24.11.19.

4.3 Tableau des suivis

Le tableau des suivis du CGE est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 c) du 24.11.19.

4.4 Portrait de la composition du conseil d'administration de la Société au 30 septembre 2024

Le portrait de la composition du conseil d'administration de la Société (CA) au 30 septembre 2024 est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 d) du 24.11.19.

4.5 Prochaine séance du comité : 18 mars 2025, 8 h 30, par Teams

Le calendrier des séances du CA et de ses comités 2025 est déposé au procès-verbal, sous la cote CGE-4 e) du 24.11.19.

5. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023 – PROCHAINES ÉTAPES – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que le directeur de la performance corporative sont invités à joindre aux membres du comité.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-5 du 24.11.19, le document suivant :

- Une note sur le dépôt du Rapport annuel de gestion 2023.

Le directeur général rappelle aux membres le rôle du comité dans le processus d'approbation du RAG ainsi que sur l'étape préalable de l'approbation des états financiers.

Les membres ont pris connaissance du document et posent des questions notamment sur les sujets suivants:

- Les enjeux entourant la diffusion du RAG 2023.
- La stratégie de communication.

6. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS – DÉCISION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-6 du 24.11.19, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur l'évaluation du fonctionnement et de la performance du CA et de ses comités pour l'exercice 2024.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle aux membres qu'en 2023, les critères d'évaluation du fonctionnement et de la performance du CA et de ses comités ont été mis à jour, et ce, à la suite d'un étalonnage des meilleures pratiques d'évaluation des conseils d'administration et des administrateurs. Elle poursuit en mentionnant que l'objectif aujourd'hui est de présenter les modifications proposées pour l'exercice de 2024 afin d'obtenir l'approbation du comité.

Le directeur général poursuit la présentation en détaillant les trois nouveautés pour l'exercice 2024. Dans un premier temps, la période d'administration des questionnaires serait devancée afin de permettre, entre autres, l'obtention du bilan au début de l'année 2025. La deuxième nouveauté est l'élément spécifique de l'année à évaluer, soit le rôle CA dans l'élaboration de la planification stratégique 2024-2027. Finalement, il souligne que l'ambidextrie est une composante d'un CA agile et performant. Ainsi, pour évaluer et renforcer l'ambidextrie du CA, des énoncés seraient ajoutés au questionnaire d'évaluation.

Il conclut la présentation en expliquant les prochaines étapes qui mèneront à la présentation des résultats des évaluations du fonctionnement et de la performance du CA et de ses comités, ainsi que des pistes d'amélioration en mars 2025.

La présidente du comité remercie les invités pour leur présentation.

Les membres ont pris connaissance des documents et poursuivent avec des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le concept d'ambidextrie.
- Le temps requis pour remplir les formulaires et l'utilisation d'un outil en ligne pour se faire.

Les membres approuvent les trois recommandations proposées pour l'exercice d'évaluation du fonctionnement et de la performance du CA et de ses comités pour 2024.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que le directeur de la performance corporative quittent la rencontre.

7. GUIDE PRATIQUE POUR UNE CONDUITE ÉTHIQUE AU TRAVAIL – INFORMATION

La responsable du bureau-conseil en éthique et le conseiller en éthique sont invités à se joindre aux membres.

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-7 du 24.11.19, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le Guide pratique pour une conduite éthique au travail (Guide).
- Une version préliminaire du Guide.

La vice-présidente et secrétaire générale introduit le sujet en précisant que les employés ont contribué au guide via des ateliers de rafraîchissement en éthique. L'objectif était que les employés s'y reconnaissent. L'atelier a également été fait au niveau du comité de direction de la Société ainsi qu'au CA.

La responsable du Bureau-conseil en éthique met en contexte les membres en rappelant que l'éthique fait partie intégrante de la Société. C'est d'ailleurs en 2011-2012 que le premier guide a été élaboré, celui-ci permet l'accessibilité des valeurs aux employés. Comme la dernière mise à jour a été effectuée en 2016, que les valeurs ont été actualisées en 2022-2023, il devenait essentiel de revoir le guide.

Elle poursuit la présentation en soulignant qu'il s'agit d'un document de référence concret pour les employés puisqu'il précise ce qu'est l'éthique et traite de sa place dans les actions posées chaque jour. Il présente les valeurs de la Société et les illustre par des exemples de bonnes pratiques. Il fait des liens avec les obligations de comportement auxquelles est soumis le personnel et le tout est structuré autour de dix engagements éthiques à respecter. Il propose également un processus de délibération éthique au moyen d'une grille d'aide à la décision en plus de mises en situation. Finalement, il oriente les membres du personnel vers les différentes ressources pertinentes qui peuvent les aider lorsqu'ils font face à une situation délicate.

Au niveau de la portée, elle souligne qu'il s'agit d'un outil qui s'adresse à tout le personnel de la Société et à toute personne qui fournit des services au nom de la Société, comme les employés de mandataires et les consultants. Il s'adresse aussi à la haute direction de la Société, ainsi qu'aux membres de son CA.

Le conseiller en éthique poursuit la présentation en énonçant les dix engagements éthiques, dont le maintien d'un climat de travail sain et positif, le souci de rendre des services et de réaliser un travail de qualité ainsi que de reconnaître et gérer une situation de conflit d'intérêts. Il explique la grille d'aide à la décision et souligne qu'il s'agit d'un moyen pour accompagner les employés dans la délibération éthique de leur situation. Il rappelle aux membres que les exemples du guide sont tirés des informations obtenues lors des ateliers éthiques. Le guide comprend huit dilemmes éthiques. Il présente ensuite la section regroupant les ressources à consulter, selon le type de situation.

La responsable du Bureau-conseil en éthique revient sur les prochaines étapes, soit le lancement du Guide et la stratégie de communication pour son déploiement, incluant notamment une tournée des comités de gestion élargis des différentes vice-présidences en 2025. Elle souligne aussi la tenue d'un nouvel atelier éthique qui sera lancé en 2025.

La vice-présidente et secrétaire générale conclut la présentation en détaillant les activités liées à la stratégie de communication dont un courriel venant du président-directeur général à l'ensemble des

employés pour annoncer le lancement du Guide ainsi qu'une manchette intranet et des questions éclairées.

Les membres ont pris connaissance des documents et poursuivent avec des questions notamment sur les sujets suivants :

- La prise en compte des facteurs culturels dans l'analyse éthique.
- L'importance et le défi de faire vivre le Guide dans le temps, notamment chez les mandataires. L'image de la Société via ces derniers.
- La reconnaissance et la mobilisation des employés.

La présidente du comité félicite les invités pour leur travail et leur présentation.

La responsable du Bureau-conseil en éthique et le conseiller en éthique quittent la séance.

8. GOUVERNANCE – PLAN D'AUDIT DE PERFORMANCE CASA/SAAQCLIC ET SES COMPOSANTES – INFORMATION

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle que le rapport d'audit de performance CASA/SAAQcllic et ses composantes devrait être déposé par le vérificateur général du Québec à la mi-février 2025. Les équipes sont en cours d'élaboration d'une stratégie de communication qui sera discutée au CA du 12 décembre. Elle mentionne que les grandes lignes de ce rapport ont été présentées au comité de direction de la Société et que certains commentaires ont été émis. Une première version du rapport devrait être transmis vers le 10 décembre et une deuxième au début janvier 2025.

Elle souligne également que le Secrétariat du Conseil du trésor dépose chaque année, après la période des Fêtes, un tableau de bord de performance qui présente les résultats de l'indice de performance de l'administration publique, celui-ci est basé sur les RAG des ministères et organismes.

Les membres poursuivent avec des questions notamment sur les sujets suivants :

- La portée du rapport d'audit de performance et les sujets qui y sont abordés.
- Le moment auquel les membres auront accès au rapport et sa confidentialité.

Le président-directeur général conclut la présentation en soulignant la signature d'un contrat avec une firme externe afin de valider si tous les contrôles généraux informatiques sont en place pour assurer la conformité des données en 2025.

9. DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RÉDACTION DES PROCÈS-VERBAUX – DISCUSSION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-9 du 24.11.19, le document suivant :

- Une note concernant le déroulement des séances du CA et la rédaction des procès-verbaux des séances du CA et de ses comités.

La vice-présidente et secrétaire générale met en contexte les membres sur la volonté d'amélioration continue de ses façons de faire. À cet égard, le Secrétariat général a reçu et analysé les pistes d'amélioration proposées par les membres du CA, notamment en matière de gouvernance. Ainsi deux pistes d'amélioration ont été proposées, soit de revoir l'ordre de présentation des sujets inscrits à l'ordre du jour des CA, plus précisément l'endroit où y inscrire le rapport des présidents de comités. Elle présente l'étalonnage réalisé auprès d'organismes publics qui permet de constater que le rapport

des présidents de comités précède la présentation des sujets. Au niveau du président du CA, elle souligne que pour 3 organismes sur 4, celui-ci ne fait pas de rapport. Au besoin, il souligne plutôt des éléments d'intérêt à l'ouverture de la séance. Elle présente ensuite la deuxième proposition, soit l'inscription du nom des invités internes aux corps des procès-verbaux pour donner un caractère plus humain aux textes.

Les membres échangent sur les deux propositions présentées. Ils demandent de regarder la possibilité d'ajouter une ou deux séances du CA par année afin qu'elles soient moins chargées.

La présidente du comité conclut en rappelant ce qui a été convenu suivant les échanges entre les membres. Ainsi, le rapport du président du conseil d'administration demeurera puisqu'il permet, entre autres, une mise en contexte de ce qui suivra. Au niveau des rapports des présidents de comités, il a été convenu que ces derniers n'abordent pas les sujets qui sont déjà présentés à l'ordre du jour de la séance, à moins qu'un élément précis doive être signifié aux membres.

Dans un souci d'efficacité et d'optimisation des séances du CA, il est proposé d'analyser la possibilité qu'à la fin des séances d'un comité, les membres, en collaboration avec le président du comité, identifient les sujets qui devraient figurer au rapport de celui-ci prévu au CA suivant.

Par ailleurs, les membres disent être en accord avec l'ajout du nom des invités internes aux corps des procès-verbaux.

10. FORMATION DES ADMINISTRATEURS EN 2025 – DÉCISION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-10 du 24.11.19, le document suivant :

- Une note sur la formation continue pour les membres du CA : calendrier 2025.

La vice-présidente et secrétaire générale revient sur les formations et autres activités ayant eu lieu en 2024, soit un atelier de réflexion sur l'ambidextrie du CA d'une société d'État, une visite du centre de services de Place Versailles, un atelier de rafraîchissement en éthique portant sur les valeurs organisationnelles ainsi que la tenue de deux rencontres avec un partenaire externe en sécurité routière : la Sureté du Québec et l'Opération Nez rouge.

Elle rappelle également que les membres ont été sondés sur leurs intérêts pour de futures formations et explique celles proposées pour l'année 2025, soit un atelier en éthique, par le Bureau-conseil en éthique, un atelier en gouvernance, par le Collège des administrateurs de sociétés d'État. Il y aurait aussi deux rencontres avec un partenaire externe en sécurité routière et finalement deux soupers-conférences. Elle conclut en présentant le calendrier de ces formations.

Les membres ont pris connaissance des documents. Ils demandent que soit évaluée la possibilité d'élaborer un questionnaire d'appréciation qui serait distribué après chacune des formations.

De plus, les membres demandent que soient considérées les perspectives internationales au moment de préparer les activités inscrites au programme de formation continue des membres.

Les membres se disent à l'aise avec le calendrier proposé pour 2025.

11. PLAN DE TRAVAIL 2025 – DISCUSSION ET APPROBATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CGE-11 du 24.11.19, le document suivant :

- Un projet du plan de travail 2025 du CGE.

La vice-présidente et secrétaire générale souligne que les sujets ayant une récurrence ont été prévus au plan de travail et que, selon leurs intérêts, d'autres sujets peuvent être ajoutés. Elle précise également que les vice-présidences ont été consultées afin d'identifier des sujets.

Les membres ont pris connaissance du document. Ils demandent que le plan de travail du comité prévoie un retour sur la manière dont le CA suivra la mise en œuvre du plan d'action qui découlera des recommandations du Rapport d'audit de performance CASA, SAAQclic et ses composantes de la Vérificatrice générale du Québec.

Les membres demandent également que soit analysé le moyen de revenir sur les conclusions des avis éthiques.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES SANS LA PRÉSENCE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

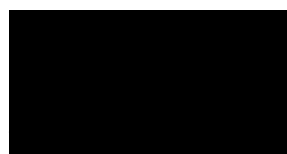
Les membres se réunissent à huis clos.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 11 h 30.



Présidente



Secrétaire générale